

Conservée La Courvaisselle

BULLETIN

282

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XIV

TOME SEIZIÈME

(2^{me} série)

ON SOUSCRIT

A SOISSONS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCLXXXV

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE.



8° $\frac{21}{Lc}$ 31
~~Aisne. II~~
~~A~~

Per 20
10.017

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS.



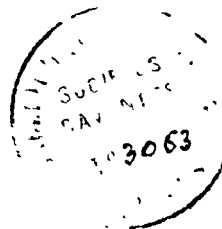
Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectulem quæ in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII^o éplt. XIV

TOME SEIZIÈME
(2^{me} série)

ON SOUSCRIT
A SOISSONS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCGCLXXXV



COMPTE-RENDU

PAR M. LE PRÉSIDENT

Des travaux de la Société pendant l'année 1884

Notre Société, qui s'est constituée en février 1847 et qui aura dans quelques jours 38 ans d'existence, a jusqu'ici publié 35 volumes. Et elle est à la veille de faire paraître le 36^e (1), celui qui contient nos travaux de 1885. En ne comptant pas les désastreuses années 1870 et 1871, pendant une grande partie desquelles nos séances et nos publications ont été forcément et douloureusement empêchées, notre Société a donc produit à peu près un volume par an. C'est ainsi que s'est formée peu à peu la collection déjà considérable de nos bulletins, et que se sont successivement accumulées dans ces bulletins les nombreuses études, notes et observations historiques, archéologiques, biographiques et scientifiques qu'on y peut lire, toutes relatives au Soissonnais et aux pays environnants, et dont, à ce point de vue local, on ne saurait méconnaître, à défaut d'autre mérite, l'utilité et l'importance.

Comme ses devanciers, notre 35^e volume contient des travaux, des reproductions de pièces et des ren-

(1) Cette publication a lieu par séries. La 1^{re} série, qui est complète, comprend 20 volumes. La seconde, qui est en cours, en compte 15.

seignements très variés. Comme eux aussi, et conformément d'ailleurs aux prescriptions de notre règlement, il est spécialement consacré à des monuments, à des évènements, aux hommes et aux choses de notre contrée.

Avant d'en exposer et d'en suivre la série, je crois devoir rappeler que, dans la séance du 4 février 1884, le titre de président honoraire de notre Société a été attribué à notre collègue, M. de la Prairie. Cette distinction lui a été conférée devant son refus persistant, motivé sur son état de fatigue, de continuer les fonctions de président ordinaire. Et une telle marque d'estime et de reconnaissance était bien due à notre honorable et savant collègue, qui est l'un des fondateurs survivants de notre Société, qui en fut le président lors de sa constitution, le 10 février 1847, et qui depuis a été par nos sympathiques suffrages, si souvent et si longtemps porté et maintenu au même poste. Aussi, est-ce par une acclamation spontanée et unanime que lui a été déférée l'éminente distinction de président honoraire.

N'oublions pas, d'un autre côté, la mémoire des deux derniers collègues que la mort nous a prématurément enlevés : MM. Perin et Bourbier. J'ai essayé d'énumérer, dans notre séance du 5 mai, les goûts archéologiques et les liens affectueux qui rattachaient ce dernier à notre Société. Et M. Fossé d'Arcosse, dans la séance du 7 avril précédent, a consacré à M. Perin une notice remarquable, dont bien certainement la Société n'a pas perdu le souvenir. Il n'est donc pas nécessaire de rentrer dans les détails de ces articles nécrologiques. Et je passe aux autres travaux de notre Société pendant l'année 1884.

Le premier travail, en suivant l'ordre des dates, est de M. Joffroy, notre érudit collègue. Il est relatif à une

Pierre tumulaire gallo-romaine, la seule de cette époque qui, jusqu'ici, ait été, paraît-il, trouvée dans notre pays. Cette pierre, comme la Société peut se le rappeler, a été découverte, sur l'emplacement de l'ancienne station romaine d'Arlaine, par M. Rochard, cultivateur à Ambleny, et donnée par lui au Musée de Soissons. Malheureusement, elle n'a pas été exhumée complète. Il n'en a été relevé que trois fragments. Les autres n'ont pas été retrouvés ; et il manque particulièrement celui sur lequel est inscrit le nom du décédé.

Voici, tels qu'on peut les lire sur les 3 fragments, maintenant réunis et possédés par notre Musée, le texte et la disposition de l'inscription :

.... VS - SECCI - F - ARVERN V
S - EQVES - ALAVONTIORVM
AN - XX-V - STIPEND -
VII H S EST

Et en complétant les abréviations de la dernière ligne :

HIC SITUS EST

Ce que M. Joffroy traduit et interprète de la manière suivante :

« us, fils de Seccus, du pays d'Auvergne, cavalier dans l'aile des Vontiens (ou peut-être des Vocontiens) vécut 25 ans et fut 7 ans soldat ; c'est ici le lieu de sa sépulture. »

Et cette interprétation, M. Joffroy n'a épargné ni explications ni recherches pour arriver à la justifier.

Il a commencé par compléter les mots que le lapicide militaire, assez peu habile d'ailleurs, — l'inscription

ne le prouve que trop — a plus ou moins abrégés. C'est ainsi que M. Joffroy a substitué à l'abréviation F de la première ligne, Filius : *secci filius*, énonçant, suivant l'usage, la filiation du défunt avant sa nationalité *Avernus*. C'est ainsi encore, qu'à la 3^e ligne, il a fait de la syllabe *an*, le mot *annos* ; qu'avec ce mot et les trois chiffres romains xxv de la même ligne, il a déterminé l'âge du défunt ; et que, avec le mot *stipendiorum*, complément de l'abréviation *stipend...*, aussi de la 3^e ligne, et avec les chiffres romains vii de la 4^e ligne, il a également déterminé les sept années de solde ; en d'autres termes, les sept années de service militaire du même défunt. C'est ainsi, enfin, qu'il a fait de la lettre H de cette même 4^e et dernière ligne l'abréviation de *hic*, et de la lettre S qui la suit, l'abréviation de *situs*.

On pourrait croire que S est plutôt l'abréviation de *sepultus* que de *situs*. Et le mot *sepultus* se présente si naturellement à l'esprit, que M. Joffroy, tout en écrivant *situs*, le traduit lui-même, comme on a pu le remarquer, par sépulture. La vérité est que c'est le mot *situs*, qui, lorsqu'il n'y a pas d'abréviation, figure sur les inscriptions funéraires du temps. Et il a été fait, à cet égard, une importante observation. La formule, *hic situs est*, ou son abréviation H. S. E., est la formule païenne. Les païens regardaient leur sépulture comme définitive et ils écrivaient sur la pierre qui la recouvrait : *situs, positus*. Les chrétiens regardaient la leur comme un simple lieu de passage, un lieu de dépôt provisoire et ils faisaient graver sur leur tombe : *hic depositus est*, en abrégé H. D. E. D'après cette observation, le cavalier de l'inscription dont il s'agit appartenait encore à la religion païenne.

Une question, se rattachant à l'usage si fréquent des abréviations dans les inscriptions funéraires gallo-

romaines, a préoccupé M. Joffroy. Il s'est demandé, à la vue d'une sorte de point, qui existe entre le deuxième X et le V final du groupe de chiffre XX·V sus rappelé, si ce V devait bien être considéré comme un chiffre, ou s'il ne pouvait pas être considéré au contraire comme la 1^{re} lettre du mot *vixit*, en telle sorte que le défunt n'aurait vécu que 20 ans (XX), au lieu de 25 et qu'il aurait dû, pour avoir touché avant sa mort sept années de solde, avoir débuté dès l'âge de 13 ans dans la carrière militaire. M. Joffroy s'est livré, à propos de cette question, à de nombreuses recherches. Et, en même temps qu'il a constaté que l'entrée réglementaire dans l'armée avait lieu pour les romains et leurs alliés à l'âge de 17 ans, il a trouvé dans Tite-Live, dans Silius-Italicus, dans le code de Justinien, la preuve de fréquentes exceptions à cette règle. Mais, d'un autre côté, il a fait la remarque, justifiée en effet par de nombreux exemples, que lorsque l'expression *Vixit*, ou sa lettre initiale, figure dans une inscription funéraire romaine ou gallo-romaine, elle précède les chiffres énonciatifs de l'âge du défunt. Or, dans l'inscription dont nous nous occupons, V ne viendrait qu'après ces chiffres ; on peut douter d'ailleurs que le point séparatif signalé soit intentionnel : il peut être dû à l'inhabileté du lapicide, aux défauts ou aux dégradations de la pierre. Et c'est avec raison, il nous semble, que M. Joffroy a résolu par la négative la question posée.

D'autres difficultés ont mis à l'épreuve l'érudition de notre collègue et sa patience de chercheur. L'inscription donne au défunt le titre de Cavalier, *eques*. Et ce mot, dans les inscriptions analogues, est suivi de la désignation de la peuplade, à laquelle appartenait le défunt. Dans l'inscription qui nous occupe, *alavontiorum* qui vient après *eques*, semblait indiquer pour la

peuplade dont le fils de Seccus était originaire, les alavontiens. Mais les recherches faites par notre collègue pour découvrir cette peuplade étant restées sans résultat, M Joffroy s'est livré à un nouvel examen du texte, ce qui l'a amené à lire *ala vontiorum* en deux mots, puis à traduire la phrase *eques ala vontiorum* par cavalier de l'aile des Vontiens. Ala, alæ se retrouve, en effet, de la même manière dans la plupart des inscriptions de l'époque. Et l'on sait que les romains désignaient par ce mot les brigades de cavalerie formées par leurs alliés et qui étaient placées sur les flancs ou les *ailes* de leur armée, pour couvrir les légions.

Mais la peuplade des Vontiens ne se trouva pas plus que celle des Alavontiens. Et après avoir fait, sans en trouver trace dans les documents géographiques du temps, de longues et inutiles investigations, il finit par s'adresser à M. Léon Regnier, de l'Institut. Le savant académicien, qui ne survécut que peu de temps à cette consultation, a répondu que l'inscription était, à son avis, relative à un cavalier de l'aile des vocontiens et il a envoyé à notre collègue la copie de trois inscriptions, plus ou moins anciennement découvertes, dans lesquelles se trouvent à la fois le mot *ala* et le mot *vocontiorum*. M. Joffroy a constaté de son côté que les Vocontiens formaient un peuple géographiquement et historiquement connu. Il cite les nombreux ouvrages dans lesquels ce peuple est indiqué. Il reconnaît que dans toutes les inscriptions tumulaires de l'époque il n'a rien trouvé se rapportant aux Vontiens, tandis que les inscriptions mentionnant les vocontiens sont fréquentes. L'on est par suite autorisé à penser que le lacidide, aussi ignorant que peu habile, qui a gravé l'inscription du monument funéraire, trouvé à Ambleny, a oublié dans cette inscription la syllabe *vo* de *vocontiorum* ; et que le cavalier que recouvrait ce monument était bien un Vocontien. Aussi y a-t-il lieu de

s'étonner que M. Joffroy, pour rester fidèle à un texte, qui paraît si peu justifié, et malgré l'express avis et l'autorité de M. Regnier, ait laissé subsister dans sa traduction le nom des Vontiens et n'y ait admis que, entre parenthèse et comme simple possibilité, celui des Vocontiens.

On peut voir, par ce qui précède, jusqu'où M. Joffroy a poussé ses recherches. Mais, d'un autre côté, on sait, quelle est l'importance attachée aujourd'hui à l'épigraphie. Et l'on ne peut que féliciter M. Joffroy du soin consciencieux et persistant qu'il a apporté à l'examen et à l'interprétation de l'inscription trouvée par M. Rochard auprès du camp d'Arlaine, et qui, espérons-le, ne restera pas la seule découverte de ce genre dans notre pays.

M. E. Lefèvre-Pontalis, l'un de nos nouveaux et de nos plus jeunes collègues, a visité tout spécialement les églises de nos contrées. Et il en est peu, si même il en est, qu'il ne connaisse non-seulement dans leurs grandes lignes, mais jusque dans leurs plus petits détails. Il nous a donné, dans le volume dont nous rendons compte, un des résultats de cette visite : une *étude archéologique sur l'église de Glennes*, village situé dans la haute vallée de l'Aisne, à 40 kilomètres de Soissons.

L'étude de cette église, qui a été bâtie au milieu du ^{xiii}^e siècle, porte successivement sur l'intérieur et l'extérieur de l'édifice.

A l'intérieur, M. Lefèvre-Pontalis rend compte de l'architecture de la nef, des bas-côtés nord et sud, du transept, des croisillons du nord et du midi, du chœur construit en hémicycle. Il signale les dimensions, les dispositions et l'ornementation de chacune de ces parties, les modifications que certaines d'entre elles

ont subies, spécialement l'importante addition d'un narthex, qui, au XIII^e siècle, pour agrandir l'église, a été substitué au portail primitif.

M. Lefèvre-Pontalis a fait de même pour l'extérieur de la nef, pour celui des bas-côtés, des croisillons, de l'abside, du clocher et de la façade du narthex qui remplace celle de l'église. Il a aussi minutieusement indiqué ces diverses parties du monument, les particularités qui les distinguent, leur ornementation. Il a mentionné la hauteur primitive, aujourd'hui réduite, du clocher, les 3 portails de la façade du narthex mis en correspondance avec la nef et les bas-côtés de l'église, enfin l'élégance de la décoration de l'abside, qui « est peut-être, dit-il, la plus riche construction romane de ce genre dans tout le Soissonnais, après toutefois le chevet de l'église de Courmelles. »

Tout cela est décrit, expliqué par M. Lefèvre-Pontalis avec un soin, une clarté et une précision remarquables. Et les fréquents rapprochements qu'il établit entre de nombreuses parties d'architecture de l'église de Glennes et celles d'autres églises du Soissonnais ou des pays voisins tels, par exemple, que celui de l'abside de Glennes et du chevet de l'église de Courmelles rendent le travail de M. Lefèvre-Pontalis d'autant plus curieux et d'autant plus instructif.

La monographie qui nous occupe est, on le sait, un extrait de la thèse manuscrite présentée par notre collègue à l'école des Chartres sur l'architecture religieuse aux XI^e et XII^e siècles dans l'ancien diocèse de Soissons. Elle fait honneur à la fois à l'école et à l'élève. Et nous espérons que notre jeune collègue voudra bien détacher de son manuscrit et nous remettre, pour être insérées dans notre bulletin, quelques-unes de ses importantes études.

Le *Gallia Christiana* est, on le sait, l'histoire chronologique et biographique des archevêques et des évêques, des abbés et des abbeses de tous les Diocèses de France. Il se compose de 16 volumes in-8°. Et il n'est pas moins remarquable par sa méthodique et savante rédaction que par l'étendue et l'importance des matières qu'il contient.

Ce célèbre ouvrage, dont les premiers essais remontent au commencement du 17^e siècle, n'a été achevé qu'en 1865, après 244 ans.

Notre collègue, M. l'abbé Pécheur, qui est un érudit, qui connaît les livres et qui sait en faire, a eu l'heureuse pensée de nous donner, sous le titre *Précis sur l'histoire du Gallia Christiana*, le récit de la confection de cette grande œuvre, de ses débuts, de ses progrès, des diverses transformations, suspensions et interruptions qu'elle a subies, des obstacles de toutes sortes qu'elle a rencontrés.

Vous n'avez pas oublié, messieurs, cet intéressant récit, et vous vous rappelez cette longue suite de savants qui se sont successivement dévoués à l'œuvre et dont les efforts persévérants en ont amené le complet achèvement : Chenu, de Bourges, essayant le premier, en 1621, dans un in-folio, de faire connaître la biographie des évêques de l'église de France ; l'archidiacre Claude Robert renouvelant, en 1627, le même essai avec un peu plus de développement ; les célèbres jumeaux, Scevole et Louis de Ste Marthe, commençant, sous le titre de *Gallia Christiana* qui est resté celui de l'ouvrage, l'exécution d'un projet bien plus étendu, et mourant à la peine ; les trois fils de Scevole reprenant et achevant le travail de leur père et de leur oncle et le publiant en 1656 en 4 volumes in-folio ; un autre de Ste Marthe, un neveu des précédents, D. Denis, bénédictin, troisième génération de collaborateurs fournie à l'œuvre par cette famille de savants, refondant com-

plètement le travail de ses oncles et commençant avec de nombreux collaborateurs, bénédictins et membres de l'Oratoire, le nouveau *Gallia*, dont il prépara de son vivant les trois premiers volumes ; ses collaborateurs, particulièrement D. Duclau et D. Hodin publiant, après sa mort, ces trois volumes et faisant les deux suivants ; le même Hodin et D. Etienne Brice, après une suspension de 8 années amenée par les mesures prises contre les jansénistes ou réputés tels, s'associant, pour la rédaction et la publication des tomes 6 et 7 ; D. Toussaint Duplessis, rédigeant le tome 8 ; Brice et ses collègues, les tomes 9, 10 et 11 ; D. Pierre Henry, avec l'aide de Taschereau, composant les 12^e et 13^e volumes, ce dernier publié en 1785 ; et enfin, après une longue interruption causée par la Révolution et alors qu'on pouvait craindre que l'ouvrage ne restât inachevé, M. Barthélemy Haureau, membre de l'Institut, acceptant courageusement de la continuer et mener à fin, et parvenant seul et en peu d'années, à rédiger les 14^e, 15^e et 16^e volumes, qui furent successivement publiés en 1856, 1860 et 1863.

C'est ainsi que s'est fait et qu'a été achevé le *Gallia Christiana*, cette mine si riche en documents historiques. La tâche à accomplir était rude. Menée avec un zèle infatigable par la famille de Ste Marthe, dont l'un des membres, le plus connu, Abel Louis, est venu finir ses jours non loin de Soissons, à St Paul-aux-Bois, elle a été continuée avec un semblable dévouement par les bénédictins, par des membres de l'Oratoire et par l'éminent académicien, M. Haureau. Chacun de ces collaborateurs a apporté à l'œuvre commune un égal amour de la vérité et une science égale, et a ainsi contribué à faire de cette œuvre un monument que M. l'abbé Pécheur n'hésite pas à qualifier d'incomparable.

M. l'abbé Ledouble s'est occupé *des origines de Liessé*

et de celles du pèlerinage qui a mis cette petite ville en renom.

Mais il ne s'est pas borné à reproduire — et il l'a fait en un style élégant et élevé — la légende connue des trois frères, seigneurs de la maison d'Eppes.

Il a recherché historiquement les débuts et les développements de la petite cité, la date de la construction de la chapelle, point de départ du pèlerinage, et les véritables fondateurs de cette chapelle.

C'est sur ce terrain historique que nous allons suivre le travail de notre collègue.

Liesse a eu des commencements modestes et obscurs. Quelques huttes ou chaumières, bâties à l'extrémité de la plaine de marais, traversée par les petites rivières de la Souche et de la Haye, ont constitué ses premières habitations. D'un autre côté, les premiers témoignages écrits de son existence ne se rencontrent guère qu'au ix^e siècle, dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et au 12^e siècle, dans une charte de l'abbaye de Cuissy. M. l'abbé Ledouble nous apprend que le pays a d'abord été compris dans le territoire de Pierrepont, qu'il a été bientôt après uni à la châtellenie d'Eppes, et que, à partir du xvi^e siècle, il releva de la seigneurie de Marchais. Au point de vue religieux, c'est également de la paroisse de Marchais qu'il dépendait. Et il en fut ainsi jusqu'à la Révolution, bien que Liesse n'eût pas tardé, grâce surtout au pèlerinage, à l'emporter sur Marchais en population et en notoriété.

Le nom primitif de Liesse a été *Lient* ou *Liente*, *Lientia*. C'est celui que lui donnent, au ix^e et au xii^e siècles, le cartulaire et la charte précitées. Aux xiii^e et xiv^e siècles, il est peu changé : il est écrit sur les médailles de pèlerinage et dans divers titres : *Lience*, *Liance*, *Lyentia*. Plus modifié au xv^e siècle, il est devenu *Léesse*, *Licce*, enfin *Liesse*, le nom actuel. Et

l'on trouve dans deux textes du même siècle un manuscrit de L'Eleu sur l'histoire de Laon, de 1442; et une charte de Charles de Luxembourg, évêque laonnois, de 1497, pour désigner la petite cité, le mot latin *Lætitia*. Adrien de Valois, cité par M. Ledouble, fait la remarque, dans sa *Notitia galliarum*, publiée en 1675, que « *Liéce* ou *Liesse* sont des noms dérivés de ce dernier mot, qui signifie joie; de sorte, ajoute-t-il, que *Liente*, *Lience* ou *Liance* paraissent avoir été formés de *Lætantia*, c'est à dire de *Lætitia*. »

Après avoir ainsi rappelé à grands traits l'histoire de Liesse et ce qui a été dit jusqu'ici de la signification et des transformations de son nom, M. l'abbé Ledouble examine quelle est la date de la construction et quels sont les fondateurs de la chapelle primitive du lieu, ce premier édifice auquel a succédé l'église actuelle et vers lequel les pèlerins ont commencé à affluer. Il explique que, pour ce qui concerne la date, il n'a pu s'appuyer sur des données archéologiques, les constructions de la chapelle se trouvant absolument confondues dans celles postérieures de l'église. Les sources auxquelles il a puisé les éléments de solution des deux questions, c'est, d'une part, une inscription, qui a longtemps figuré sur le portail de l'église et dont les vicissitudes, rappelées par notre collègue, garantissent d'autant plus l'authenticité; d'autre part, les annales de Melchior Bandini et de Joseph Bosio, les deux plus anciens historiens de l'ordre militaire appelé successivement de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Rhodes et de Malte.

L'inscription indique, avec le laconisme du style épigraphique, pour date de la construction de la chapelle, l'année 1134; pour ses fondateurs, des hommes de guerre (*militibus*) appartenant à la famille seigneuriale d'Eppes; pour mobile, la reconnaissance de ces derniers envers la Vierge. Et, dans un récit plus ample,

les deux historiens exposent les hauts faits d'armes des fondateurs formant un groupe de trois frères membres de la maison d'Eppes, enrôlés tous les trois parmi les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean et combattant avec eux en Palestine au début du règne de Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem de 1131 à 1144. Ils sont blessés et faits prisonniers près d'Ascalon. Mais bientôt délivrés et de retour à Eppes, au château de leur famille, ils font bâtir, non loin de ce château, par reconnaissance envers la Vierge, à la protection de laquelle ils attribuaient leur délivrance et leur retour, la chapelle à la place de laquelle s'élève aujourd'hui l'église. Et si les deux historiens ne précisent pas, comme l'inscription, la date de la construction du petit édifice, on peut voir par les époques qu'ils rappellent qu'elles ne s'éloignent guère de celle donnée par l'inscription. C'est ainsi que le récit des deux historiens et le texte de l'inscription se complètent et se confirment. Et il résulte de leur double témoignage que l'édification de la chapelle primitive de Liesse remonte au commencement du XII^e siècle et que ce sont les trois frères, à la fois membres de la famille d'Eppes et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, faits prisonniers en Palestine près d'Ascalon, qui en sont les fondateurs.

Une version différente a pris cours à la fin du 17^e siècle. Elle ne tend à rien moins qu'à placer vers le milieu du 13^e siècle, c'est-à-dire à une date postérieure de plus de cent années, la construction de l'édifice religieux dont il s'agit, et par cela même à attribuer à cet édifice d'autres fondateurs.

On sait comment est née et sur quoi je fonde cette version. Parmi les anciennes sépultures existant dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, trois surtout attirèrent l'attention. Deux d'entr'elles, d'après leur épitaphe, renfermaient chacune un membre de cette famille d'Eppes, dont il était question tout-à-

l'heure : l'un décédé en 1273, l'autre 20 ans plus tard, en 1293, et près duquel fut trouvé un écrit sur parchemin, célébrant ses exploits. La 3^e tombe n'avait pas d'épithaphe. Mais, parce qu'elle était voisine des deux autres, elle aurait été considérée comme renfermant également un autre membre, le troisième frère de la même famille. Enfin, au dessus de deux ou des trois tombes, était une peinture murale, représentant les scènes traditionnelles de la légende.

Frappés de cette dernière circonstance, des écrivains en ont conclu que les personnes inhumées dans les trois sépultures étaient les héros de cette légende et les fondateurs de la chapelle. Et cette opinion, soutenue entr'autres par Robert Wiard, l'auteur d'une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Vincent, par D. Lelong, l'historien du diocèse de Laon, a été acceptée par les auteurs du *Gallia christiana* eux-mêmes, dont nous rappelions, il y a un instant, les soins scrupuleux dans la recherche de la vérité et qui sont justement renommés pour leur critique d'ordinaire si sévère en même temps que si éclairée.

M. l'abbé Ledouble s'est élevé passionnément — il nous permettra de le dire et nous n'avons pas la pensée de lui en faire un reproche — contre cette opinion, qui, en réalité ne paraît pas fondée. Si, en effet, les personnages inhumés dans deux ou trois des tombes de l'abbaye de Saint-Vincent, se rapprochent, par leur origine de famille, de ceux représentés dans la peinture et dont Bandini et Bosio ont fait l'histoire, aucune autre circonstance ne peut autoriser à les assimiler à ceux-ci et encore moins à les substituer à eux. Notre collègue le prouve par une argumentation serrée et décisive, par les détails dans lesquels il entre, par la généalogie de la maison d'Eppe, par l'écrit même trouvé auprès de l'une des tombes. Quant à la présence de la peinture, elle s'explique par la parenté qui liait

les divers personnages les uns aux autres. Comme le dit M. Ledouble, en faisant représenter dans leur église, au dessus des tombes du 13^e siècle, des scènes remontant au commencement du 12^e, les moines de Saint-Vincent n'ont pu avoir d'autre pensée que de faire connaître la gloire déjà ancienne de la maison d'Eppes, et d'ajouter un degré d'illustration à la mémoire des membres de cette même maison, ensevelis dans ces tombes. Il faut donc se garder de voir là un échec à l'histoire et à la tradition, qui placent au début du 12^e siècle la fondation de la chapelle primitive de Liesse.

Mais je m'aperçois que j'ai déjà dépassé de beaucoup les limites de nos comptes-rendus. Je suis loin cependant de vous avoir entretenus de tous les travaux que contient notre dernier volume. Et je me trouve obligé, pour pouvoir en achever l'énumération sans trop lasser votre patience, de passer rapidement sur ceux dont il me reste à parler.

M. Bouchel, membre correspondant, a donné sous le titre: *Anciennes familles de Presles-et-Boves*, la nomenclature, accompagnée de quelques renseignements biographiques, d'un certain nombre d'anciennes familles seigneuriales qui ont habité Presles-et-Boves. Cette nomenclature, faite avec soin, comprend sept familles et ne remonte pas au-delà de la seconde moitié du xvii^e siècle. Espérons que M. Bouchel pourra, par de nouvelles recherches, sinon la compléter, au moins l'augmenter. (1)

M. Bouchel a aussi fourni le dessin et la description d'une pierre tombale de l'église de Cys. Elle y recouvrait la sépulture d'un membre de la famille de

(1) Signalons en passant la Notice biographique de Stanislas Prioux sur Raoul de Presles, chef d'une famille qui, au xiv^e siècle, a elle-même habité Presles-et-Boves. (*Bulletin* de notre Société, t. xi, 1^{re} série, p. 96.)

Morienne et elle y sert actuellement de dalle. Malheureusement, elle a été taillée pour cette dernière destination sur la face qui contient l'inscription, ce qui a fait disparaître une partie de cette inscription et des armoiries qui la surmontent, et rend difficile leur interprétation.

Un savant anglais, sir W. H. Weale, qui s'occupe de liturgie catholique, a demandé à notre vénéré président honoraire, M. de la Prairie, des renseignements sur les livres liturgiques soissonnais, renseignements destinés à figurer dans un grand ouvrage en préparation. Il ne pouvait mieux s'adresser. M. de la Prairie a publié dans le tome vi, 1^{re} série, page 52 de notre *Bulletin*, un travail très intéressant dans lequel sont énumérés quatorze ouvrages sur la matière et qui a pour titre : *Observations sur les livres liturgiques du diocèse de Soissons*. De son côté, M. Fossé d'Arcosse avait recueilli, sans les avoir encore publiées, diverses notes sur un grand nombre d'autres ouvrages du même sujet et dont ne s'est pas occupé M. de la Prairie. Sur la demande de la Société, M. d'Arcosse a bien voulu revoir et compléter ces notes et les réunir en un travail intitulé : *Nouvelles observations sur les livres liturgiques du diocèse de Soissons*. Ce second travail, complétant celui de M. de la Prairie, est plein de recherches et de savantes remarques. Il a été adressé avec son devancier, au savant anglais, et inséré dans notre 35^e volume. L'un et l'autre travail sont et resteront des pages d'histoire locale, qui seront toujours utilement consultées (2).

La part de collaboration de M. Fossé d'Arcosse à notre 35^e volume comprend encore le compte-rendu de

(1) Voir relativement à la même matière le remarquable rapport de M. l'abbé Poquet sur le rituel de Nivelon. (*Bulletin* de la Société, vol. x, 1^{re} série, p. 21.)

l'excursion faite par la Société, en 1884, à Crépy-en-Valois et à Senlis.

Les deux villes ne sont pas seulement riches en souvenirs historiques, elles sont encore, et surtout Senlis, riches en monuments anciens. Il y a à Crépy les ruines du vieux château, l'église Saint-Denis, et la haute flèche de Saint-Thomas, qui rappelle quelque peu celles de Saint-Jean-des-Vignes. Senlis montre sa belle cathédrale, l'ancien évêché, les magnifiques restes des églises de Saint-Frambourg et de Saint-Pierre, l'hôtel-de-ville, la tour de l'ancien château où se retrouvent des constructions dues aux Romains, les Arènes — restes également curieux de l'occupation romaine — récemment découvertes par M. Félix Vernois.

Vous vous souvenez, Messieurs, — et je m'adresse ici à ceux de nos collègues qui faisaient partie de l'excursion, — des sentiments d'admiration que nous a inspirés la vue de tous ces monuments, de l'inépuisable complaisance avec laquelle, à Senlis, trois membres du Comité archéologique, MM. Fontaine, Félix Vernois et Gérin ont bien voulu nous accompagner dans cette visite, des explications intéressantes qu'en face même des Arènes, M. Félix Vernois nous a données sur leur découverte, et enfin de l'intérêt avec lequel nous avons entendu à l'hôtel-de-ville les explications qui nous ont été données sur les 25 volumes manuscrits, laissés sur la ville et l'arrondissement de Senlis par un grand-oncle de M. Fossé d'Arcosse, l'abbé Afforty, décédé en 1780 avec une réputation d'érudit qui n'a fait que s'accroître depuis sa mort. L'abbé Afforty a été, à Senlis, membre du chapitre de Saint-Rieul pendant 52 ans et la ville ne s'est pas bornée à conserver précieusement ses manuscrits : l'une de ses rues s'appelle la *Rue Afforty* et le portrait du savant chanoine, peint au siècle dernier, figure avec honneur à l'hôtel de ville.

On retrouve, dans le récit de l'excursion, le style

ordinaire de notre collègue, toujours plein d'élégance, d'entrain et de charme, toujours semé de ces traits d'esprit, de ces citations historiques et archéologiques dont il est, on peut le dire, si richement prodigue. M. Fossé d'Arcosse s'y montre de plus l'écho fidèle de nos impressions, particulièrement de nos sentiments de gratitude envers nos guides obligeants. Et nous ne pouvons d'ailleurs qu'applaudir au touchant souvenir qu'a conservé la ville de Senlis du grand-oncle de notre collègue, aux soins qu'elle a de ses précieux manuscrits et aux honneurs qu'elle a su rendre à sa mémoire.

M. Michaux a rendu compte de l'album contenant le résultat des fouilles faites en 1883 au village de Chouy par M. Frédéric Moreau.

Déjà, notre collègue a pareillement rendu compte d'autres fouilles de M. Moreau à Caranda, la Sablonnière, Brécy, Armentières, Trugny et Breny, des merveilles découvertes qui y ont été faites et qui forment tout un musée d'armures, de bijoux, d'ustensiles et objets divers des époques gauloises, gallo-romaines et mérovingiennes.

Les fouilles de Chouy n'ont pas été moins intéressantes ni moins fécondes. Mais le temps manque pour nous y arrêter et entrer dans les détails. Nous ne pourrions d'ailleurs que répéter ce que M. Michaux a si bien dit : « M. Frédéric Moreau est si connu aujourd'hui qu'il suffit de citer ses beaux travaux et les nombreuses découvertes qu'il a faites dans nos contrées pour appeler l'attention du monde savant et de tous ceux qu'intéressent l'histoire et l'archéologie. »

Parmi ces divers travaux, fruit de l'active collaboration de nos collègues, nous ne pouvons oublier la collaboration d'un autre genre, dont un autre de nos collègues, M. Laurent, veut bien enrichir notre *bulletin*: Grâce à ses dessins et à son talent bien connu, nous

reproduisons fidèlement la figure de certains monuments et les traits de diverses personnes, mentionnées dans nos volumes. C'est ainsi que dans celui dont il est présentement rendu compte, figurent le dessin de l'inscription gallo-romaine du camp d'Arlène, et le portrait de M. Perin.

Nous signalons, en terminant, une note de M. l'abbé Pécheur sur la suppression à Rouen d'un jubé, qui rappelle la suppression du jubé de Soissons.

Le même membre a produit, sous le titre de: *Réquisitions de blé à Vierzy*, un exemple à noter de ces réquisitions forcées de céréales, ordonnées par les lois de 1795 et de la résistance qu'y opposaient les fermiers.

Il a présenté également un recueil, imprimé à Soissons en 1668, d'arrêts du Conseil d'Etat et autres pièces concernant le rétablissement dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, des fonctions de maire à Soissons.

La Société, bien que ce recueil fût volumineux, a décidé qu'en raison de son importance au point de vue de l'histoire locale, il serait reproduit dans notre *Bulletin*. C'est par suite de cette décision qu'il figure dans notre 35^e volume, et qu'il clot la série des travaux insérés dans ce volume,

A raison de la perte si regrettable d'une partie des archives soissonnaises et afin d'en combler les lacunes, nous croyons devoir de nouveau inviter nos collègues ainsi que toutes autres personnes, et c'est par cette invitation que nous terminerons ce trop long compte-rendu, à suivre l'exemple de M. l'abbé Pécheur, et à communiquer à la Société les pièces et titres plus ou moins importants et concernant notre pays qu'ils pourraient rencontrer.

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE

—
Lundi 5 Janvier 1885.
—

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Journal des Savants*, de novembre et décembre 1884.

2° *Rapport sur les Antiquités de la France* ;
Ouvrages envoyés au concours de 1884, par M.
Bertrand.

3° *Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus*,
2° série, t. 8, 1882-1883.

4° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France, 11° année, 5° livrais. septembre-octobre 1884.

5° *Bulletin* du Comité des travaux historiques et scientifiques, (section d'histoire et de philologie) 1884, n° 2.

6° *Essai sur les sources géographiques de la vie de Saint-Lucien*, apôtre et évêque de Beauvais, par l'abbé Muller (1878).

7° *Le Cardinal Jean Chollet*, du même (1863).

8° *Société de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 1864, 3° vol., 6° de la collection, 2° et 3° trimestres de 1884.

9° *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, sciences, arts et belles-lettres, t. 17, 12° livrais.

10° *Bulletin de la Société académique de Brest*, 4° série, t. 9, 1883 et 1884.

11° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 74° volume, 1882-1883, nos 3-4.

12° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1884, n° 3.

13° *Bulletin* des procès-verbaux de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1881-1883.

14° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 5° année, décembre 1884, nos 9 et 10.

15° *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, n° 19 et table générale.

CORRESPONDANCE

Lettre circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par laquelle il est rappelé

que par arrêté du 12 mars 1883, le Comité des travaux historiques et scientifiques comprend une section des sciences économiques et sociales. Cette lettre est accompagnée d'un programme des *Sujets d'études recommandés* par cette section et dont voici le sommaire :

- 1° Histoire d'un domaine rural ;
- 2° L'état et la valeur de la propriété bâtie ;
- 3° Effets économiques d'une nouvelle voie de communication ;
- 4° Etudier pour une région déterminée les modifications qui se sont introduites dans la pratique des régimes matrimoniaux depuis le code civil.

Conformément à l'invitation du Ministre, ce document sera communiqué aux Sociétaires et aux personnes qui en feront la demande.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

pour l'année 1885.

Le scrutin reste ouvert depuis l'ouverture de la séance jusqu'à quatre heures, et le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

<i>Président :</i>	M. CHORON ;
<i>Vice-Président :</i>	M. DEVIOLAINE (Emile) ;
<i>Secrétaire :</i>	M. l'abbé PÉCHEUR ;
<i>Vice-Secrét.-Archiviste :</i>	M. BRANCHE DE FLAVIGNY ;
<i>Trésorier :</i>	M. COLLET.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Collet, trésorier, rend ses comptes de l'année 1884, qui sont approuvés et signés. Des remerciements

sont adressés à M. Collet pour la parfaite régularité de sa gestion.

M. Collet informe la compagnie de l'achat, par l'administration municipale, d'un grand nombre de monnaies gauloises et autres objets provenant du camp de Pommiers, et notamment d'un très beau *triens* d'or trouvé dans la plaine de Saint-Médard. Cette monnaie porte le nom de *Betton*, monnayeur soissonnais, dont on possède d'autres pièces, comme on peut le voir dans *l'Histoire de Soissons* par H. Martin et P. Lacroix (t. 1^{er}, p. 179) et dans l'essai sur la *Numismatique Soissonnaise* de M. Michaux, (*Bulletin*, 2^e série, tome 9).

M. l'abbé Pécheur donne lecture d'une lettre de M. Patté, notaire à Soissons, à M. Brayer (de Laon, l'auteur de la *Statistique de l'Aisne*) sur l'origine du nom de quelques rues de Soissons. Cette lettre est déposée aux archives.

La séance se termine par une discussion et un échange d'observations sur le programme du Comité des travaux historiques, dont M. le Président avait donné lecture.

M. le Président, suivant l'usage, présente le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année qui vient de finir.

Ce compte-rendu est publié en tête du présent volume.

M. Collet donne lecture d'une notice biographique sur M. Brayer-Willesme :



M. BRAYER-VILLESME

(1764-1840)

BRAYER-WILLESME

I

L'histoire de la bibliothèque de la ville de Soissons est écrite ; mais la biographie de plusieurs conservateurs de cet établissement reste à faire : je veux parler de celle des plus marquants, tels que M. Mesurolles, l'ancien cordelier, M. Brayer-Willesme, le botaniste, et M. Calland, l'ami de toute science. J'entreprends seulement, quant à présent, la vie de l'un d'eux, — M. Brayer-Willesme. Il y a dans cet homme un Soissonnais doublé d'un savant, dont les volumineux écrits tentent ma plume, et je trouve qu'au besoin ses Flores seules justifieraient mon attention à son égard. Je n'irai pas jusqu'à solliciter un buste pour lui, encore moins une statue. J'ai demandé et j'ai eu la satisfaction d'obtenir son portrait pour le musée de la ville de Soissons, sous l'administration de l'honorable M. Choron, maire, aujourd'hui président de la société archéologique de cette ville. Je m'en tiendrai à ce modeste résultat en fait d'exhibition publique de la personne de M. Brayer-Willesme. Mais j'oserai remettre en mémoire, sinon avec détails, au moins succinctement, ses travaux scientifiques, bibliographiques, historiques et littéraires, afin de lui rendre l'hommage qui lui est dû. — En le proposant à la nomination ministérielle comme conservateur de la bibliothèque de Soissons, le sous-préfet de cette ville disait : « C'est un homme dont les connaissances, le zèle et la probité m'assurent que l'emploi de bibliothécaire ne peut être mis en meilleures mains. » Ce sous-préfet, qui était M. de Senneville, l'appréciait ainsi équitablement. Je n'entends pas faire autrement dans cette notice.

II

M. Brayer (Jean-Louis-Martin) est né à Soissons, sur la paroisse Saint-Léger, le 13 juin 1764. Il appartenait à cette nombreuse et estimable famille dont j'ai fait connaître ailleurs (1) une quinzaine de membres. Son père était brasseur et devint président du tribunal de commerce de Soissons (2). Sa mère portait le nom de Barbereux, qui s'éteignit dans ces dernières années (3).

Jean-Louis-Martin Brayer fit de bonnes études au collège de cette ville. Au sortir du collège, il apprit le métier, ou, pour parler comme lui-même, l'art de son père, et, à l'âge de 26 ans, il épousa la fille d'un ancien tanneur de Sedan, — M^{lle} Catherine-Antoinette-Julie Willesme. C'était le 2 décembre 1790. Le clergé de Soissons subissait une crise des plus violentes : l'évêque de Bourdailles et le chapitre de la cathédrale refusaient de prêter serment à la constitution civile du clergé. Les administrateurs du district et du département insistaient vainement à ce sujet. Et comme on ne s'entendait pas, l'évêque avait été déclaré déchu de son siège et la cathédrale fermée. M. Brayer ne put donc se marier à l'église ; toutefois les jeunes époux ne se passèrent pas de la bénédiction religieuse : le jour même de leur mariage civil, un prêtre consacra leur union, à minuit, dans une cave.

Je n'entrerai pas dans la vie intime de M. Brayer-Willesme (comme il s'appela et comme il signa dès

(1) Voir *Bulletin* de la Société archéologique de Soissons, année 1879, page 137.

(2) C'était, dit la *Biographie universelle* de Michaud, c'était un homme fort instruit et qui, sans négliger son commerce, cultivait les lettres avec quelque succès.

(3) — Par le décès de M. Barbereux, Joseph-Auguste, avocat, décès arrivé à Soissons, le 20 mars 1870.

lors). Je ne dirai pas non plus s'il fut fidèle époux ; ceci n'a rien de commun avec la figure de savant que j'essaie d'éclairer un peu. Je dirai seulement que sa femme donna le jour à trois garçons et à deux filles, dont une vit encore (1), et que, en se mariant, il succéda à son père dans la brasserie que ce dernier exploitait à Soissons, rue de la Congrégation, n° 6.

La révolution ouvrait alors ses voies multiples. M. Brayer-Willesme prit fait et cause pour elle, mais modérément, sagement, tandis que son père l'adoptait plus activement et plus ardemment (2). M. Brayer-Willesme avait d'autres goûts, d'autres idées ; la brasserie elle-même ne le possédait pas exclusivement ; il la délaissa d'abord pour la musique, ensuite pour la botanique, et ce ne fut guère que dans les temps les plus troublés que Soissons moderne ait traversés (1814 et 1815) qu'il songea à ses intérêts matériels, en s'occupant sérieusement et fructueusement de son industrie.

En 1796, le 3 mai, un incendie accidentel éclatait dans les combles de la bibliothèque communale de Soissons, établie, comme elle l'est encore maintenant, dans une partie de l'ancien palais de l'intendant de la province. Chacun s'empressait de combattre le fléau. Le zèle déployé ne pouvait, dit un rapport imprimé du temps, « arrêter les progrès du feu ; les flammes se communiquaient avec une telle rapidité que les pompes ne pouvaient amener assez d'eau au lieu embrasé ; alors le citoyen Brayer, voisin du lieu de l'incendie, connu par son zèle et son dévouement à la chose publique, s'aperçoit que le service des pompes

(1) Mlle Sophie Brayer, demeurant à Soissons, rue du Pot-d'Étain, âgée de 78 ans.

(2) Il figure parmi les personnages d'un tableau de Hoyer, que possède le Musée de Soissons et qui représente *Le Serment à la Liberté*.

va manquer ; à l'instant, il fait le sacrifice de cent muids d'eau salpêtrée (1) qu'il avait dans ses magasins, et à l'aide de ce secours, les pompes reprennent leur activité... »

La bibliothèque fut sauvée après plus de quatre heures d'un travail soutenu. M. Brayer-Willesme avait fait largement son devoir. Il en fut en quelque sorte récompensé, vingt-cinq ans plus tard, en se voyant nommer conservateur de cet établissement.

J'ai dit que M. Brayer-Willesme aimait les plantes. Il fit plus que les aimer, car il s'occupa d'elles avec passion. Il avait du reste, comme dépendance de son habitation, qui était très vaste, un jardin plus vaste encore, et qu'il emplissait de fleurs de toute beauté.

Admirateur des Jussieu, Tournefort, Linné, Lamarck, Candolle et autres botanistes célèbres, il quitta maintes fois sa brasserie et entreprit de fréquents voyages pour faire de l'histoire naturelle, — pour herboriser dans le département de l'Aisne, et même au-delà.

Jean-Jacques Rousseau avait dit : « Pour bien reconnaître une plante, il faut commencer par la voir sur pied. » M. Brayer-Willesme, qui savait cela aussi bien que Jean-Jacques, parcourut les champs, gravit les montagnes et pénétra dans les bois pour observer et pour recueillir, déployant une ardeur toujours nouvelle, se réjouissant vivement à la vue d'une plante qu'il trouvait pour la première fois, et, en un mot, s'enthousiasmant comme un collectionneur que de belles découvertes favorisent.

Il traversa la révolution et le directoire, le consulat et l'empire, en continuant d'accorder plus que ses loisirs au règne végétal. Il connut Jean-

(1) De l'eau salpêtrée pour éteindre le feu ? Le rapport le dit ; mais n'y a-t-il pas là quelque erreur typographique ? N'a-t-on pas voulu dire *cent muids d'eau préparée* ?

Louis Poiret, de Saint-Quentin, qui fut professeur d'histoire naturelle à Soissons, à l'école centrale du département de l'Aisne, et qui devait, lui aussi, conquérir une certaine notoriété comme botaniste. Il fit avec lui de nombreuses promenades scientifiques ; tous deux admirèrent cette belle et riche nature que Dieu place si généreusement sous nos regards pendant les riantes saisons ; et tous deux encore entretenirent ensemble de si agréables relations que, bien que l'âge de M. Poiret fût plus avancé que celui de M. Brayer-Willesme, on dit dans le public que M. Poiret, qui s'était marié sous la révolution et qui était veuf, deviendrait un jour le gendre de M. Brayer-Willesme ; mais le public était dans l'erreur : M. Poiret quitta Soissons pour Paris, où il se fit un nom, et on ne le revit plus ici ; il mourut en 1834, sans avoir convolé en secondes noces.

En 1807, le 3 janvier, M. Brayer-Willesme fut nommé membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Soissons. A cette époque, il avait collectionné une grande partie des plantes les plus remarquables du pays et s'en était composé un herbier qu'il comptait rendre des plus riches et des plus complets. Il écrivit son premier ouvrage et l'intitula : *Flore du Département de l'Aisne. Plantes cryptogames et phanérogames présumées exister dans ce département*. Ce travail, qui est un petit in-folio de 600 pages, peut passer pour n'être qu'une sorte d'ébauche des ouvrages botaniques que M. Brayer-Willesme fit plus tard. Il est disposé (dit le catalogue de la bibliothèque communale de Soissons) d'après la méthode naturelle adoptée par Delamarck et De Candolle dans leur *Flore française*, 3^e édition, publiée en 1805. Les plantes y renseignées sont accompagnées de la synonymie particulière à chacune d'elles, et une colonne indique les endroits où l'auteur les a rencontrées.

Un autre ouvrage de M. Brayer-Willesme suivit de près le premier; c'est également une *Flore du Département de l'Aisne* et c'est aussi un in-folio, mais d'un format beaucoup plus grand que l'autre. Il est en deux volumes, dont l'un de 630 pages et l'autre de 823 pages. Le premier volume, daté de 1807, comprend les plantes cryptogames cellulaires et le second volume, daté de 1809, concerne les plantes phanérogames. Dans ce deuxième ouvrage les familles, les genres, les espèces et leurs variétés sont l'objet de descriptions succinctes et précises, dit avec raison le catalogue de la bibliothèque de la ville. Une synonymie détaillée indique les auteurs qui ont le mieux écrit sur les plantes dont il s'agit, et M. Brayer-Willesme désigne encore les « localités et les époques où ces plantes ont été observées par lui. »

Ce qu'il faut citer également de l'œuvre botanique de M. Brayer-Willesme, c'est la *Flora axonensis* qu'il fit en 1822, qui traite supérieurement des plantes phanérogames dans un volume grand in-folio de plus de 640 pages et qui devait traiter aussi des plantes cryptogames dans un second volume resté à l'état de projet. Précédée d'une préface excellente, cette *Flore* classe les végétaux suivant la méthode exposée en 1813 dans la *Théorie élémentaire de Botanique* de De Candolle.

« Les plantes, dit M. Brayer-Willesme, les plantes considérées sous tous leurs aspects constituent la science appelée botanique... Par suite du grand nombre d'observations faites peu à peu et de la diversité des lieux d'étude et des esprits, la plupart de ceux qui étudiaient la Flore, s'appliquant à une branche spéciale de la science, négligèrent souvent le rapport de cette branche avec l'arbre entier... Depuis le temps de

Bauhin (1) ou de Ray (2), il n'a été publié aucun ouvrage où les caractères et l'histoire des espèces soient disposés d'après l'ordre naturel... J'ai observé de mes propres yeux la plus grande partie des plantes auxquelles j'ai donné place dans ce livre, soit vivantes sur le sol naturel, soit séchées dans mon herbier, ou dans ceux de botanistes bienveillants... Ami lecteur, parcours les forêts et les campagnes, et travaille à l'accroissement de l'aimable science. »

M. Brayer-Willesme n'a pas eu l'égoïsme d'écrire pour lui seul ces quatre volumes sur la Flore du département. Ne pouvant les faire imprimer à cause des dépenses très considérables qui en seraient résultées pour lui, il les a donnés, à l'état de manuscrits, à la bibliothèque de la ville de Soissons, où il sont consultés avec fruit depuis soixante ans. Intéressants comme au premier jour, ils n'ont jamais été oubliés, ils n'ont jamais vieilli, et personne ici n'a jugé à propos de reprendre à nouveau, ou de recommencer un pareil travail. Les connaisseurs de ce pays, au contraire, sauf un seul, M. Watelet, en louent l'utilité constante, le mérite toujours réel et la science éprouvée.

La plupart des plantes que l'auteur à décrites de 1807 à 1822 composent son herbier, et cet herbier, qui est formé de quarante-deux volumes montés selon les prescriptions de Jean-Jacques Rousseau, ou à peu près, et qui est indépendant d'un second qu'il a organisé avec des plantes recueillies dans le département de l'Aisne et dans d'autres départements, a été donné également par lui à la bibliothèque de la ville.

Non seulement M. Brayer-Willesme a ainsi livré aux amateurs de botanique des travaux dont ils peuvent tirer parti ; mais il a annoté, pour eux la *Flore*

(1) Bauhin frères, 1541-1613, 1560 1624.

(2) 1623-1705.

française de Delamarck et de De Candolle, publiée en 1805, de même que le supplément de *Flore française*, édité en 1815, par De Candolle seul et la *Flore des environs de Paris*, de Thuillier, publiée en 1799 ; — ouvrages qui font aussi partie de la bibliothèque de Soissons.

Citons enfin, et surtout, cette autre Flore du département de l'Aisne qui a été détruite en 1885, le 18 juillet, dans l'incendie de l'institution Saint-Charles de Chauny. Cette Flore était en vingt-neuf volumes in-folio, écrits sur papier vélin, par M. Brayer-Willesme; elle était accompagnée de 3,334 aquarelles; Elle avait été proposée en vente le 24 octobre 1844, par Mme veuve Brayer-Willesme, au conseil municipal de Soissons, et le conseil, ne l'ayant pas acquise parce que le texte était en grande partie la reproduction d'une autre Flore Brayer-Willesme que possédait la bibliothèque communale, M. l'abbé Vincent, supérieur de l'institution Saint-Charles, aujourd'hui vicaire général à Soissons, l'avait achetée pour l'établissement qu'il dirigeait. Là, le texte était en grande estime et les aquarelles jugées admirables. Un journal (le *Courrier de l'Aisne*) rendant compte de l'incendie, avançait que 50,000 francs avaient été offerts à l'institution pour prix de l'ouvrage, si on eût voulu le vendre. Mais, pour son malheur, il fut conservé, et le 18 juillet 1885, malgré le dévouement de M. Rogier, capitaine des pompiers de Chauny (en même temps professeur à l'institution) et malgré les tentatives de M. l'abbé Hivet pour sauver la précieuse Flore, elle devenait la proie des flammes, ainsi que tout un cabinet d'histoire naturelle dont elle était la principale richesse (1).

(1) M. le professeur Rogier, m'écrivait, le 5 décembre 1885, en réponse à une question que je lui avais posée au sujet de la Flore dont il s'agit:

Voilà pour le botaniste.

Assurément, M. Brayer-Willesme a droit, en cette qualité, à de grands éloges, et je me demande si j'ai suffisamment dit de son savoir tout le bien qu'il faut en penser ; mais je lui ai du moins prouvé ma bonne volonté. Qu'il me permette maintenant d'aborder sa personnalité sous d'autres rapports.

III

M. Brayer-Willesme avait pour oncle M. Jean-Joseph Brayer qui fut successivement lieutenant de police, juge de paix du canton externe de Soissons, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, président du tribunal civil de Soissons, membre du Conseil municipal de cette ville, et qui écrivit, entr'autres choses : un *Discours sur les Opinions*, une *Notice sur les Monuments anciens et modernes de la ville de Soissons* et des *Observations sur la Disette de 1789*.

M. Jean-Joseph Brayer se démit de ses fonctions de conseiller municipal en 1817, et, à cette époque, le 26 mars, son neveu Brayer-Willesme fut nommé à ses lieu et place par ordonnance royale. Installé le 10 avril de la même année, M. Brayer-Willesme, s'oc-

« Oui, c'est bien l'ouvrage de M. Brayer qui a été brûlé à l'incendie de St-Charles. Vers une heure et demie, au moment où j'espérais encore sauver la chapelle et le cabinet d'histoire naturelle, j'ai enfoncé la porte, car on ne retrouvait pas les clefs de ce cabinet. Hélas ! déjà les flammes étaient venues par le haut. Une fumée âcre, épaisse me força de sortir. Après moi, M. l'abbé Hivet, essaya plusieurs fois de pénétrer dans ce cabinet. — et vraiment cette Flore, à sauver, excitait nos courages. Mais je dus défendre toute nouvelle tentative, car il y avait danger de mort. — C'est M. l'abbé Vincent qui avait acheté la Flore, après inspection du texte, car il est très grand botaniste. Moi, je fus chargé d'examiner les dessins à l'aquarelle : ils étaient admirablement faits, d'une exactitude minutieuse. Chaque feuille avait coûté 2 fr., disait-on ; aussi le travail valait dix fois davantage, surtout le volume des cryptogames. Ces peintures étaient vivantes ! »

cupa des intérêts communaux avec tout le zèle dont il était capable et toute l'expérience qu'il avait acquise. Il ne quitta cette situation que quatorze ans après (15 octobre 1831), alors que tout un nouveau conseil municipal allait être nommé, non plus par le roi, mais par des électeurs, en vertu de la loi, alors récente, du 24 mars 1831.

En 1817 encore, il fut nommé président du tribunal de commerce de Soissons, comme l'avait été son père ; il rendit en effet la justice consulaire, et cela pendant deux ans, de 1817 à 1819 ; puis, quelque temps après, eut lieu sa nomination de bibliothécaire de la ville de Soissons. C'était en 1821. M. Mézières, qui était professeur de rhétorique au collège de Soissons, qui avait été nommé conservateur de la bibliothèque le 6 novembre 1817 et qui cumulait les deux emplois, avait, le 1^{er} avril, donné sa démission d'iceux, comme on dirait au palais, pour se rendre à Paris et s'y produire dans les lettres (1).

Fils de l'homme lettré que l'on connaît, lettré lui-même, et, de plus, bibliophile, sinon bibliomane, M. Brayer-Willesme pensa que cette place de conservateur de la bibliothèque publique pouvait lui convenir, et se porta candidat.

Proposé par le maire au sous-préfet, par le sous-préfet au préfet et par le préfet au ministre de l'intérieur, il fut nommé bibliothécaire vers le 10 septembre 1821 (la date précise nous manque), au traitement annuel de 800 francs, traitement qui n'était pas incompatible, comme il le serait aujourd'hui, avec sa qualité de conseiller municipal. Il fut installé avec quelque

(1) On a de lui : Leçons anglaises de littérature et de morale ; Histoire critique de la littérature anglaise ; Influence du régime représentatif sur la félicité publique ; Eloge de l'économie ; etc., etc. Il devint recteur de l'Académie de Metz et finalement proviseur du lycée d'Angers.

solemnité, le 5 octobre, par M. le chevalier de la Noüe, maire de la ville, et prêta, entre les mains de ce magistrat, le serment de remplir ses fonctions avec zèle, exactitude et intégrité. En outre, il promit de se conformer à un règlement municipal du 18 mai 1821, concernant « la bonne tenue, garde et conservation des livres et ouvrages » qui composaient la bibliothèque, et il se chargea du traitement d'un sous-bibliothécaire, au moyen d'une somme de 400 fr. allouée chaque année par la ville, tant pour cet objet que pour l'acquisition d'ouvrages destinés à l'établissement.

Quelle satisfaction, quelle joie cet homme de science dut ressentir en prenant possession de ce temple de l'étude et de l'esprit qui était la bibliothèque communale de Soissons et qui renfermait environ vingt mille volumes ! Il était le troisième bibliothécaire que la ville ait eu. Il avait alors 57 ans. Il disait adieu, bien volontiers, à une industrie qu'il n'avait guère aimée, et, au lieu de se livrer à un repos que son âge aurait justifié, il allait travailler encore et plus intellectuellement que jamais, pendant presque vingt ans.

Une fois installé, il se rendit un compte exact des richesses bibliographiques dont la conservation lui était confiée. Il fit un classement qu'il jugea nécessaire. Il se mit à rédiger un catalogue en remplacement de celui existant, et, en faisant ce travail considérable que ses successeurs continuèrent et qui fut imprimé aux frais de la ville il y a une vingtaine d'années, il compromit sérieusement sa santé. « J'ai consacré, dit-il dans un mémoire, cinq années consécutives, tant à la confection des nouveaux catalogues qu'au classement des ouvrages, et ce travail assidu, en épuisant mes facultés physiques, m'a occasionné une maladie grave à laquelle j'ai failli succomber. »

Au cours de ses opérations, M. Brayer-Willesme (qu'on renomma président du tribunal de commerce pour deux ans de 1822 à 1824) trouva 600 volumes

dépareillés, ou en mauvais état. Il en proposa la vente pour, le prix, être employé soit à combler des lacunes existantes, soit à acquérir des ouvrages modernes ; et, à l'unanimité, le conseil municipal approuva sa proposition. Mais, en réalité, plus de 600 volumes furent vendus, et les achats ne se bornèrent pas aux ouvrages indiqués. Cela résulte de constatations que fit une commission du conseil municipal, en dressant, en 1832, un inventaire de la bibliothèque (inventaire qui, soit dit en passant, accusa la présence de 23,573 volumes et de 240 manuscrits). Une brouille survint alors entre le conseil et le bibliothécaire. On accusa d'irrégularités M. Brayer-Willesme, qui s'en défendit : on échangea des paroles aigre-douces ; on se transmit des écrits qui n'apaisèrent point le débat ; puis, le silence se fit de part et d'autre ; on reconnut que la bonne foi du bibliothécaire ne pouvait être mise en doute, et l'accord se rétablit sur un nouveau règlement de la bibliothèque adopté par le conseil à la date du 2 juin 1832.

J'ai indiqué tout à l'heure le nombre des manuscrits de la bibliothèque. Dans le temps où M. Brayer-Willesme s'était occupé de cataloguer les œuvres imprimées, il avait accordé aux ouvrages faits à la main toute l'attention, tout l'intérêt qu'ils méritaient et qu'ils ont conservé depuis. Les connaissant à fond, il en dressa le catalogue, et il écrivit en tête de son travail : « Ces manuscrits proviennent en grande partie de l'établissement de Prémontré et particulièrement de la bibliothèque de M. Lécuy, directeur général de cet ordre, connu par son goût éclairé pour les lettres. Plusieurs sont remarquables par leur ancienneté, leurs beautés calligraphiques, ou leurs ornements... Ceux relatifs au Soissonnais, quoique en petit nombre, intéressent non-seulement l'ami des lettres qui, né dans les murs de cette cité, veut connaître son ancien gou-

vernement et les divers objets de ses arts, mais qui-conque se plaît à étudier les usages, les mœurs, les institutions et l'histoire de notre nation. . » Sur son catalogue, il fit suivre chaque inscription de manuscrit d'une petite notice qui en faisait connaître l'auteur, l'écriture, la date, la provenance, l'état matériel. Il augmenta ces œuvres d'un manuscrit en trois volumes dû à la plume de son père et intitulé : *L'art du Brasseur*. Il y joignit aussi, écrit de sa main, mais rédigé par son frère, M. Brayer-Beauregard, auteur de la *Statistique du département de l'Aisne*, un volume in-folio de 350 pages, ayant pour titre : *Essais historiques sur Soissons*. Et il accompagna ces *Essais* d'une préface dans laquelle il expliqua que son frère ayant été surpris par la mort, il avait cru pouvoir, lui, survivant, ajouter à l'ouvrage, la chronologie des faits, qui manquait dans certains endroits, ainsi que quelques notes et pièces justificatives nécessaires à l'intelligence du texte. . . . Les *Essais*, dit-il, dont je ne donne en ce moment que la première partie, devaient être suivis d'une deuxième partie qui aurait renfermé nos recherches en commun sur les antiquités de notre ville, sur ses monuments, l'industrie, le commerce de notre pays, etc. Je m'étais chargé, en partie, de ce dernier travail, pour lequel j'avais rassemblé depuis longtemps nombre de renseignements que je communiquai en 1835 à M. Jarry de Mancy, professeur d'histoire à l'académie des beaux-arts, qui m'avait manifesté l'intention de publier une histoire de notre ville, dont il fit même paraître le prospectus en 1836. J'ignore les raisons qui lui ont fait depuis ajourner la publication de son ouvrage. Si les divers matériaux que j'avais confiés à M. Jarry me reviennent, je m'empresserai de revoir cette seconde partie et de la déposer également à la bibliothèque. »

M. Brayer-Willesme avait raison de douter du retour à lui de ces derniers documents : ils passèrent des

mains de M. Jarry de Nancy, qui mourut le 14 décembre 1862, dans celles de sa sœur, et de celles de sa sœur, qui mourut à son tour le 28 août 1877, dans celles d'un prêtre, M. l'abbé Cyprien Delaplace, qui, j'aime à le croire, ne les conservera pas, quand il saura quelle destination leur était réservée.

Comme conservateur de la bibliothèque, M. Brayer-Willesme collectionnait dans cet établissement, à défaut de musée communal et spécial, les divers objets d'antiquités que produisaient les fouilles et les découvertes faites dans le pays. Il acheta, dès 1829, dans une vente publique qui eut lieu après le décès d'un architecte de Soissons, M. Duroché (1), un tableau représentant l'*Abbaye de Saint-Médard* au temps de sa splendeur vers 1550, et que l'on voit maintenant dans le musée qui a été créé depuis à Soissons. Il recueillit plusieurs des principales pièces ou notables objets qui sont aujourd'hui en ce musée : la pierre d'Isis, qui date du temps d'Auguste, la Minerve, obtenue par l'intermédiaire de M. de Vuillefroy, de respectable mémoire, la mosaïque du palais d'albâtre, le plat d'argent, vieux d'environ seize siècles, la figurine gallo-romaine en bronze dont le nom est à trouver et qui a fourni à M. de Montaiglon le sujet d'une notice, et le vase d'airain dans le fond duquel il sut découvrir, avec la collaboration de M. le docteur Godelle et de M. Maxime Laurendeau, toute une histoire finement traitée au burin, celle de Pyrame et Thisbé.

M. Brayer-Willesme reçut de plus à la bibliothèque, le groupe en marbre qui fut découvert, le 18 février 1831,

(1) M. Dumanceau-Duroché est décédé à Soissons, le 15 septembre 1826 ; il avait vu le jour le 25 février 1747 à Bruyères-sous-Laon, où son père exerçait la profession d'architecte ; il était ingénieur en retraite des ponts et chaussées ; il demeurait dans le palais de la Couronne, actuellement l'hôtel de ville de Soissons, et s'était marié trois fois.

dans les restes ensevelis du palais d'albâtre, et auquel groupe il manquait les têtes, un bras et deux mains. Il l'examina longuement. « Ce groupe, du plus beau marbre de Paros, paraîtrait appartenir au ciseau grec, dit-il ; le fini précieux des parties qui restent indiquerait que ce chef d'œuvre serait de l'époque où la sculpture brillait, dans ces contrées célèbres, du plus vif éclat. » — C'est de Phidias, avançait, de son côté, M. de Vuillefroy. — Cependant les autres amateurs d'antiquités, les amis des arts à Soissons, tous venaient examiner longuement le groupe trouvé, et chacun disait son mot, chacun livrait son appréciation. On cherchait à savoir quel sujet l'artiste avait traité ; mais personne n'y parvenait : la science de tous était en défaut. Seul, M. Brayer-Willesme put prononcer le mot triomphant d'Archimède. Le premier, en effet, il pénétra le sujet du groupe ; et quand il dit : « Ce bel antique représente un sujet pris de la fable de Niobé, qu'Ovide, dans ses *Métamorphoses*, a décrite en vers si énergiques..., ce monument précieux de la sculpture grecque représente le Pédagogue et son élève..., » tout le monde s'inclina devant sa perspicacité.

M. Brayer-Villesme rappela alors la « fiction ingénieuse du poète latin » : Niobé, épouse d'Amphion, mère heureuse, glorieuse de sa fécondité, offensant Latone moins favorisée qu'elle sous ce rapport ; provoquant la colère de celle-ci ; voyant expirer sa nombreuse progéniture sous les flèches d'Apollon et de Diane, enfants excités de Latone ; immobilisée par la douleur et enfin changée en rocher.

Tout à sa découverte, M. Brayer-Willesme écrivit en 1832 une *Notice* de vingt pages sur la *Fille de Niobé*. Il joignit à sa *Notice* plusieurs dessins dus au crayon d'un artiste de mérite, — sans doute M. Chevalier, alors directeur de l'école municipale de dessin de Soissons. Puis, lorsqu'en 1833 la ville eut contracté avec

l'Etat le triste échange de ce groupe de marbre contre les deux cents dieux, demi-dieux, héros, etc., que l'on voit en plâtre au musée, il couvrit cent huit pages d'écriture à leur intention, les décrivant un à un, faisant pour chacun un article emprunté évidemment un peu partout, mais très intéressant cependant, et prouvant que le conservateur de la bibliothèque savait non-seulement apprécier un livre, mais tenir une plume. Content de lui, d'ailleurs, il s'écriait : « La bibliothèque vient de s'enrichir d'un musée. »

On doit aussi à M. Brayer-Willesme un rapport au maire de Soissons, en date du 23 août 1833, et dans lequel il signale, mais en vain, la possibilité, d'acquérir un « monument » qui constatait qu'un congrès avait été tenu à Soissons, en 1728, dans le but de consolider la paix générale.

Ce monument se trouvait dans une maison située sur la Grand'Place et dont l'entrée principale est rue Saint-Léger, n° 5, maison qui était occupée par l'ambassadeur d'Autriche et qui appartient présentement à M^{me} Léon Deviolaine. Il y avait là, écrivit M. Brayer-Willesme, un médaillon en plâtre, entouré de feuilles de chêne et de laurier et au centre duquel figurait en relief Pallas avec tous ses attributs. La tête de la déesse était surmontée d'un aigle par allusion à l'Autriche, puissance prépondérante au congrès, et l'on voyait, plus haut que le médaillon, un génie armé d'un glaive, un autre génie tenant le fléau d'une balance, et un troisième génie cherchant à mettre cette balance en équilibre. La déesse Mnémosyne écrivait les articles du traité de paix, et une Renommée semblait attendre un signal pour emboucher sa trompette. Enfin une branche d'olivier et d'autres emblèmes caractérisaient les bienfaits de la paix. — De tout cela que reste-t-il ? Rien que Pallas que j'ai vue dernièrement

dans son cadre de chêne et de laurier, grâce à l'amabilité bien connue de Mme Deviolaine.

Il n'existe pas, ou plutôt je ne connais pas une seule ligne imprimée de M. Brayer-Willesme, car il n'est pas, comme on l'a dit, l'auteur de la *Relation*, parue en 1821, du *Voyage de la duchesse de Berry à Liesse*, (c'est son frère, Brayer-Beauregard); mais si l'on réunissait tous ses manuscrits que j'ai cités et certaines copies qu'il a faites de documents historiques que je néglige de nommer, on serait vraiment surpris, stupéfait, à la vue du monceau qu'ils constitueraient. On parle de la patience et du travail des Bénédictins. A coup sûr, M. Brayer-Willesme peut être rangé parmi eux sous ce rapport. Il y serait même encore à sa place comme savant, car, tout bien pesé, il a fait preuve d'une sérieuse érudition, quoique son style soit souvent incorrect.

En résumé, la botanique doit beaucoup à M. Brayer-Willesme ; les arts, l'histoire locale, la littérature lui doivent également quelque chose, et, sans parler en détail, soit de la part qu'il a prise à l'administration de la ville, soit de son double passage à la présidence du tribunal de commerce, il faut dire que la bibliothèque communale, elle aussi, lui est redevable, — M. Vitet en a témoigné sciemment en 1831, — d'une bonne classification de ses ouvrages et de l'intelligente rédaction de ses catalogues. « Je n'ai cessé de considérer votre établissement littéraire, écrivait un jour M. Brayer-Willesme à l'administration municipale, que sous un seul point de vue, celui de propager l'instruction et de procurer à nos concitoyens un délassement utile et agréable. »

Son portrait (1) nous le représente à trente-cinq ans environ, c'est-à-dire en pleine possession de ses moyens.

(1) C'est la copie, par M^{lle} Eugénie Watelet, d'une copie faite par Marchal d'après le professeur Hoyer.

Sa physionomie, plus ingrate qu'aimable, annonce du caractère, de la volonté, et certes, il en montra en amoncelant écrit sur écrit, en étudiant sans cesse, en collectionnant toujours. Il est mort le 4 décembre 1840, à l'âge de 76 ans, dans ses fonctions de bibliothécaire de la ville de Soissons, — de Soissons où il était né, où il s'était marié et où il avait toujours vécu. Il n'a point brillé ici comme un météore et n'y a point laissé de ces traces lumineuses qui font longtemps impression, ou qui se gravent profondément dans le souvenir; non, il y a passé ses 76 ans en savant modeste; mais ce qui est bien glorieux pour sa mémoire, c'est que son œuvre lui survit. M. Brayer-Willesme repose dans le cimetière communal de Soissons, non loin du docteur Godelle, dont il partagea quelquefois les travaux archéologiques, et où sa veuve, une femme de cœur, le rejoignit le 27 novembre 1864, à l'âge respectable de 97 ans.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÊCHEUR.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 2 Février 1885

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin* de la Société des sciences et arts de la Sarthe, 2° série, t. 21, 39° de la collection, 1883-1884, 5° fascicule.

2° *Société Académique de Chauny*, 15 janvier 1885.

3° *Romania*, t. 13.

4° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes,

4° année, janvier-mars 1885.

5° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 6° année, janvier 1885, n° 1.

6° Société des Antiquaires de la Morinie, nouvelle série, 132° livrais., octobre-décembre 1884.

7° *Revue* des Travaux scientifiques, t. 4, 1884, nos 9 et 10.

8° *Bulletin* de la Société historique de Compiègne, t. 6.

9° *Notice biographique* sur M. Charles Gomart, par l'abbé Danicourt, de la Société des Antiquaires de Picardie.

CORRESPONDANCE.

Lettre circulaire du Ministère de l'instruction publique et des beaux arts du 8 janvier 1885, relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. qui aura lieu du 17 avril au samedi 11 avril prochain.

Ont été nommés pour représenter la Société de Soissons à cette réunion :

MM. Laurent, l'abbé Corneaux et Choron.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Choron dépose sur le bureau une thèse latine soutenue pour le doctorat en théologie, par un religieux de Saint-Jean-des-Vignes, et donnée au Musée par les héritiers de M. Boujot, décédé Président honoraire du tribunal de première instance de Soissons. Il dépose également, au nom de Mesdames Ferté, d'Acy et des Vertes-Feuilles, une autre thèse, celle du doctorat en médecine soutenue à Rheims en 1704 par François Petit, de Soissons. Ces thèses de très grand format et

illustrées par la gravure seront l'objet d'une note spéciale.

M. Delorme communique un *Etat du diocèse de Soissons*, comprenant les chapitres, abbayes, prieurés, couvents et chapelles du diocèse de Soissons, se rapportant à l'épiscopat de M. de Fitz-James.

M. l'abbé Pécheur dépose pour les archives : 1° une copie des actes concernant la fondation de la *Charité* de Vic-sur-Aisne, du 5 avril 1754, par l'abbé de Pomponne, abbé de Saint-Médard ; 2° Trois extraits des registres de la ville de Château-Thierry, sur l'envoi à la monnaie de Paris de dons patriotiques, à partir du 15 décembre 1789. Les seuls qui peuvent avoir un intérêt historique sont les suivants :

1° Les frères de la Charité de cette ville ont déposé un bénitier et son goupillon, un encensoir, sa navette, deux burettes et le plat, pesant 12 marcs 4 onces, demi gros. (669 liv. 2 s.)

2° Le vicomte d'Aumale, deux « marmittes », un grand plat rond, un autre plat ovale et une saucière pesant 26 marcs, 4 onces, 6 gros. (1422 liv. 15 s. 3 den.)

3° Le comte d'Aumale : « au poinçon de province » deux terrines, une paire de flambeaux, deux petites jattes, un plat long et sept plats ronds pesant, au poinçon de Paris, trois plats ovales et deux couvercles de soupières pesant 16 marcs, 2 gros. (893 liv. 15 s.)

4° Les bénédictins d'Orbais (alors du district de Château-Thierry) 6 chandeliers, un calice et sa patène, deux burettes et un bassin, une paix, le tout d'argent pesant ensemble 33 marcs, 7 onces, 2 gros (1813 liv. 19 s. 7 den.)

5° Les religieuses de Nogent-l'Artaud, un calice

avec sa palène, un encensoir et 6 chandeliers pesant ensemble 14 marcs, 2 onces (762 liv. 7 s. 6 den.)

6° Les bénédictins de Coincy, une croix et un bâton démonté, un encensoir et une navette, pesant 17 marcs, 2 onces, 6 gros. (953 liv. 18 s. 1 den.)

7° Les dames de la congrégation de Château-Thierry, une lampe d'argent garnie de ses chaines et un chapeau pesant 12 marcs, 1 once, 4 gros. (652 liv.)

M. Choron informe la compagnie que le beau-fils de Poiteau, M. Fontaine, de Château-Thierry, lui a offert, pour le musée, une coupe d'honneur de vermeil décernée à ce botaniste par le Cercle général d'horticulture.

La Société en exprime ses remerciements et charge son Président de les transmettre à M. Fontaine.

M. le Président se fait l'interprète des sentiments de la Compagnie au sujet de l'élévation d'un de ses membres sur le siège épiscopal de Beauvais, M. l'abbé Péronne, qui s'est fait un nom par sa science ecclésiastique.

M. Michaux donne lecture d'une *Note sur quelques Monnaies romaines des Gaules.*

NOTE

sur

QUELQUES MÉDAILLES ROMAINES

des Gaules

Dernièrement, on nous a communiqué plusieurs monnaies romaines, trouvées dans nos environs. En les examinant, il a été facile de reconnaître qu'elles appartenaient pour la plupart à cette série des « tyrans » qui, de Gallien à Aurélien, furent élus par les légions de l'armée du Rhin et gouvernèrent dans la Gaule, détachée momentanément de l'empire romain.

Peut-être est-il intéressant de dire quelques mots de ces médailles, dont les légendes rappellent une partie de l'histoire du III^e siècle, dans notre pays.

Postume

A peine Gallien venait-il de succéder à son père Valérien (an 260), mort captif des Perses, que les légions des diverses provinces se révoltèrent. L'Égypte, la Thessalie, l'Achaïe, la Pannonie, proclamèrent leur indépendance et choisirent des empereurs différents, Valens, Pison, Macrianus, Ingenuus, etc.

Gallien était alors à côté de Postume, à Trèves, et partit pour Rome.

Après son départ, l'armée proclama son chef Postume, Cesar et Auguste. « Imp. Cæs. M. Cassianus Latinius Postumus Pius Félix Invictus Aug. Germ. Max. Pont. P. P. » Celui-ci s'associa son fils C. Junius Postumus.

Postume était un général habile et qui inspirait une grande confiance à tous, aussi son élection fut-elle approuvée bientôt par les légions de Bretagne et d'Espagne.

Les trois légions de Bretagne lui prêtèrent serment de fidélité au camp d'Isca et celles d'Espagne au pagus des Vaccéens. (Am. Thierry, *Hist. de la Gaule sous la domination romaine*, I, p. 333.)

Cet évènement est constaté par deux médailles :

Sur l'une : EXERCITUS ISC. S. C. ;

Sur l'autre : EXERCITUS VAC. S. C.

A. — Devant la troupe, l'empereur est à cheval, le bras étendu.

En s'isolant ainsi de l'Italie, les rebelles n'avaient pas l'intention de former un empire nouveau, de reconstituer l'ancienne Gaule autonome ; — ils voulaient rester romains, échapper seulement à la mauvaise direction donnée à l'empire, sauf à y revenir ensuite.

La preuve c'est que Postume inscrivait sur ses médailles : ROMÆ ÆTERNÆ, Rome éternelle.

Et quand il combattait Gallien, cela ne l'empêchait pas de prendre le titre d'Hercule romain : HERCULI ROMANO.

L'empire gaulois, ou mieux l'empire transalpin ne cessait point d'être romain et ne voulait point abandonner ce titre, synonyme de civilisé, par opposition au qualificatif de barbare, appliqué à tout ce qui n'était pas romain.

Au surplus, rien n'était changé à l'administration, à la municipalité, à la vie civile et politique. Les lois romaines continuaient à régir les peuples, les mêmes magistrats rendaient la justice et gouvernaient les cités comme par le passé. Les ordres se transmettaient toujours de la même manière, seulement au lieu d'émaner de Rome, ils arrivaient de Trèves, la cité principale de la Gaule Belgique, qui devint le siège du gouvernement de Postume (1).

(1) Am. Thierry, *Loc. cit.*, I, 337.

L'empereur des Gaules portait la pourpre comme les Césars de Rome, et prenait les mêmes titres : Tribun, proconsul, grand pontife, pieux, heureux, invincible.

Postume battit les Alamans, les Francs, les Germains, repoussa les pirates qui ravageaient les rives de l'Océan.

On célébra le retour de Neptune.

NEPTUNO REDUCI, NEPTUNO COMITI, disent les médailles.

La Gaule, sous Postume, fut tranquille. L'auguste s'occupait non-seulement de ses soldats, mais aussi des populations; il fit faire d'importants travaux d'utilité publique et d'embellissement. Il put faire en un mot frapper cette légende :

FÉLICITAS TEMP., bonheur des temps.

Par ses soins, son armée fut préservée de la peste qui ravageait l'Italie. Le revers de plusieurs médailles de Postume représente Esculape debout, avec ces mots : *Salus exerciti*, santé de l'armée.

Vers 264, Postume adopte un jeune chef très populaire, Victorinus, et en fit son collègue en l'associant à l'empire.

Des pièces frappées à Trèves relatent ce fait. On les nomme la monnaie des Augustes ; *Monita Augg.*

Le revers offre une Diane, céleste ou guerrière, c'est l'emblème de l'influence de Victoria, mère de Victorinus, que l'on surnomma la mère des camps : MATER CASTRORUM.

Après des combats heureux contre Aureolus, général envoyé par Gallien, eut lieu cette paix des Augustes : PAX. AUG., il continua les améliorations commencées et mérita ce titre : RESTITUTOR GALLIÆ, que lui donne les médailles.

Une particularité : Postume datait son règne, non pas de son élévation au pouvoir (260), mais de son arrivée en Gaule (257), et la preuve sont les monnaies de la dernière année de sa vie (267) portant :

A. IMP. X. COS. V. Victoire avec palme.

A. P. M. TR. P. X. COS. V. P. P. Empereur en toge.

En réalité, il n'a été empereur que sept ans.

Voici quelques monnaies de Postume :

A. IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG.

R. SERAPI COMITI AVG. Serapis, la droite élevée.

LCETITIA AVG. Trirème ou galère.

ORIENS. Soleil passant.

FELICITAS AVG. Femme debout tenant d'un côté une corne d'abondance, de l'autre un caducée.

SCECVLI FELICITAS. L'empereur tenant un globe.

FIDES EXERCITV. Deux enseignes.

HERCVLI PACIFERO. Hercule debout tenant un rameau.

HERCVLI DEVSIONENSI. Hercule avec la massue.

DIANCE LVCIFERÆ. Diane.

SALVS PROVINCIARVM. Fleuve, avec cornes de taureau, appuyé sur son urne.

A. POSTVMVS PIVS F... Têtes accolées et laurées de Postume et d'Hercule.

HERCVLI DEVSIONENSI. Buste d'Hercule couvert de la peau du lion. Rare. (*Revue numism.* 5, 27.)

A. POSTVMVS.

R. SÆCVLVVM AVGG.

Se rapportant à l'époque où Victorinus est associé à l'empire.

Les 12 travaux d'Hercule figurent aux revers des monnaies de Postumus :

1. HERCVLI NEMACO. Hercule étouffant le lion, la massue à terre.

2. HERCVLI ARGIVO. Hercule combattant l'hydre.

3. VIRTVS POSTVMI AVG. Hercule et la biche aux cornes d'or cerynite.

4. HERCVLI ERYMANTINO. Hercule portant le sanglier d'Erymanthe.

5. HERCVLI PISCEO. Hercule nettoyant les étables d'Augias.

6. HERCVLI AVG. Hercule lançant des flèches aux oiseaux de Stymphale.

7. HERCVLI CRETENSI. Hercule luttant avec le taureau de Crète.

HERCVLI INVICTO. Hercule luttant avec le taureau de Crète.

8. HERCVLI THRACIO. Hercule domptant un des chevaux de Diomède, de Thrace.

9. HERCVLI INVICTO. Hercule vainqueur des amazones.

10. HERCVLI GADITANO. Hercule combat le triple Géryon.

11. HERCVLI LIBYCO. Hercule luttant avec Antée. Ce combat remplace l'enlèvement des pommes d'or du jardin des Hespérides.

12. HERCVLI IMMORTALI. Hercule menant Cerbère enchaîné.

On a des pièces de Postume frappées à Thessalonique et que l'on avait attribuées faussement à Postume jeune.

A. POSTVMVS CÆSAR. Tête jeune et nue à droite.

B. THES... Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme.

A.

R. Une femme couchée, l'Espagne, tenant une branche d'olivier et ayant à sa gauche un lapin.

Lælianus

En l'an 267, Ulpus Cornelius Lælianus, officier des provinces rhénanes, se fit proclamer empereur par ses troupes, à Mayence, et des pièces parurent à son nom.

Trebellius Pollio l'appelle *Lollianus*.

Aurelius Victor et Eutrope lui donnent le nom de L. Ælianus ; et Orote le nomme Œmilianus.

On a des monnaies aux noms des deux premiers :

IMP. C. LOLLIANVS P. F. AVG. Buste barbu et radié.

R. AVG. Femme tenant deux enseignes.

R. OM.D.LV.RAC. La Félicité tenant un caducée et la corne d'abondance.

L'attribution de ces pièces a été contestée par M. de Witte, avec assez de raison.

Le vrai nom de ce César fut Lælianus, comme nous l'avons dit, et son nom se trouve ainsi écrit sur un petit bronze du cabinet des médailles, très rare.

Postume se hata de le rejoindre et le vainquit. Mais ayant refusé aux solda's le pillage de Mayence, lui et son fils furent massacrés (267). Postume avait eu le pouvoir pendant sept ans.

Victorinus

Victorinus qui se trouvait dans le midi de la Gaule, accourut à ces nouvelles et n'eut pas de peine à se rendre maître de la situation. Lælianus fut tué par ses soldats, Victorinus resta seul maître des Gaules.

Ici paraît encore l'influence de Victoria jusque sur les médailles.

A.

R. Femme debout, avec arc et carquois. ADJUTRIX. AUG. Secourable à Auguste.

Malgré sa mère, Victorinus fut un jour tué par ses soldats, ainsi que son fils, âgé de 5 ans, qu'il avait associé à l'empire.

Voici quelques-unes des monnaies de Victorinus.

Comme Postume, il a antidaté son règne pour faire prévaloir ses droits contre Lælianus.

Ainsi s'explique le revers : P.M. tr. p. III, cos. II. P.P.

Cette pièce rappelle l'association de Postume et Victorin à l'empire (1).

(1) L. de Witte, *Revue numism.*, 1859, 438.

A. DIVO VICTORINO PIO.

R. PROVIDENTIA AVG. Femme debout. Victorina, sans doute.

R. INVICTVS. Soleil passant.

R. SALVS AVG. Hygiène faisant manger une pomme à Esculape.

A. IMP. C. P. VICTORINVS AVG. Tête imberbe radiée.

R. FIDES EXERCI. Femme debout tenant deux enseignes militaires.

A. IMP. C. VICTORINVS P F. AVG.

R. P. M. TR. P. II. COS. PP. L'empereur en habit militaire, tête laurée, tenant une haste et un trophée.

A. IMP. C. VICTOR... P.

R. SECVRITAS AVGG. La Sécurité assise à gauche, tenant un sceptre.

Victorina

Après la mort de Victorin, honteux et repentants, les soldats viennent supplier Victorina de leur pardonner, ils lui offrent la pourpre. Elle n'accepte pas et pourtant l'armée la proclame empereur, non pas impératrice, mère ou femme d'empereur.

IMP. VICTORIA AVG.

Une médaille porte le nom de Victorina avec son effigie.

Trebellius Pollion affirme avoir vu à Trèves les coins des monnaies d'airain, d'or et d'argent au nom de Victorina.

« Cusi sunt ejus nummi cœrei, aurei et argentei, quorum hodieque forma extat apud Treviros » (triginta tyranni, 30).

Il n'y aurait donc rien d'étonnant de retrouver ces pièces, mais celles signalées comme lui appartenant ont été contestées par M. de Witte (*Revue numism.* 2^e série, 6^e vol., p. 202.)

Il lit sur les médailles Victoria, la victoire, et non

Victorina; toutefois il suppose que ce pouvait être une allusion à la mère de Victorinus, ainsi se trouve justifié le passage de Trébellius Pollion.

Henry Cohen et Ch. Lenormant partagent cette opinion (1).

Elle ne voulut pas charger ses épaules du poids d'un pareil fardeau (2) mais elle resta aux camps « avec le titre de Mère, souveraine de fait et patronne « des empereurs. » (3).

Marius

Sur la présentation de Victorina, M. Aurelius Marius fut élu auguste. Marius était un officier de fortune, il avait commencé par être simple ouvrier dans une fabrique d'armes, à Soissons (4) ou à Reims, on ne sait pas au juste; aucun des historiens n'a éclairci ce fait qui cependant nous intéresserait.

Nous en sommes réduit à nous demander si Marius est un de nos compatriotes. Les auteurs sont muets à cet égard, et dans nos environs aucun monument, aucune inscription ne rappelle son souvenir.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons Marius dans sa première jeunesse, travaillant, simple artisan, dans un de ces arsenaux comme Soissons en possédait un, puis il abandonne cette position infime et est incorporé à une légion. Intelligent, brave et actif, il conquiert rapidement tous ses grades sur les champs de bataille, jusqu'au plus élevé.

(1) 1857, *Revue numism.* p. 212.

(2) Trébellius Pollion, *trig. tyrann.* p. 186.

(3) Am. Thierry, 362 cit.

(4) Soissons était une des 8 fabriques d'armes de la Gaule; d'après la notice de l'empire, on y fabriquait notamment des balistes, des boucliers et des épées ou lames. La notice porte : 1° balistaræ; 2° scutaræ; 3° clibanariæ.

Marius était de haute taille et d'une force extraordinaire ; il arrêta du doigt un char en marche, il broyait dans ses mains les corps les plus durs (1) il joignait à ses qualités physiques des vertus morales que Trebellius Pollio se plaît à rappeler, un grand fonds d'honnêteté, beaucoup de franchise, et surtout un cœur droit. Il vivait simplement et acquit une grande autorité auprès des troupes.

On nous a conservé le discours qu'il prononça lors de sa proclamation comme auguste :

« Camarades, dit-il aux soldats, je sais qu'on peut m'objecter le métier que j'ai fait dans ma jeunesse. Me blâme donc qui voudra, mais fassent les Dieux que je manie toujours le fer au lieu de m'abimer, comme Gallien, dans le vin et les fleurs, dans l'ivrognerie et la débauche. Oui, qu'on me reproche tant qu'on voudra d'avoir été forgeron, pourvu que l'ennemi reconnaisse que j'ai forgé pour sa ruine. Mais à votre tour, mes chers camarades, n'oubliez pas que le prince que vous venez de choisir n'a su et ne saura jamais que tenir une épée. J'insiste sur tout cela parce que la peste de luxure, Gallien, ne pourra m'accuser d'aucune chose au monde, sinon d'avoir fabriqué des armes. » (2).

Il combattit avec succès les Germains sur le Rhin et les indépendants des monts Crampiens en Bretagne.

Un jour, un soldat gaulois, ouvrier jadis avec lui, par jalousie ou se croyant méprisé de son ancien compagnon, le rencontra seul et lui plongea son épée dans la poitrine, en lui criant : « C'est le glaive que tu as forgé ! ».

Marius n'avait régné que trois mois.

(1) Am. Thierry. 365, not. 3.

(2) Treb. Poll. (366 Not.)

Ses monnaies portaient :

Imp. Cæs. Marc Aurelius Marius, Pius, Felix, Augustus, Paccator orbis.

C'est peut-être un peu prétentieux de prendre le titre de pacificateur du monde.

Dans l'ouvrage de M. de Witte, publié chez MM. Rollin et Feuardent, en 1868, 10 monnaies de Marius sont représentées.

Voici les revers de diverses monnaies :

1. AEQUITAS AUG. Petit bronze.
2. CONCORDIA MILITVM. Bronze.
3. id. id. Petit bronze et billon.
4. CONCORD. MILIT. Petit bronze.
5. id. id. id.
6. CONCORDIA MILITVM. Or.
7. FELICITAS AVG. Petit bronze.
8. FIDES MILITVM. Billon.
9. SAEC FELICITAS. Or.
10. id. id. id.
11. TEMPORVM FELICITAS. Petit bronze.
12. VICTORIA AVG. Billon.
13. VICTORIA AVG. Billon et petit bronze.
14. id. id. Petit bronze.
15. VIRTVS AVG. Billon.

Tetricus

On eut encore recours à Victorina. Celle-ci pour éviter ces luttes incessantes, ces changements continuels et donner un peu de stabilité au pouvoir, jusque là à la merci des ambitions militaires ou victimes des mécontents des légions, résolut d'appeler un homme en dehors de l'armée:

Elle choisit Tétricus, sénateur romain, qui était son parent et administrait sagement les provinces du sud de la Loire. Il fut proclamé empereur.

Ses médailles sont nombreuses.

Nous nous contenterons d'en signaler plus loin quelques-unes seulement.

Tétricus transporte à Bordeaux le siège de son empire qui était fixé à Trèves et essaie ce qu'on peut appeler un gouvernement civil.

Il s'associe son fils, C. Pesuvius Tétricus, et fit célébrer l'apothéose de Victorinus.

Une médaille rappelle ce souvenir (1).

On apprit la mort de Gallien et la nomination de Claude le Gothique, comme son successeur.

Malgré les efforts de Tétricus et la douceur de son administration, la ville d'Autun se souleva et appela Claude à son secours. Elle fut prise et saccagée par l'armée.

Peu de temps après, Victorina mourut à son tour. On lui fit de magnifiques funérailles et des médailles furent frappées rappelant cet événement :

A. IMP. VICTORIA AVG. Tête de Victorina casquée.

R. CONSECRATIO. Un aigle éployé s'élevant au ciel.

Tétricus perdait en Victorina un de ses plus solides appuis, aussi pensa-t-il à traiter avec Claude.

Ce dernier, étant mort de la peste à Sirmium, en avril 270, eut pour successeur Aurélien.

Après avoir défait les Barbares, Alamans, Sarmates, Germains orientaux, Vandales, il marcha contre l'Égypte, s'empara de Zénobie, reine de Palmyre. Lorsqu'il eut fait rentrer sous son obéissance l'Asie et la moitié de l'Occident, il pensa à la Gaule et passa les Alpes en 273.

Tétricus eut l'air de se porter au devant d'Aurélien, mais en réalité il lui écrivit une lettre pour implorer son assistance.

(1) Mionnet, 368. 2

« Vainqueur, lui dit-il, délivre moi de ces maux » (1), et il continue en donnant connaissance de la composition de ses troupes, des dispositions qu'il prenait pour se réfugier dans le camp romain.

La rencontre eut lieu à Châlons-sur-Marne dans ces champs catalauniques, où plus tard Attila devait perdre son prestige.

Comme il l'avait écrit, Tétricus se porta en avant avec les siens, fut enveloppé par les légionnaires et fait prisonnier.

Ce résultat, prévu, qualifié de trahison par les auteurs du temps, mit fin à l'empire gaulois qui avait duré 14 ans.

Tétricus, comme Zénobie, assista en captif au triomphe d'Aurélien, à Rome, mais plus tard l'empereur lui confia le poste d'administrateur de la Lucanie, le nomma sénateur et lui conserva toujours son amitié.

Les monnaies de Tétricus portaient :

A. IMP. CÆS. C. PESVVIVS TETRICVS, PIVS, FELIX, AVG.

R. NOBILITAS AVG. Femme debout, toujours Victorina.

A.

R. VIRTVS AVG. La Gaule assise, tenant un rameau d'olivier.

R. SALVS AVG. Femme sacrifiant.

R. CONCORDIA AVG. Femme sacrifiant.

R. ABUNDANTIA

R. Plusieurs revers avec l'autel allumé.

R. SPES AVG.

R. COMES AVG.

R. LCETITIA AVG.

R. PIETAS AVG. Vase

Les pièces de Tétricus fils :

(1) Eripe me his, invicte, malis (Eutr. ix. 13)



I MONNAIES DES EMPEREURS DES GAULES.
 I SCEAU EN BRONZE TROUVÉ A PRESLES-ET-BÔVES.

A. IMP. C. PESV. TETRICVS AVG. Tête radiée regardant le ciel.

R. CONSECRATIO. Aigle éployé sur un globe.

Il y aussi des pièces avec les deux Tétricus :

A. IMPP. TETRICI.

Le titre d'empereur des Gaules explique la grande quantité de pièces que l'on trouve partout en France aux noms de Postume, de Victorien et de Tétricus (1). Nous venons d'essayer, avec l'aide de ces médailles de restituer en partie l'histoire de ce temps, si éloigné de nous.

Cet empire, qui ne fut pas sans gloire, eut à sa tête des hommes habiles, énergiques et courageux, il empêcha pour un temps l'invasion des barbares qu'il refoula au delà de la Gaule et préserva ainsi pour longtemps l'empire romain du démembrement et de tous les maux dont il eut à souffrir aux v^e et vi^e siècles.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

(1) En 1835, on découvrit dans un souterrain à Macon, près Chimay (Hénault) 26,000 petits bronzes, dont :

160 Postume. — Variétés de types :	37
8 Lœlien. —	1
2.700 Victorien. —	16
21 Marius. —	5
18.500 Tétricus père et fils. —	22 (<i>Rev. num.</i> 2 ^e année.)

A Damery, près Dormans (Marne), on a trouvé en 1830, sur la route militaire de Reims à Beauvais, laquelle à Fismes avait un embranchement allant sur Soissons, un atelier monétaire, des moules pour fondre des pièces, et des vases contenant 2,000 médailles dont 1500 à l'effigie de Postume (*Rev. num.* 2^e vol 172)

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

TROISIÈME SÉANCE

Lundi 2 Mars 1885

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Marne, t. 7, 2^e partie.

2° *Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France, t. 13, 2^e livrais.

3° *Bulletin* de la Société philomatique de Paris, 7^e série, t. 8, 1883-1884.

4° *Répertoire* des travaux historiques, t. 2, supplément et index, et t. 3, n^o 2.

5° *Bulletin* du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie 1884, n^o 4.

6° *Revue* de la Société des études historiques, 4° série, t. 2, 5° année, 1884.

7° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. 19, 1884 à 1885.

8° *Bulletin* de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, 3° série, t. 2, 12° vol. de la collection, 2° fascicule.

9° *Mémoires* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, 1884 à 1885.

10° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France, 11° année, 6° livraison, novembre-décembre 1884.

11° Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, *Bulletins* 26°-28°

12° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 6° année, février 1885, n° 2.

13° *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, n° 20, fascicule 2.

14° *Bulletin* de la Société archéologique du Midi de la France, séances du 1^{er} avril au 22 juillet 1884 inclus.

15° Société académique de Chauny, 15 février 1885.

16° *Journal des Savants*, janvier 1885.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Delorme dépose pour le musée deux jetons en argent de la Chambre des notaires de Soissons avant 1789, et deux autres du Conseil municipal de Soissons sous la Restauration. Ils proviennent de la succession de M. Boujot, à laquelle des remerciements sont adressés.

M. Fossé d'Arcosse donne une thèse, ou exercice de mathématiques et de physique portant en titre :

« Exercice de mathématiques et de physique dédié à son Excellence Monseigneur Charles de Broglie, marquis de Ruffec, et par Messieurs les Elèves du Collège royal de Metz, 23 août 1775. » Au nombre de ces élèves figure Pierre Gilles Chanlaire, ancien avocat au Parlement de Paris, mort en 1817, chef de division à l'administration générale des forêts, directeur du bureau topographique du cadastre, auteur du grand atlas national de France, en collaboration avec Mentelle et de nombreux autres atlas. M. Chanlaire était l'aïeul maternel de M. Fossé d'Arcosse.

La gravure placée en tête de la thèse représente une assomption de la Vierge.

M. De la Prairie donne pour le Musée deux cachets dont il fait ainsi la description :

Il y a quelques jours, une personne de la ville m'a apporté deux cachets que je dépose sur le bureau. Je l'ai engagée à les donner au Musée, elle n'a pas voulu et elle me les a offerts à moi-même, alors c'est moi qui les donne au Musée.

Le premier est en argent de forme ovale ; au centre se trouve un écusson sur lequel on voit représentée une sorte de portique abritant une Vierge assise portant l'enfant Jésus. Autour se lit l'inscription suivante en caractères tout à fait modernes : *Sigillum priorati ulcheyi castrî.*

Le second sceau est rond en cuivre ; le centre est occupé par un écusson chargé d'un semé qui me semble être des billettes, les émaux ne sont pas indiqués. Voici l'inscription qui entoure l'écu : S. FRIS IACOBI REGV DE TORNACO. Que je lis ainsi : *Sigillum fratris Jacobi regularis de Tornaco.*

Ce sceau paraît être de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e.

M. Michaux lit une note de M. Ponton d'Amécourt sur l'origine du nom de Château-Thierry.

ODOMAGUS

« Le *castrum* de ce nom, dit ce savant, n'existait pas à l'époque où l'on frappait nos monnaies mérovingiennes, on lui a attribué avec trop de précipitation des monnaies sur lesquelles on lit TEODIRICIACO ou TIDIRICIACO, et qui ont été réclamées à bon droit par le Poitou. Le vrai nom ancien de Château-Thierry, on ne le connaissait pas hier, on le soupçonne aujourd'hui, grâce à l'appoint que la numismatique apporte aux recherches de M. Longnon.

La ville qui a précédé le château de Thierry était, suivant toute probabilité, le chef-lieu du pagus *Otmensis* dont la situation est fixée et l'étendue déterminée par un certain nombre de textes, et comme il était d'usage de désigner les *pagi* par le nom de leur chef-lieu, on doit supposer : 1^o qu'il y avait un vicus *Otmus* à la tête du pagus *Otmensis* ; 2^o que ce vicus était l'ancien Château-Thierry. Cette opinion est d'autant mieux fondée qu'on ne trouve, aux environs de Château-Thierry et dans l'étendue du pagus *Otmensis*, aucune autre localité dont le nom et les traditions rappellent la ferme *Otmus*. Quoi qu'il en soit, que Château-Thierry soit l'ancien *Otmus* ou que ce nom ait appartenu à une autre localité nécessairement très voisine, la numismatique nous apporte un précieux témoignage en nous démontrant qu'il a bien existé un vicus *Otmensis*, et en nous fournissant des produits de son atelier monétaire.

Des monnaies dont le style est absolument semblable à celui des produits de Binson et en parfaite concordance avec les produits de Soissons, Meaux, Queudes, Vendière et autres localités de la région, portent pour légende géographique ODOMO FIT. *Otmus*, *Otmensis* ne sont donc que des formes contractées de *Odomus*, *Odomensis*, et si l'on remonte plus haut, on peut dire que ces formes elles-mêmes, sont des contractions de *Odomagus*, *Odomagensis* (cf. *Rotomus*, *Noviomus*, de *Rotomagus*, *Noviomagus*, etc.)

Le pagus *Otmensis* s'appellerait donc plus correctement *Odomagensis*, et la ville de Château-Thierry est parfaitement fondée à réclamer les monnaies d'*Odomo*, dont on connaît quatre variétés émises par trois monétaires différents.

Le même membre présente une affiche annonçant pour le 26 octobre 1790, la rentrée des classes du Collège de Soissons. Chose assez étonnante ! cette pièce porte le quantième : « l'an 1^{er} de la République », laquelle ne fut établie que plus tard. En tout état de cause, on doit remarquer qu'à cette époque les Oratoriens n'avaient pas encore été expulsés, comme religieux de l'établissement.

M. l'abbé Pécheur donne lecture de trois inscriptions qu'il a relevées dans l'église de Terny-Sorny, près Soissons.

Inscriptions de l'église de Terny

Des quatre vicomtés du comté de Soissons, Cœuvres, Buzancy, Ostel et Fromental, il ne restait plus au xvii^e siècle que le souvenir. Cependant des seigneurs prenaient encore le titre honorifique de vicomte en certains lieux de ces anciennes circonscriptions.

Une inscription de l'église de Terny, gravée sur une longue table de marbre noire placée dans une chapelle latérale, nous fait connaître un de ces vicomtes et sa famille. On se souvient que le titre de vicomte de Fromental fut attaché à un fief, dont il ne reste plus guère que le nom, sur le territoire de Terny. L'inscription est ainsi conçue :

« Cy gisent les corps de puissant seigneur François de Suzanne de Cardaillac, seigneur et vicomte de Villers-Agron, la Moltharlin et autres lieux ; seigneur et vicomte de Terny, Villery, Montgarni, Braye et Margival en partie et autres fiefs ; gentilhomme ordinaire de la Chambre du roy ; lieutenant de la compagnie d'ordonnance. — De haute et puissante dame Madame Léonore Lévêque, dame et vicomtesse de Terny, Villery, Montgarni, Braye et Margival en partie et autres lieux, son épouse, laquelle après avoir survécu son très cher et très aimé époux de..... années est décédée au même château de Montgarni, et le 29 du mois de décembre de l'année 1661 et de son âge 72 ans — De très dévote et religieuse personne Catherine Suzanne de Cardaillac, fille des dicts seigneur et dame, en religion au monastère de la congrégation de N. D. de Soissons, sœur aimée de Jésus, après sept ans de profession en rare vertu et exem-

plaire ; estant atténuée de ses austérités et exercices spirituels elle est sortie par l'autorité des supérieurs pour recouvrer la santé, si Dieu voulait, est décédée au dict château. *six septembre* après sa sortie, grandement regrettée de ses parents le 21^e jour de juillet 1653, âgée de 26 ans. Son cœur reporté au dict monastère d'où il ne fut jamais séparé depuis sa dicte profession — Et de Damoiselle Louise de Suzanne de Cardaillac, aussi fille des dicts seigneur et dame, qui décéda au même château le 28^e jour du mois de juin 1654, âgée de 24 ans, grandement regrettée pour ses rares vertus pour lesquelles elle méritoit en ce siècle, mais Dieu lui a donné l'éternité. — Ces nobles monuments ont été érigés par la grande piété et munificence de la dicte dame de Suzanne épouse et mère, en 1655. Leurs âmes soient en paix. Ainsi soit-il ».

Il est probable que la plaque de marbre portant cette inscription faisait partie des monuments dont parle la dame de Cardaillac. Le sieur de Cardaillac figure dans le testament de Jérôme Hennequin, évêque de Soissons, inséré dans les *Bulletins* de la Société. Les châteaux de Sorny et de Montgarni n'existent plus. Ce dernier, dont il restait encore, il y a peu d'années, le mur d'enceinte et ses fossés profonds, la porte et ses deux tourelles avec le pont de pierre qui remplaçait l'ancien pont-levis, a été converti en une très belle ferme (1). Ce château du reste, comme beaucoup d'autres, n'était à l'intérieur qu'une demeure toute rurale avec un aspect féodal.

(1) M. Dormeuil, son propriétaire, l'avait acquis de la famille de Courval, de Pinon. Il est parvenu à force de travaux d'assainissement à transformer les environs de cette jolie ferme en beaux et vastes pâturages.

Sur des dalles funéraires de l'église de Terny se lit aussi le nom de Jean Lescot « receveur du château de Sorny » décédé le 5 mai 1748 ; et celui d'Antoine de Crécy « escuyer sieur vicomte de Sorny, prévost héréditaire du Laonnois » décédé le 13 mai 1631.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÊCHEUR.



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE

—
Lundi 13 Avril 1885
—

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Comité* des Travaux historiques, 1885, et *Revue* des Travaux scientifiques, t. 4, n° 11.

2° *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, t. 7, 3^e série, 4^e fascicule, juillet à décembre 1884.

3° *Mémoires* de la Société d'anthropologie de Paris, 1^e série, 2^e fascic.

4° *Bulletin* de la Société philotechnique, 6^e année, mars 1885, n° 4.

5° *Bulletin archéologique et historique* de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, t. 12, 1884, 1^{er} et 4^e trim. inclusivement.

6° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie année 1884, n° 3.

7° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, t. 44.

8° *Annales* de la Société malacologique Belgique, t. 18, 1883, suite, procès-verbal du 5 août 1883 à décembre 1884.

9° Société royale belge de Géographie, bulletin 8^e année 1884, n° 4, juillet-août et jusqu'au n° 6, novembre-décembre, *id.*

10° *Bulletin* des Bibliothèques et des Archives, publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, années 1884, n° 1.

11° *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, bulletin n° 20, fascic. n° 3.

12° Société Smitsonienne, 1880-1881 (1883).

13° *Bulletin* de l'Histoire de Paris et de l'Île de France, 12^e année, 1^{er} livraisons, janvier-février 1885.

14° *Bulletin* de la Société archéologique de Langres, tome 2.

15° *Des dictons historiques et populaires de Picardie* par M. l'abbé Corblet.

16° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1884, 38^e vol, 18^e de 3^e série,

17° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. t. 8, n° 123, 4^e trim. de 1885.

18° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, 4^e année, avril-juin 1884.

19° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 35° année, 1885, n° 10, octobre-décembre.

20° *Bulletin* de l'Académie du Var, nouvelle série, t. 12, 1^{er} fascic. 1884.

21° *Bulletin* de la Commission des Antiquaires de la Seine Inférieure, t. 6, 2° livraison.

22° Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, bulletin, 3 vol. 4^e trim. de 1884.

23° *Annales* de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1883.

24° *Le Siège de Soissons en 1870*, par M. René Fossé d'Arcosse, rédacteur de l'*Argus soissonnais*, avec dessins par M. Paul Laurent.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Fossé d'Arcosse dépose pour les archives un brevet d'un chevalier de l'Eperon d'Or (ordre de l'Empire romain).

Le même membre donne lecture du renseignement suivant :

« MM. de la Prairie et Fossé d'Arcosse, en leur qualité de membres du Conseil de fabrique de la cathédrale de Soissons, se font un devoir et un plaisir d'annoncer à l'assemblée que le Christ de Girardon, signalé à la Société par son honorable secrétaire, M. l'abbé Pécheur, dans la séance du 1^{er} mai 1882 est désormais retiré du *honteux oubli* dans lequel *il languissait tout poudreux*, depuis de longues années, et placé dans la sacristie où il fait l'admiration des connaisseurs. »

M. Choron informe la réunion de la découverte d'un grand nombre de tombes en pierre sur le plateau qui

s'étend entre Nouvron-Vingré et Morsain. Il a visité ces tombes en compagnie de M. Salingre. Elles étaient bien conservées, toutes orientées et taillées de la même manière dans des blocs fort minces. On n'y a trouvé qu'un seul instrument de fer.

M. le Président, au nom de la Compagnie, adresse des remerciements à M. René Fossé d'Arcosse pour le don de son ouvrage sur le siège de Soissons en 1870.

M. le Président donne lecture d'un travail de M. Lefèvre-Pontalis, sur les Chartes communales du Soissonnais, travail terminé par le texte encore inédit de la Charte octroyée aux communes d'Aizy et de Jouy, en 1232. L'auteur a trouvé ce texte aux archives nationales.

ÉTUDE SUR LA CHARTE DE COMMUNE

OCTROYÉE PAR LOUIS IX AUX VILLAGES D'AIZY ET DE JOUY

en 1232

Le grand mouvement d'émancipation qui prit naissance en Picardie dès le début du xii^e siècle n'eut pas pour unique résultat de rendre les grandes cités de la région fières de leurs privilèges ; il procura les mêmes avantages aux habitants des paroisses rurales qui s'efforcèrent d'obtenir également le libre exercice de leurs droits. Mais, tandis que dans le Beauvaisis chaque bourgade luttait pour sa propre indépendance, les villages du Soissonnais cherchaient à s'affranchir en mettant leurs intérêts en commun. C'est ainsi qu'en 1184 les villages de Cerny en Laonnois, de Chamouille, de Baune, de Verneuil, de Bourg et de Comin obtinrent de Philippe-Auguste l'autorisation de se constituer en une seule commune. En 1185, la même faveur fut accordée par ce prince aux bourgeois de Vailly, de Condé, de Chavonnes, de Celles, de Pargny et de Filain. Grâce à la protection du pouvoir royal, on vit des associations de ce genre se former entre Bruyères et Vorges en 1186, entre Crandelain, Courtecon, Malval, Colligis et Lierval en 1196, entre Chaudardes, Cuiry, Beurieu et Craonnelle en 1216. Les chartes de ces différentes communes ont été imprimées dans le recueil des ordonnances des rois de France (1) ; celle que nous publions ci-dessous est encore inédite et concerne

(1) T. xi, p. 231, 237, 245, 277 et 308.

l'établissement d'une commune à Aizy et à Jouy en 1232. (1)

Le territoire d'Aizy avait été concédé par le roi Charles-le-Chauve aux religieuses de Notre-Dame de Soissons en 858, et cette propriété était pour l'abbaye la source de bénéfices fort importants, car au moyen-âge la culture de la vigne était florissante à Aizy (2), comme dans toute la vallée de l'Aisne. Les habitants d'Aizy n'avaient pas pu se joindre à la commune formée par les bourgs de Vailly, de Condé, de Chavonnes, de Celle.s, de Pargny et de Filain en 1185 ; mais l'abbaye de Notre-Dame de Soissons leur avait accordé, dès l'année 1210, l'autorisation d'acquérir des biens dans leur village et dans les territoires environnants, moyennant l'abandon de leurs droits sur le four banal (3). Enhardis par cette première concession, ils ne tardèrent pas à réclamer le droit de faire partie avec le village de Jouy, de la commune établie à Vailly et dans les localités voisines. Ils s'adressèrent dans ce but à Béatrice, abbesse de Notre-Dame de Soissons, qui leur donna en 1232 une charte de commune dont Louis IX confirma la même année toutes les dispositions en se réservant les droits d'ost et de chevauchée, ainsi que la connaissance des crimes de rapt et d'incendie.

L'acte qui établissait une commune à Aizy et à Jouy au XIII^e siècle plaçait à la tête de l'administration municipale un maire et quatre échevins nommés par l'abbesse de Notre-Dame de Soissons. En outre, un

(1) Melleville en a signalé l'existence dans son *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, mais il n'en a pas publié le texte.

(2) On peut en avoir la preuve en consultant deux chartes de 1279 et de 1307 qui règlent des différends relatifs à l'exercice du droit de vinage à Aizy. Elles sont conservées à Paris aux Archives nationales sous la cote K. 34 n° 27 et K. 37 n° 10.

(3) Cf. Melleville. *Dictionnaire historique de l'Aisne*, t. 1, p. 9.

fonctionnaire spécial, élu par les habitants, était chargé de la surveillance et de la police du territoire. La commune était exemptée de la taille et des droits de past, de sauvegarde et de formariage en échange d'un cens annuel de 44 livres parisis dû par les habitants d'Aizy, et d'une somme de six livres qui devait être payée tous les ans le vendredi avant la Toussaint, par les habitants de Jouy. Les droits de vinage étaient fixés à six deniers par arpent et devaient être acquittés en nature au moyen d'une certaine quantité de vin blanc. Les terres labourables, les prés, les bois et les clos étaient imposés à raison de quatre deniers par arpent, et les habitants ne pouvaient refuser de laisser vérifier la contenance de leurs propriétés. L'abbaye continuait à percevoir à Aizy quinze mesures de vin pour droit d'avouerie, seize mesures de vin pour droit de sauvegarde et trente-et-une mesures de vin à Jouy pour le même motif. Elle conservait en outre les droits de corvée, de juridiction, de charriage, de bornage, de four, de moulin et de pressoir banal ; le maire seul était exempté de toute espèce d'impôt. Les habitants qui vivaient du produit de leurs biens étaient tenus de fournir chaque année une mesure d'avoine à l'abbaye, et tous ceux qui s'affranchissaient par leur mariage de la tutelle de l'abbaye, devaient en apporter deux mesures, le jour de la Saint-Remi, à la maison que les religieuses de Notre-Dame possédaient dans le village. Enfin, quand l'abbesse couchait à Aizy, elle avait le droit de réquisitionner un matelas et un oreiller pour garnir son lit.

Quelques autres articles additionnels réglaient les rapports des villages de Jouy et d'Aizy avec la commune de Vailly. Ainsi, le maire de Vailly ne pouvait pas retenir dans le territoire placé sous son autorité les habitants d'Aizy à moins qu'ils n'aient construit des maisons sur le sol. En outre, il était chargé de contrain-

dre les communes d'Aizy et de Jouy à payer leurs redevances annuelles, dans le cas où elles auraient voulu se soustraire à cette obligation

Cette charte de commune n'accordait aux deux villages qu'une indépendance relative, mais elle avait l'avantage de préciser les impôts que l'abbaye de Notre Dame pouvait y percevoir. En s'associant à la commune de Vailly, les habitants d'Aizy et de Jouy lui apportèrent un nouvel élément de prospérité. Ainsi s'établit, dans la vallée de l'Aisne, une véritable petite république formée de huit villages étroitement unis pour défendre leur liberté.

EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS.

Juin 1232. Saint-Germain-en-Laye.

Charte de commune d'Aizy

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Ludovicus dei gratia Francorum rex. Noverint universi præsentés pariter et futuri quod nos litteras dilectarum nostrarum Beatricis beatæ Mariæ Suessionensis abbatissæ totiusque ejusdem loci conventus inspeximus sub hac forma :

Beatrix beatæ Mariæ Suessionensis abbatissa totiusque ejusdem loci conventus omnibus hæc visuris in Domino salutem. Noverint universi quod nos de assensu et voluntate speciali totius capituli nostri villam nostram quæ Aysiacum (1) nuncupatur cum hominibus ecclesiæ nostræ ibidem ad præsens manentibus in com-

(1) Aizy, départ. de l'Aisne, arr. de Soissons, canton de Vailly.

muniam de Vailliaco (1) secundum usus consuetudines et cartam communie ejusdem posuimus, concordantes eis in perpetuum communiam habendam sub hac tenore :

Nos quittavimus dictis hominibus totam tailliam quam ecclesia nostra consuevit accipere super eos et IV libras nigrorum (2) quas ecclesie nostrae debebant annuatim de conviviis et tensamentis (3).

Item forismaritia hoc excepto quod quilibet qui se forismaritabit tenebitur ecclesie nostrae solvere ipso die forismaritationis suae vel in crastino VII solidos et dimidium monetae patriae. Quos denarios si dicto die vel in crastino non solveret, teneretur emendare VII solidos et dimidium monetae supradictae ad instantiam majoris nostri et scabinorum legem faciendam et nihilominus forismaritagium reddere teneretur. Supra dicti vero homines in praedictorum vero pensationem concesserunt ecclesie nostrae super villam nominatam XLIII libras parisiensium de recto censu annuatim in perpetuum reddendas feria VI ante festum omnium sanctorum. Item omnes terras quas dicti homines tenent de mesis (4) et etiam illas quas tenent ad census ponent ad terragia et ibi accipiemus decimam et terragium una manu. Insuper in illis terris et in aliis omnibus habebimus ventos et venditiones. Omnes etiam vineas quas tenent de ecclesia nostra sive ad mesum, sive ad censum, sive quolibet alio modo tenebunt eas ad medium vinagium et ad VI

(1) Vailly, dép. de l'Aisne, chef-lieu de canton de l'arr. de Soissons.

(2) Ce mot désignait une monnaie de bronze, mentionnée également sous le nom de *nigellorum* dans la charte de commune de Crépy-en-Valois.

(3) Il faut entendre par ces deux mots les droits de past et de sauvegarde.

(4) Cette expression est synonyme de *tenero ad medium* et désigne un véritable métayage.

denarios monetæ Suessionensis de recto censu pro quolibet arpeno, exceptis illis quæ sunt ad totum vinagium, quarum redditus non mutatur et de illis debetur nobis census. Pro dicto autem censu sex denarios non dimitemus quin perticare faciamus per totum et capere medium vinagium, secundum quod pertica importabit, et etiam de quolibet arpeno VI denarios supradictos.

Sciendum est etiam quod si forte contingat, quod homines prædicti velint solvere vinagia sua in vindemiis et nos ea capere voluerimus, ipsi debent ea afferre in curiam nostram apud Aysiacum nec tenemur ea recipere ante medium Martium nisi voluerimus neque possumus homines compellere ad ea solvenda ante medium Martium et qui die medii Martii in solutione vinagii deficeret, emendaret nobis per VII solidos et dimidium monetæ patriæ et nihilominus reddere teneretur vinagium et nos in vinagii forum apponemus secundum quod consuevimus. Et sciendum quod omnia vinagia debent esse ab albo vino, sano, legali et pagabili.

Item sciendum quod de terris arabilibus, vineas vel de vineis terras arabiles facere non poterunt nisi de assensu nostro.

Item quicumque manebit in villa dicta quæ dicitur Aysiacum qui extra manuburniam positus erat per maritagium, tenebitur nobis reddere annuatim II assinos (1) avenæ raso ad mesuram de Vailliaco. Si vero est extra manuburniam alio modo quam per maritagium et tenerat hospitium similiter tenebitur nobis reddere annuatim II assinos avenæ ad mensuram eandem. Si vero hospitium non teneat, imo in dicta villa cum alio maneat, si de suo proprio vivat, tenebitur reddere

(1) Le mot *assinos* indique une mesure spécialement employée pour les céréales.

annuatim I assinum avenæ rasum ad mesuram dictam. Præterea sciendum est quod dicti homines de quolibet arpeno hortorum, nemorum, pratorum et alnetorum suarum quæ vinagia non debent tenentur reddere nobis annuatim IV denarios monetæ Suessionensis de recto censu et si contingat ea redigi ad culturam bladi vel marchagii, (1) tenebuntur nobis de eis reddere rectam decinam et terragium et nihilominus dictum sensum IV denarios reddere tenebuntur, sicut superius dictum est.

Item extra inter sepas (2) non possunt augmentare sive ampliare suas masuras nisi de assensu nostro et poterimus illi metas ponere, quandocumque nobis placuerit. Item hortos, nemora, prata et alneta extra masuras poterimus facere perticari quandocumque nobis placuerit.

Adhuc sciendum est quod omnes census, omnes avenas qua nobis a dictis hominibus debentur, omnia capitagia debentur nobis annuatim in nostra domo apud Aysiaco in die sancti Remigii in capite Octobris persolvi. Et quicumque dicta die in solutione deficeret, emendaret nobis per VII solidos et dimidium monetæ patriæ de qualibet reddito de cujus solutione deficeret et nihilominus red ditum solvere teneretur.

Item sciendum est quod XV modii viui de advocatiâ (3) et XVI modii vini de tensamentis ad modium de Vaillico quos villa Aysiaco nobis debet, item roagia quæ habemus in terrâ nostrâ, item carchagia (4) vinorum de sæpedita villa Aysiaco et corveiæ et omnes alii redditus nostri de quibus in præsentî carta nulla est facta mentio remanent nobis in eo statu in quo prius

(1) Le droit de marchage était l'équivalent du droit de pâture.

(2) Ce terme montre que le village était entouré d'une clôture.

(3) C'est le droit d'avouerie.

(4) Droit de charriage.

erant. Alii autem redditus et quibus videlicet facta est mentio in hac carta debent nobis reddi de modo quo superius est notatum. Item omnes mansionarii dictæ villæ bannarii erunt ad furnum nostrum et ad pressoria et ad molendina nostra ne: aliquis potest ibi facere furnum, vel pressorium vel molendinum nisi ecclesia nostra. Et si aliquis de bannariis nostris veniat et ad molendinum nostrum mōlturas, debet immediate molere post illum quem inveniet molentem. Et bannarius qui alibi quam ad furnum nostrum coqueret vel alibi quam ad molendinum nostrum moleret, vel alibi quam ad pressorium nostrum vinum suum preneret vel premi faceret, nobis emendare teneretur per VII solidos et dimidium monetæ patriæ et nihilominus teneretur reddere nobis ex integro furnagium pressoragium et multuram ad juramentum illius qui eum super hoc incusaret, nisi bannarius juramento suo se purgaret.

Item habebimus in dicta villa maiorem nostrum liberum a tailliis et oueribus villæ, nisi sit de communia, vel nisi habeat ibi terram, vel mobile pro quibus debeat tailliarum scabinos autem IIII quales voluerimus de hominibus ecclesiæ nostræ accipiemus in dicta villa Aysiaco qui nobis fidelitatem faciat de omni jure ecclesiæ nostræ confirmando quos ponere et mutare poterimus pro nostra voluntate, ac si contingat quod aliquis recuset esse scabinus, emendare nobis tenebitur per VII solidos et dimidium monetæ patriæ, de qualibet et vice qui recusaret.

Item ille qui eligitur ad bona villæ custodienda, eligitur ab hominibus villæ custodienda, eligitur ab hominibus villæ supradictæ qui jurabit quod bona hominum communie et bona ecclesiæ beatæ Mariæ suessionensis bona fide custodiens et pro custodia bonorum nostrorum non poterit a nobis aliquid exigere nisi gratis voluerimus ei dare. Nec propter hoc dimit-

temus ibi ponere servientem proprium pro bonis nostris custodiendis, si nobis placeat.

Insuper sciendum est quod domus nostra de Aysiaco cum toto porprio (1), vinario et prato remanent nobis libera sicut prius. salva carta communiæ de Vailliaco.

Item si contingat nos abbatissam in dicta villa jacere, homines villæ tenentur nobis ministrare in qualibet hostisia culcitam et pulvinar ad petitionem majoris vel alicujus scabinorum ubi vident bona fide quod haberi possit vel capi. Et quicumque denegaret, amendare nobis teneretur per VII solidos et dimidium monetæ patriæ et major communiæ de Vailliaco faceret habere a vetante culcitam et pulvinar.

Ad hoc sciendum quod dicta communia de Vailliaco nullum de hominibus vel feminabus ecclesiæ nostræ poterit recipere vel retinere præter eos de villa Aysiaco et de villa de Joiaco (2) qui usque ad hanc diem ibidem fecerunt mansiones, nisi hoc faciat de nostra voluntate et assensu. Retinemus autem justitiam in manso nostro dominico defundo terræ et de catallo. Item arrestationes et valia belli ad usus et consuetudines secundum quas eas hactenus ecclesia nostra habuit.

Præter hoc sciendum est quod dicti homines de Aysiaco reddent nobis annuatim suprascriptas XLIII libras parisiensium quas debent nobis de censu et XXXI modios vini quos debent annuatim tum de advocatia quam de tensamentis feria VI ante festum omnium sanctorum et dictas XLIII libras parisiensium debent dicti homines reddere nobis et afferre ad domum nostram apud Suessionem et dictos XXXI modios vini in curia nostra apud Aysiaco, et si vo-

(1) Ce terme désigne un clos.

(2) Jouy, département de l'Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Vailly.

luerint dictum vinum nobis solvere in vindemiis, album sanum, legale et pagabile, nos non debemus recusare.

Sciendum etiam quod tota communitas de Joiaco tenetur nobis solvere annuatim VI libras parisiensium simili modo quo homines de Aysiaco nobis tenentur supradictas XLIII libras parisiensium propter hoc quod posuimus homines nostros de Joiaco in communiam de Vailliaco. Debent etiam dicti homines nostri de Joiaco reddere nobis annuatim capitagia sua eo modo quo homines de Aysiaco capitagia sua persolvunt. Et si dicti homines de Aysiaco forte in solutione dictarum XLIII librarum et de XXXI modiis vini deficerent die supradicta, emendare tenentur nobis per XL solidos parisiensium de qualibet die qua deficerent de solutione quoad usque de dictis XLIII libris parisiensium et XXXI modiis vini et super omnibus emendis sit plenarie satisfactum. Et si de supradictis deficerent, nos teneremur ostendere majori communiæ de Vailliaco vel ei qui loco ejus fuerit et si major communiæ non faceret nobis satisfieri de catallo et emendis infra quindinam post ostensionem ei factam, emendae dupli carentur. Et valebit emenda qualibet die in qua deficerent IV libras parisiensium et major communiæ faciet nobis plenarie satisfieri tanquam major communiæ de dictis XLIII libris et de emendis in tantum quantum villa praedicta de Aysiaco valens habebit. Et de communitate de villa de Joyaco faciet nobis satisfieri de VI libris parisiensium supradictis eo quo de villa de Aysiaco in tantum quantum dicta communitas de Joiaco habebit valens. Et si forsitan homines vellent dicere quod solvissent sive pagassent, nihil quod dicere possent vel qui fecisse se dicerent, eis prodesse posset vel valere, nisi major et scabini ecclesiæ nostræ de Aysiaco illud testificarentur.

Concessimus autem in dicta villa nostra de Aysiaco carissimo domino nostro Ludovico regi Francorum

illustri et heredibus ejus, de assensu et voluntate hominum ejusdem villæ exercitum et equitatum et præterea raptum et multeum et arsiones.

Nos etiam eum prædictis hominibus Aysiaci requisivimus eundem dominum regem ut conventiones supradictas concederet et sigilli sui munimine confirmaret. Et ut rata et stabilia ea quæ præmissa sunt permaneant perpetuum præsentis litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas actum anno domini MCCXXXII mense junii.

Nos autem conventiones et concessionem prædictas sicut superius continentur volumus et approbamus et ut ea perpetuæ stabilitatis robur obtineant, præsentem paginam sigilli nostri auctoritate et regii nominis caractere inferius annotato et ad petitionem abbatissæ et conventus prædictorum et hominum dictæ villæ de Aysiaco salvo jure nostro et alieno fecimus roborari actum apud sanctum Germanum in Laya anno dominicæ incarnationis MCCXXXII mense junio, regni vero nostri anno VI, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa; Dapifero nullo. Signum Roberti buticularii. Signum Bartholomei camerarii. Signum Amalrici constabularii.

(Bibliothèque Nationale, collection Duchesne, t. 78, fol. 142)

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,


Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE

—
Lundi 4 Mai 1885
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, avril 1885.
- 2° *Bulletin* de la Société d'Anthropologie, t. 7 de la 3^e série, 5^e fascicule, décembre 1884, et t. 8, 1^{er} fascicule, janvier-février 1885.
- 3° *Bulletin* du Comité des travaux historiques et scientifiques, (section d'histoire et de philologie) 1884, n^{os} 3 et 4.

4° *Bulletin* du Comité des travaux historiques, (section des sciences économiques et sociales, 1884.

5° *Bulletin* de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1883-1884.

6° *Bulletin* de la Société philotechnique, 6° année, 6° séance, avril 1885, n° 4.

7° Elephant Pipes in the Museum of the Academy of natural sciences. — Davemport Jowa By Charles et Putnam (1885).

8° *Bulletin historique* de la Morinie, 34° année, nouvelle série, 133° livraison, janvier-mars 1885.

9° *Bulletin* des procès-verbaux de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1884.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Choron dépose pour les archives une feuille imprimée portant en titre : « Lettres patentes du roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 31 mai 1790, relatif à l'instruction pour la vente des quatre cents millions de domaines nationaux, données à Paris le 3 juin 1790. »

M. le Président informe la Compagnie que le Congrès archéologique de France tiendra ses séances à Montbrison le 25 juin de cette année. Il donne ensuite lecture du programme de cette réunion.

M. l'abbé Ledouble dépose sur le bureau une petite châsse qui lui a été confiée par M. l'abbé Boucher, curé de Margival, et en propose l'examen. Elle est en bois, recouverte de lames de cuivre repoussé avec émaux et pierreries, et porte sur le toit un médaillon qui contenait autrefois une relique de saint Moront. On la croit du

xiii^e siècle. Après une inspection sommaire, l'objet est remis à M. De La Prairie, qui se propose d'en faire une étude spéciale. La Société émet le vœu que l'église de Margival conserve ce petit monument.

Une discussion s'étant élevée au sujet de l'étymologie du nom de *Porte Ozonne*, de *Rue Ozanne* que les uns font venir de *Hozanna* et d'autres de *Porta Asinorum*. M. De La Prairie a soutenu cette dernière opinion qu'il examinera de nouveau à une prochaine séance.

M. Laurent, l'un des délégués pour assister aux séances de la Sorbonne, en rend compte en quelques mots. On a remarqué la diminution des travaux sur l'archéologie qui paraît comme épuisée. Néanmoins le P. de la Croix a encore vivement intéressé par les siens sur les ruines de Sanxai.

M. Choron exprime ses regrets d'avoir été empêché par une circonstance impérieuse d'assister à cette reunion.

Un membre ayant rappelé qu'il était temps de s'occuper de l'excursion ordinaire, on est d'avis de visiter, cette année, la ville de Noyon, et, s'il est possible, l'abbaye d'Ourscamp et l'église de Thourotte.

M. Joffroy lit un *Monitoire* découvert par lui dans les archives de Noyant et Aconin.

MONITOIRE

DÉLIVRÉ PAR L'OFFICIAL DE SOISSONS,

A l'occasion de l'incendie de la Ferme de Visigneux, appartenant au chapitre de Berzy, incendie qui eût lieu dans la nuit du 9 au 10 octobre 1746 ; ce *Monitoire* a été trouvé annexé aux Registres de l'Etat civil de Noyant.

« *Officialis suessionensis, omnibus Rectoribus seu eorum
« Vicariis, nobis subditis salutem in Domino.*

« Nous vous mandons de bien et diligemment
« admonêter de notre part et autorité, sous peine
« d'excommunication, par trois dimanches consécutifs
« aux Prônes de vos Eglises Paroissiales à la suppli-
« cation et requête du s^r Procureur du Roy de la
« commission, complaignant à Dieu et à notre mère
« Sainte Eglise, suivant la permission par lui obtenue
« de M. l'Intendant en la Généralité de Soissons du
« deux du présent mois juin,

« Comme par ces présentes nous admonêtons tous
« ceux et celles qui savent et ont connaissance que la
« nuit du 9 au 10 octobre dernier, la ferme de Visi-
« gneux paroisse de Rosières (1) appartenant au cha-
« pître de Berzy a été incendiée et que Charles
« Guilbert fermier de ladite ferme et qui a succédé à
« Jean-Baptiste Lemoine, y a perdu tous ses effets et
« sa récolte entière qui était réservée dans sa grange
« et tous ses bestiaux à l'exception de quatre chevaux,

« Qui savent et ont connaissance que certains qui-
« dans auraient menacé en plus d'une occasion que
« les chanoines de Berzy n'auraient rien de la récolte,

(1) Visigneux dépend aujourd'hui de la commune de Berzy-le-Sec.

« non plus que lesdits *quidams*, qu'ils mettraient le feu
« à la ferme et brûleraient la *F..... Baraque*,

« Qui savent et ont connaissance que l'un desdits
« *quidams*, de concert avec un autre *quidam* ont couvert
« leur marche et que le dimanche 9 dudit mois d'oc-
« tobre, l'un desdits *quidams* a été à Chézy et l'autre
« s'est fait voir dans la même journée en différents
« endroits, mais que le soir ils sont venus subitement
« à cheval à la ferme de Visigneux avec un autre
« Particulier et y ont mis le feu sur les dix heures
« du soir.

« Qui savent et ont connaissance que lesdits *quidams*
« ont été entendus sur les dix heures du soir, remontant
« vers le moulin, l'un deux étant monté sur un cheval
« noir et que le bruit que faisaient leurs chevaux,
« ayant éveillé le meunier et ce meunier ayant
« demandé ce que c'était et ayant ouvert la porte
« lesdits *quidams* auraient mis leurs chevaux au galop
« et se seraient retirés en grande diligence, remontant
« vers l'Etang,

« Qui savent et ont connaissance que lesdits *quidams*
« ont pris la route de Chézy à Visigneux et celle du
« chêne St-Hilaire audit Visigneux,

« Qui sont ceux et celles qui savent et ont connais-
« sance qui sont les *quidams* malveillants qui ont mis
« le feu à ladite ferme de Visigneux la nuit du 9 au
« 10 octobre dernier, les lieux et maisons où ils se
« sont assemblés et ont comploté de le faire ; les
« personnes qui les ont entendus menacer de le faire,
« ceux et celles qui les ont vu monter à cheval et les
« ont rencontrés soit en allant ou en revenant et où
« ils se sont ensuite retirés, soit par aveu des coupables,
« ou autres personnes qui les connaissent ou de
« leur connaissance ou d'autres qui peuvent en avoir
« eu conférence avec eux ou avec des personnes par
« eux proposées.

« Et généralement qui de ce que dessus, circons-
« tances et dépendances, en ont vu, su, connu, aperçu,
« ouï dire ou entendu quelque chose, soit pour y avoir
« été présent, donné conseil, prêté confort, faveur et
« aide, ou qui autrement, en quelque sorte et manière
« que ce soit en peuvent dire ou déposer, ils aient à
« venir à révélation dans six jours après la troisième
« publication des présentes au Publicateur d'icelles,
« autrement nous userons à l'encontre d'eux des cen-
« sures Ecclésiastiques et selon la forme de Droit,
« nous nous servirons de la peine d'excommunication.

« *Datum suessione sub Sigillo curie nostræ una cum*
« *nostro et scribe nostri chirographo, anno Domini mille-*
« *simo septingentesimo quadragesimo Septimo, die vero*
« *mensis junii sexta ;*

« *Signatum De la Croix, et infra de Mandato : Mou-*
« *tonnet.*

Nous avons en outre trouvé dans les registres de l'état-civil de Noyant, la déclaration suivante :

« Le douze du mois de Juillet de l'année 1747,
« après-midi par devant nous soussigné Martin Rollet
« prêtre curé de Notre Dame de Noïan, a comparu
« Marie Anne Menot, âgé de 42 ans et demie, femme
« d'Antoine Brunet manouvrier demeurant audit Noïan,
« laquelle aiant ouï la publication du *Monitoire* accordé
« sur la plainte et requête de M. le Procureur du Roi
« de la Commission, que nous avons faite dans notre
« Eglise, lors du Prône de la Messe paroissiale les
« 18, 25 du mois de Juin et 6 du mois de Juillet de
« l'an susdit, nous a déclaré pour la décharge de sa
« conscience que le nommé Jean-Baptiste Le Moine cy
« devant fermier de la ferme de Visigneux, paroisse
« de Rosiers, lui avait dit vers la fin du mois de Juin
« de l'année précédente, qu'il espérait par le moien de
« l'estimation des fumiers et labours des terres de

« ladite ferme paier ses maitres ; qu'il ne devait que
« quarante écus d'arrérages, que ses maitres seraient
« bien étonnés, quand il porterait toutes ses quittances
« chez Monsieur le Curé de Courmelles et qu'il croïoit
« même que ce serait pour lui la dépouille, à quoi la
« dépositante aïant répondu : mais notre maitre, l'on ne
« sait pas comment tout cela ira, le dit Le Moine aurait
« répliqué, si je n'ai pas la dépouille et si je n'en pro-
« fite pas, ils n'en profiteront pas non plus et j'en
« viendrai bien à bout, et que c'est tout ce qu'elle a
« dit savoir sur les faits dudit *Monitoire*, circonstances
« et dépendances.

« Et lecture à elle faite de sa déposition, y a persisté
« et fait sa marque ordinaire, aïant déclaré ne savoir
« signer, de ce interpellée le jour et au que dessus.

« La déclarante a apposé une croix pour sa marque.

« *Signé* : ROLLET, curé de Noïan. »

Le *Monitoire* était un acte ou un mandement adressé par l'Official, à un ou plusieurs curés, pour avertir les fidèles de venir révéler les faits qui y sont mentionnés, à peine d'excommunication ou d'autres censures ecclésiastiques.

Par le *Monitoire*, l'Official enjoignait à toutes personnes de déclarer tout ce qu'elles savaient sur un fait que l'on instruisait civilement ou criminellement par devant les tribunaux.

L'usage des *Monitoires* a été autorisé par les Papes et les Conciles.

Alexandre III est le premier pape qui ait donné cette autorisation.

Le Concile de Trente (chap. 3^e de *Reformatione*) exigeait que les *Monitoires* ne fussent accordés que pour causes importantes et après mûr examen.

Les Conciles provinciaux se sont réunies depuis en France et l'assemblée générale du clergé tenue à Milan en 1579, ont renouvelé cette disposition.

Les règles à suivre dans la circonstances ont été tracées par une ordonnance du mois d'août 1670 et par l'édit de 1695.

Aux termes de l'article 1^{er} du Titre VII de ladite ordonnance, tous juges pouvaient permettre d'obtenir des *Monitoires*, encore qu'il n'y ait aucun commencement de preuves, ni refus de déposer par les témoins. En cela, il n'y avait nul inconvénient puisque personne n'était nommé dans les *Monitoires*; en effet, d'après l'article 4 de la même ordonnance a s'en de cent livres était prononcée contre la partie requérante qui avait nommé ou désigné quelqu'un.

L'accusé ne pouvait être indiqué ni par sa profession, ni par ses vêtements, ni par le signalement ou par les habitudes qu'il pouvait avoir (arrêt du 24 juillet 1714). La raison de la défense de désigner les individus était fondée sur ce qu'il n'est pas permis de porter atteinte à l'honneur et à la réputation d'une personne qui, par l'évènement peut être, trouvée innocente.

C'est ce qui explique que dans ledit *monitoire* de l'Official de Soissons, les individus soupçonnés dont la justice avait certainement le signalement puisque l'on indique la couleur de la robe du cheval monté par l'un d'eux, n'ont pas été désignés plus spécialement.

La publication des *monitoires* se faisait par trois dimanches consécutifs, aux prônes des paroisses dont les curés ou vicaires avaient reçu l'injonction particulière.

Les curés ou vicaires devaient recevoir par écrit, les déclarations de ceux qui se présentaient, les leur faire signer ou leur faire mentionner qu'ils ne le pouvaient.

Ils étaient en outre tenus d'envoyer les déclarations sous pli cacheté, au greffe de la juridiction où le procès était instruit et le Juge taxait les frais et salaires

au messager qui était chargé d'apporter les pièces de la procédure.

Une ordonnance du mois de Juillet 1737 a ensuite modifié les dispositions contenues dans les titres 8 et 9 de l'ordonnance de 1670.

Enfin, aux termes du Décret du 10 décembre 1806, le gouvernement pouvait encore recourir aux *monitoires* pour découvrir quelque crime grave, c'était le ministre de la Justice qui seul pouvait les ordonner et c'était à lui que les révélations devaient être adressées après avoir été reçues par les magistrats, les curés ou les vicaires.

Aujourd'hui l'usage des *monitoires* n'existe plus en France. La loi du 28 avril 1832, en abrogeant les dispositions des articles 103 à 107 du Code pénal, a fait disparaître de notre législation criminelle, les peines portées par le législateur de 1810 contre les non révélations des crimes qui compromettent la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SIXIÈME SÉANCE

Lundi 1^{er} Juin 1885

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Description géographique et géologique des Montagnes Rocheuses ou Contribution à l'ethnologie de l'Amérique du Nord*, t. 5, texte anglais.

2° *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1884, 4^e trim., janvier-décembre.

3° *Bulletin de la Société archéologique et scientifique de Béziers* (Hérault).

4° *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, archéologie, sciences et arts, t. 12, 2^e partie.

5° *Revue des Travaux scientifiques et historiques*, 1885, n° 1.

6° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 4, n° 12, et t. 5, n° 1.

7° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), n° de janvier-mars.

8° Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, *Bulletin* trimestriel, 4° vol., 1° liv., janvier-mars 1885.

9° *Mémoires* de la Société des Antiquaires du Centre, 1884, 12° vol. 2° fascicule.

10° *Essai sur la Flore du Sud-Ouest de la France*, par l'abbé Revel, 1^{re} partie.

11° Discours prononcé par M. René Goblet, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le 11 avril 1885, à la séance de clôture de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, 1885.

12° *Etude historique sur le XII^e siècle*, Barthélemy de Vir, évêque de Laon, par M. A. de Florival, juge au Tribunal civil de Laon (1877).

13° *Les Vitraux de la Cathédrale de Laon*, par MM. A. de Florival et E. Midoux, avec gravures. 1^{er} fascicule.

14° *La Société de patronage des prisonniers libérés à Laon*, par le même (1884).

CORRESPONDANCE

Lecture faite par M. le Président de deux circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, l'une du 12 mai 1885, concernant l'envoi de questions qui pourraient figurer à l'ordre du jour des séances de la Sorbonne en 1886 ; la seconde du 4 mai 1885, relative

à un questionnaire de la Commission ornithologique, auquel il faudrait répondre par des *Observations sur les Oiseaux*.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Des remerciements sont votés à MM. de Florival et Midoux, pour le don de leurs ouvrages à la Société.

L'excursion annuelle est fixée définitivement au 15 juin prochain, et on décide qu'elle aura pour but la ville de Noyon dont la cathédrale est un des monuments les plus remarquables de l'architecture du XII^e siècle, et l'abbaye d'Ourscamp dont les édifices principaux existent en entier, sauf l'église, dont il ne reste plus que l'abside.

M. De La Prairie donne la description du petit reliquaire de l'église de Margival :

LE RELIQUAIRE DE MARGIVAL

Il existe dans l'église de Margival un objet très intéressant, très curieux, que l'on vient de me communiquer et auquel je ne puis donner que le nom de reliquaire, quoique, s'il a réellement contenu des reliques, elles fussent singulièrement placées. Il a la forme d'une église, mais dans des proportions infiniment petites. C'est un parallélogramme rectangle, ayant 13 centimètres de long et 6 de large. La partie verticale a 8 centimètres de haut et est surmontée d'un toit assez aigu qui s'élève de 5 centimètres ; — le toit lui-même est couronné d'une galerie à jour grossière.

Ce petit reliquaire a-t-il composé à son origine un tout complet et homogène? C'est ce qu'il n'est pas possible de décider. Tel qu'il est aujourd'hui, il présente l'assemblage de parties qui n'ont aucun rapport pour le style et la matière.

J'en commence la description par une de ses deux faces longitudinales, celle qu'il faudrait regarder comme le seul reste de l'objet au moment où il sortit des mains de l'ouvrier. Deux plaques de cuivre rouge émaillé, rapprochées à l'inclinaison du toit, présentent un travail très remarquable d'émail de trois couleurs: bleu, vert et blanc. Au premier abord la complication de dessins et de festons tracés par des lignes dorées très minces, fait supposer que c'est un émail cloisonné; mais en examinant avec attention, on découvre que c'est un émail champlevé et non cloisonné. Tous les filets ont été ménagés dans le cuivre de la plaque et il n'en reste d'apparent que les filets eux-mêmes, tout le reste étant couvert par l'émail. Au moyen de ces filets décrivant des festons, on a tracé sur chacune des deux plaques, celle du toit et celle de la partie verticale, trois véritables losanges à angles arrondis, dans l'intérieur desquels on a placé une petite plaque de cuivre non émaillée, mais estampée et dorée, portant à son centre un cabochon de verre rouge ou vert, entouré lui-même de festons très délicats. — Ces petites plaques font saillie et sont attachées avec des clous.

L'autre face longitudinale se compose d'une seule plaque de cuivre rouge, coudée à la hauteur où commence l'inclinaison du toit. Son ornementation diffère complètement de celle de l'autre côté. Voici en quoi elle consiste: la plaque de cuivre a été d'abord dorée, et les dessins ont été tracés par l'enlèvement de l'or. C'est donc le cuivre qui marque les dessins, et l'or qui remplit les fonds. En étudiant cette face du reliquaire je ne sais quel vague souvenir m'a fait ouvrir le troi-

sième volume du mobilier français de Viollet-Leduc, et au mot étoffe j'ai trouvé une reproduction coloriée d'un fragment de la chasuble de Thomas Becket, déposée dans le trésor de la cathédrale de Sens. J'ai été très surpris en voyant que l'ornementation de la plaque et celle de la chasuble se ressemblaient beaucoup et paraissaient être du même temps. Les dessins de l'un et de l'autre sont exécutés dans les mêmes proportions ; mais cependant en sens inverse, ce qui était exigé par la nature des deux objets, l'un étant une plaque de cuivre et l'autre une étoffe de soie. L'orfèvre avait tracé ses dessins sur un fond d'or, et le brodeur au contraire avait exécuté les siens au moyen de fils d'or plats sur un samit violet sombre. J'ai visité, il y a quelques années, le trésor de la cathédrale de Sens ; j'y ai vu la chasuble de Saint Thomas Becket ; mais je ne me rappelle pas quelle est sa véritable nuance ; celle que lui a donné Viollet-Leduc sur sa planche est presque semblable à la couleur actuelle du cuivre du reliquaire. J'ai dit plus haut que l'objet qui m'occupe était formé de pièces disjointes ; ce n'est pas assez ; non seulement cette seconde face longitudinale diffère complètement de l'autre, mais elle porte de plus un dessin irrégulier qui indique qu'elle avait fait partie d'un *meuble* plus grand que le reliquaire de Margival.

Les deux pignons viennent compléter l'étrangeté des éléments dont se compose le reliquaire. Ils ont été remplis par un semé de fleurs de lys d'argent estampées et inscrits dans des losanges, et ce placage a été fait avec si peu de soin que quelques-unes des fleurs de lys ont été posées à l'envers.

Ces différentes plaques, qui forment le reliquaire, sont montées sur un morceau de bois épais, creusé pour y loger un bâton se terminant en forme de planche, et non pour y placer une relique. La relique, qui devait être très petite, était placée d'une manière

fort gauche, s'il est permis de s'exprimer ainsi, sur l'un des versants du toit, sous un rond de verre de trois centimètres, qui permettait de la voir.

Il n'est pas douteux que ce petit reliquaire était porté au bout d'un bâton dans les processions et l'on ne doit pas se tromper en supposant que la relique était celle de Saint Moran, patron de Margival.

On se demandera peut-être comment un saint peu célèbre du nord de la France est devenu le patron d'un village des environs de Soissons. Mais l'explication paraîtra bien simple quand on apprendra que la grande abbaye de Marchiennes avait été propriétaire à Margival de fermes, ou plutôt de granges, comme on disait au moyen-âge.

Il est probable que l'adoption d'un certain nombre des patrons de nos villages a une origine aussi naturelle. »

M. Michaux rend compte d'un nouvel ouvrage de M. Frédéric Moreau, sur les découvertes faites par lui l'année dernière :

LES FOUILLES D'AIGUISY

M. Frédéric Moreau vient de faire paraître un nouvel album qui contient les travaux entrepris par lui en 1884, notamment à Aiguisy, canton de Fère-en-Tardenois.

La première page de la notice explicative rappelle une douleur immense, un malheur irréparable. M. Frédéric Moreau a perdu son fils, M. Edouard-Frédéric

Moreau, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine, décédé le 14 février dernier, à l'âge de 53 ans.

Le premier soin du vénérable père a été de dédier à la mémoire de son fils regretté le travail commencé avec lui et auquel il avait coopéré. Cette dédicace est conçue dans les termes les plus touchants. La voici :

« C'est à notre rentrée à Paris, au mois de novembre dernier, que l'impression de ce nouveau fascicule fut décidée et entreprise avec le bienveillant et précieux concours de notre cher fils, qui était heureux de nous encourager dans des travaux dont il fut l'habile et savant collaborateur.

« Mais fatalement il ne lui était pas réservé de voir cette publication terminée, et c'est en le pleurant aujourd'hui que nous venons confier ce douloureux souvenir aux Archéologues et aux Amis qui l'ont connu, qui l'ont aimé et qui ont pu l'apprécier à toute sa valeur.

« Frédéric MOREAU, père.

« Paris, avril 1885. »

On lit ces lignes avec émotion, et le cœur attendri s'arrête sur cette première page, ne pouvant s'arracher aux sentiments qui l'envahissent, et c'est en pleurant qu'on tourne le feuillet.

On pense aux travaux exécutés à deux et publiés par un seul.

Cette fois, leurs recherches ont eu lieu à Aiguisy, dépendance de la commune de Villers-Agron, canton de Fère-en-Tardenois.

Aiguisy, dont le nom latin est *Agutiacus*, *Algutiacus*, était autrefois une paroisse séparée, La terre portait le titre de vicomté et ses seigneurs relevaient de ceux de Châtillon.

Melleville et plusieurs autres écrivent *Aiguizy* avec un *z* ; c'est une erreur, car dans les titres anciens, jusqu'au siècle dernier, ce nom est toujours écrit *Ai-*

guisy avec un *s*. Sa réunion à Villers-Agron a été opérée en 1819. A la Révolution, cette terre appartenait à M. de Renneville.

C'est là, dans cet antique endroit, que MM. Moreau ont commencé les fouilles en 1884, ce qui ne les a pas empêchés de retourner à Caranda, à Armentières et à Arcy-Sainte-Restitue, où ils ont fait des découvertes fort curieuses.

A Caranda, ils trouvent, avec d'autres silex, un instrument chelléen, en grès lustré ferrugineux, comme ceux que M. de Mortillet appelle coup de poing, parce qu'une cavité paraît ménagée pour loger le pouce d'un côté et l'autre plat permet à la main de le prendre sans se blesser.

A Armentières, avec plusieurs vases, au milieu d'une quantité de débris de poterie gauloise et des fibules, armes et bijoux, on a trouvé un petit baquet en bois, très fragile, mais qui put être reconstitué: les clous, les cercles et les ornements étant restés en place.

Ce petit baquet de 0.13 de hauteur sur 0.20 de large, est entouré de deux cercles en bronze doré, reliés entre eux par des oreillons et des bandes de bronze ornées de pointillés.

A côté, parmi d'autres monnaies, une pièce gauloise au nom de Criciru, ce chef que les savants attribuent aux Suessions, à cause de la grande quantité de pièces à son nom trouvées sur notre territoire.

Enfin, un vase apode de grande dimension, 0.55 de haut sur 0.27 de large et 0.17 d'ouverture. C'est une espèce d'amphore servant à conserver des liquides ou des denrées et dont la base pointue devait s'enfoncer dans la terre ou le sable des celliers.

A Arcy, des épées en fer à deux tranchants, des plaques de bronze, des colliers d'ambre et de verrerie des cuillères en bronze — puis des vases vernissés, appartenant aux XV et XVI^e siècles et provenant de

sépultures de ces époques. « Ainsi, dit l'auteur de la notice, pendant plus de 20 siècles la nécropole d'Arcy-Sainte-Reslitue, antérieure à la conquête romaine, n'aura pas cessé d'offrir un dernier asile aux nombreuses populations qui s'y sont succédé, dès avant l'ère chrétienne, jusqu'au moyen âge »

A Aiguisy, la nécropole explorée par MM. Moreau est située sur une petite éminence appelée *le Calvaire*, d'où la vue s'étend sur de grandes plaines ; tout près est le *Chemn des Morts*, ancienne voie romaine de Paris à Reims, et un cours d'eau qui fait mouvoir des moulins.

Les sépultures paraissent être toutes mérovingiennes et les objets trouvés consistent en scramasaxes, couteaux, francisques, boucles de ceinturons, vases de terre, etc.

Enfin, dans une sépulture de femme, des objets de toilette, bijoux, bagues, boucles, un couteau, des ciseaux, etc. ; on a trouvé une série de 30 coquilles de limaçons (*Hélix Hortensis*) rangés en forme de couronne autour du crâne. Ces coquillages symboliques ou votifs, que l'on recueille quelquefois dans les tombes mérovingiennes, prouvent, selon le savant abbé Corblet, que le limaçon était regardé comme l'emblème de la résurrection.

En résumé, MM. Frédéric Moreau ont exploré en 1884 . 531 sépultures, savoir : 297 à Arcy, 32 à Armentières, et 202 à Aiguisy.

Ces travaux ont fait connaître 727 objets, comprenant 270 silex, 9 pierres tumulaires, 78 vases, dont 40 du XVI^e siècle, 170 armes et outils en fer. 173 objets et bijoux en bronze, argent et or, et 27 pièces de monnaie.

Les plus curieux spécimens recueillis ont été dessinés par M. Pilloy pour le nouvel album, et toujours

avec cette correction, cette exactitude merveilleuse que l'on a remarquées dans les précédents.

M. Frédéric Moreau remercie tous ceux qui se sont associés à ses travaux avec tant d'intelligence et d'habileté.

Cette nouvelle œuvre, ajoutée à la collection Caranda fera un ensemble inconnu jusqu'ici, unique au monde, une mine précieuse où les laborieux historiens de l'avenir trouveront des trésors inestimables, qui leur permettront de faire revivre les siècles passés avec leurs parures, leurs mobiliers, leurs armes et leurs coutumes.

MM. Frédéric Moreau auront la gloire d'attacher leurs noms à ce monument impérissable et qui sera, en même temps, l'orgueil de notre pays.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 6 Juillet 1885

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, mai 1885.
- 2° *Mémoires* de l'Académie de Lyon, classe des lettres, tomes 21 et 22, et classe des sciences, tome 27.
- 3° Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, *Bulletin*, 1884, t. 1, 8° livr.
- 4° *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, bulletin n° 20, fascic. n° 4.
- 5° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 6° année, mai et juin 1885.

6° *Bulletin* de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 1883, 1884 et 1885, mars et avril.

7° *Mémoires* de cette Société, t. X et XI, 1883 et 1884.

8° *Journal des Guerres civiles*, par Saige, t. II.

9° *Annuaire* de l'Association pour l'encouragement des études grecques, 18° année, 1884.

10° *Bulletin* de la Société de Draguignan, t. 14, 1882-83.

11° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 5, n° 2.

12° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, juillet à septembre 1885, n° 3.

13° Société du Limousin, t. 32, 1^{re} et 2^e livraison.

14° *Romania*, janvier 1885.

15° Société industrielle de Saint Quentin, avril 1885,

16° Travaux de l'Académie nationale de Reims, 75° vol., 1883 et 84.

17° Ouvrage sur les dents, de Preterre, dentiste.

18° Société des sciences et arts de Vitry-le-Français, t. 12, 1882.

19° *Mémoires* de l'Académie d'Arras, t. 15, 2° livr.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président donne lecture d'une analyse par M. Judas de l'ouvrage anglais envoyé d'Amérique et renfermant une *Description* géographique et géologique des Montagnes Rocheuses :

Ce volume fait partie des publications du *Géological Survey* des Etats-Unis et forme le tome V des « Contributions à l'ethnologie de l'Amérique du Nord ». Il contient trois études :

1° Observations sur les sculptures lapidaires en forme de coupe et autres dans l'ancien monde et en Amérique, par Charles Rau.

Les pierres sur lesquelles la main de l'homme a formé des creux semblables à l'intérieur d'une coupe et qui sont connues en France sous le nom de *pierres à écuelles*, se trouvent en assez grand nombre dans les différentes contrées de l'Europe, en Asie et en Amérique. L'auteur en fait la description et expose les diverses explications proposées par les savants. Pour l'ancien continent, il se borne à résumer une brochure publiée à Genève en 1878 par le professeur Desor; il développe surtout ce qui concerne l'Amérique.

2° Sur la trépanation préhistorique et les amulettes crâniennes par Robert Fletcher.

Cette étude, basée sur les travaux de MM. Broca et Prunières, conclut que la trépanation a été pratiquée dans les temps préhistoriques et paraît avoir eu pour but la guérison de certaines maladies. L'auteur pense que les fragments des crânes de ceux qui avaient subi la trépanation étaient recueillis après leur mort et qu'on en faisait des amulettes pour guérir les mêmes maladies.

3° Etude sur le manuscrit Troano, par Cyrus Thomas, avec une introduction par Brinton.

Le manuscrit Troano, ainsi appelé du nom de son possesseur, a été publié par Brasseur de Bourbourg, ancien membre de la Commission scientifique qui suivit l'expédition française au Mexique; il a été reproduit très exactement par la chromo-lithographie en 1869. L'écriture est un mélange de caractères phonétiques et de caractères figuratifs et symboliques; la langue est un ancien idiôme du Mexique appelé langue Maya et qui était parlé dans le Yucatan.

D'après cette étude, ce manuscrit serait une sorte de rituel ou calendrier religieux pour guider les prêtres

dans l'observance des fêtes et cérémonies religieuses. Il offre des renseignements précieux sur la civilisation et les usages des anciens habitants du Mexique.

Les efforts faits par Brasseur de Bourbourg et d'autres savants pour arriver à l'interprétation de ce document n'ont encore donné que des résultats très incomplets.

M. Michaux donne lecture du compte rendu de l'excursion faite le mois dernier par la Société à Noyon :

Excursion annuelle de la Société Archéologique de Soissons

Le 13 juin dernier, la Société archéologique de Soissons a fait son excursion annuelle. Cette fois, elle avait pour but de visiter Ourscamp et Noyon.

A 5 heures 50 du matin, nous prenons le train de Soissons à Compiègne. Ce n'est pas la grande vitesse ni le train-éclair ; on s'arrête un quart d'heure à chaque gare et l'on finit tout de même par arriver à Compiègne, après deux heures de trajet ; cela rappelait les beaux jours de la légère *Gazelle*, qui succédait aux cochés d'eau du siècle passé.

A Compiègne, tout le monde descend, et vingt minutes après, on reprend la grande ligne du Nord. On laisse les stations de Tourotte et de Ribécourt, et l'on s'arrête à Ourscamp. Il est 9 heures.

Quelques gouttes d'eau, tombées au moment du départ, pouvaient faire craindre une journée pluvieuse, mais il n'y paraissait pas à Ourscamp, et les chemins

étaient couverts d'une épaisse couche de poussière blanche, dont bientôt les souliers et les vêtements des visiteurs furent amplement saupoudrés.

Ourscamp (*Ursi campus*) tire son nom d'une légende rappelant saint Eloi. Un jour, l'Evêque faisait défricher des terrains par ses hommes conduisant une charrue attelée d'un bœuf. Un ours, sortant de la forêt, se jeta sur le bœuf. Les valets se sauvèrent en criant ; saint Eloi accourut, ordonna à l'ours de s'atteler à la place du bœuf qu'il venait de dévorer. Ce qui eut lieu. C'est en mémoire de ce fait que l'endroit où il s'est passé a pris son nom.

Saint Eloi fit construire une chapelle au VII^e siècle. On y adjoignit une abbaye qui devint célèbre et possédait de grands biens. Ruinée plusieurs fois par les guerres, elle se releva toujours. Les bâtiments de l'abbaye ont été reconstruits aux XVII^e et XVIII^e siècles. La façade monumentale qui existe encore est très belle : l'entrée principale est ornée d'un portique à colonnes, et surmontée d'un fronton sur lequel est sculpté l'ours légendaire. Les armes étaient : d'azur semé de fleurs de lys d'or à deux crosses, adossées de même ; à l'ours passant de sable, emmusé de gueules.

Les ruines de l'église sont fort intéressantes. Elles donnent un beau specimen de l'architecture ogivale des XII et XIII^e siècles.

La chapelle actuelle se trouve dans une partie de l'ancienne *salle des morts* de l'abbaye, monument voûté, assez bien conservé.

A la Révolution, le couvent, vendu à des insolubles, fut repris par l'Etat, qui y installa un hôpital militaire. Remis en vente plus tard, il passa en diverses mains et devint la propriété d'un savant archéologue, M. Peigné-Delacour, qui en écrivit l'histoire en 2 volumes in-4^o.

Aujourd'hui, une partie des communes de l'abbaye

est occupée par une importante filature qui n'occupe pas moins de 900 à 1.000 ouvriers des deux sexes. Elle est dirigée par M. Mercier, qui habite le corps de logis de l'abbé commanditaire.

Là où les moines se recueillaient dans le silence et la prière, on entend le bruit incessant et formidable de l'industrie moderne. De puissantes machines à vapeur, lançant dans l'air leurs gerbes de fumée, font tourner ces immenses volants avec une régularité mathématique et font marcher ces métiers de toutes sortes employés dans les grands ateliers, les merveilles de la science moderne.

Cette visite pleine d'intérêt se termine, et nous retournons vers la gare pour continuer l'excursion à Noyon.

Il paraît que, parmi les reliques nombreuses que possédait l'abbaye d'Ourscamp, se trouvait un bras du bienheureux Jean de Montmirail. Mais tout a été dispersé dans la tourmente révolutionnaire, et le bras est sans doute perdu.

Avant de prendre le train de Noyon, nous voyons passer le train rapide de Paris à Amsterdam. Il fait trembler la terre et son passage est vraiment effrayant.

Enfin, nous montons en wagon, et dix minutes après nous débarquons à Noyon, l'antique cité de saint Mélard, de saint Eloi, et... aussi de Calvin.

Mais, avant toute autre chose, comme il est onze heures et demie, et que l'on est parti avant six heures, l'appétit est aiguisé et l'on se dirige avec plaisir vers l'*Hôtel du Nord*, où un déjeuner frugal, mais convenable, était préparé, grâce aux soins de l'honorable président, M. Choron.

Nous ne ferons pas l'histoire de Noyon, écrite déjà par Moët de la Forte-Maison, par de la Fons-Mélicocq, etc. ; sans compter la splendide monographie de la

cathédrale, par M. Vitet. Nous nous bornerons à dire un mot des monuments visités.

Un vieil historien, Levasseur, voyant une similitude de nom, affirma sans hésiter que Noyon venait de Noë et avait été fondée par ce patriarche biblique. C'était fantaisiste. Quoi qu'il en soit, la ville est d'une haute antiquité.

Saint Médard y transporta son évêché du Vermandois, en 530. Saint Eloi y fut évêque sous Dagobert. En 768, Charlemagne a été sacré dans la cathédrale. C'est assez dire que sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, Noyon était une ville importante.

Le principal monument de la ville est la cathédrale, le plus grand et le plus complet de l'époque dite de transition. Il mesure 104 mètres de long, 29 de large ; les tours ont 62 mètres de hauteur. Les extrémités des transepts ou de la croix sont en hémicycle, au lieu d'être terminées carrément comme dans beaucoup d'églises, ce qui donne un caractère presque byzantin à l'édifice.

Mais laissons à d'autres plus habiles le soin de décrire cette belle cathédrale, et continuons rapide l'inspection de ses dépendances.

Dans la sacristie, nous trouvons quelques tableaux, et notamment les portraits de plusieurs évêques. La salle capitulaire renferme de belles sculptures ; dans l'ancienne sacristie, se trouvent des armoires antiques d'une rare conservation et que l'on a eu le bon goût de ne point abimer par une restauration maladroite. Il y a surtout un vieux bahut garni de ferrements et de serrurerie du plus bel effet. Viollet-le-Duc en a donné un dessin dans son dictionnaire du mobilier.

La Société a eu le bonheur d'avoir pour cicerone, dans cette visite, le vénérable et docte archiprêtre de Noyon, M. l'abbé Rogeau, qui nous a fait admirer les beautés architecturales de l'édifice, en vrai connaisseur.

Grâce à lui, aucun détail n'a échappé aux visiteurs : les chapelles, celles de la gésine, avec ses brillants pendentifs et les autres, le chœur, les pierres tombales, l'ancien évêché, le cloître, tout enfin a été vu et admiré détail, et pour résumer d'un seul mot : c'est magnifique !

Un endroit gratté dans la muraille contenait cette inscription :— « Victor Hugo et Juliette, 1836 ».

En sortant de la cathédrale, on adresse les remerciements les plus vifs au pieux et vénérable archiprêtre qui a bien voulu faire à la Société les honneurs de son sanctuaire.

Nous trouvons alors le président du comité archéologique de Noyon, l'honorable M. Becu, ancien maire, qui, à son tour, veut bien nous montrer les autres monuments :

La bibliothèque renfermant six mille volumes rares, et notamment un évangélaire manuscrit du IX^e siècle, richement relié et plein de belles miniatures. Cette bibliothèque se trouve dans une antique maison attenante à la cathédrale et remontant à Louis XII. Elle portait le nom de librairie des Chanoines.

L'hôtel de ville, construit au XVI^e siècle, occupe l'emplacement de l'ancienne église Sainte-Godeberte. La façade, richement ornée de sculptures parfois rabelaisiennes, forme un bel ensemble. Dans l'intérieur, une tourelle servant d'escalier, aussi à sculptures du même genre. Dans le fond, en face, les anciens cachots avec leurs anciennes portes à triples verrous. Les archives municipales contiennent les comptes d'argentiers, les registres des communautés et de l'échevinage, et de nombreuses et fort curieuses pièces. Plus heureuse que Soissons, la ville de Noyon a pu conserver intactes ses précieuses archives.

Sur la place, une fontaine, élevée en 1492 par un religieux de Soissons, Jean Thiercelin, rétablie en 1770 par l'évêque Ch. de Broglio, et restaurée, en 1875, par

notre habile patriote, le sculpteur Hiolin, qui refit les médaillons représentant Louis XVI et Marie-Antoinette. Le piédestal porte cette inscription, qui résume pour ainsi dire l'histoire de la ville :

*En cette ville,
Chilpéric II fut inhumé l'an 721.
Charlemagne sacré — 768.
Hugues Capet élu roi — 987.*

Nous donnons un coup d'œil à la statue de Jacques Sarrazin, sculpteur célèbre, premier directeur de l'Académie de peinture, né en 1590 et mort en 1660.

Il est curieux que, dans cette ville, rien ne rappelle Calvin : ni une statue, ni un buste, pas même un portrait. La maison même où il est né a été rasée, et l'on montre seulement la place où elle était située. L'ancien président du Comité archéologique de Noyon, le regretté M. Colson, avait bien, il y a quelques années, acheté un portrait qu'on lui assura être celui du fougueux réformateur, mais cette assurance est fort douteuse, et ce portrait pourrait très bien appartenir à un autre personnage du temps.

On ne s'ennuie pas dans ces explorations, surtout quand ces explications sont données avec tant de bonne grâce et une connaissance parfaite ; mais l'heure se passe. Notre président remercie son collègue de Noyon de l'excellent accueil qu'il a bien voulu faire à la Société soissonnaise, et l'on se sépare.

A 7 heures 13, le train de Compiègne nous conduit, et bientôt nous descendons pour reprendre la ligne de Soissons.

Nous avons oublié de noter un incident de voyage, qui aurait pu devenir un accident terrible. Entre Compiègne et Noyon, tout-à-coup notre train s'arrête un instant, hésite, puis recule à une assez grande distance.

Quel est le motif de ce retour en arrière ? On ne le savait point, lorsque sur l'autre voie, comme un tourbillon, passa le train-express. Une aiguille oubliée; et nous nous enfilions sur la voie... et le train express nous broyait!...

Ce malheur fut évité, — heureusement ! — et nous arrivâmes sains et saufs dans notre bonne ville de Soissons, à dix heures du soir, après une journée bien employée.

M. Bouchel, membre correspondant, donne lecture d'une notice biographique sur l'abbé Jean de Piemme, ancien curé doyen de Mont-Notre-Dame et membre de la Chambre épiscopale.

L'ABBÉ DE PIEMME

Jean de Piemme était né dans les derniers jours de 1699 à Condé-en-Brie ; il a été baptisé le 1^{er} janvier 1700 ; en février 1726, on le nomma curé de Mont-Notre-Dame avec le titre de doyen qui était alors attaché à la cure.

Il est l'auteur d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Mémoire instructif pour les nouveaux curés de la paroisse du Mont-Notre-Dame*. Le mémoire indique que les biens du chapitre de Mont-Notre-Dame ont été réunis au séminaire de Soissons par décret du 2 août 1694, date inexactement rapportée par les historiens. Ce manuscrit existe encore à la cure de l'ancienne paroisse de M. de Piemme.

Il porte sur tout ce qui concerne le bien spirituel et temporel de la paroisse, sur les droits et les prérogatives des curés du lieu, sur la situation et le mode de nomination des clercs laïcs, sur les dîmes, leur plus ou moins d'importance et la meilleure manière de les

administrer. Le mémoire en est long, divisé en 70 chapitres, et rempli de détails, que reproduit en partie M. Bouchel. Le but que M. de Pienne déclare s'être proposé en l'écrivant, a été de permettre aux curés, appelés à lui succéder, de se procurer le moyen, en le lisant, de s'instruire par eux-mêmes, en moins de deux heures et sans avoir besoin de recourir à personne, sur tous les points qu'ils ne peuvent ignorer sans inconvénients.

Il a, en outre, écrit un mémoire critique et chronologique sur Mont Notre-Dame et les localités voisines, mémoire dans lequel Carlier déclare avoir largement puisé pour son *Histoire du Valois*.

L'abbé de Pienne a enfin composé un travail sur le martyr de saint Rufin et de saint Valère.

Ces deux derniers ouvrages sont aujourd'hui perdus.

Le pieux doyen est mort le 5 mai 1764, à Saint-Waast-de-Longmont, âgé de 63 ans. Il avait été 34 ans curé de Mont-Notre-Dame, et cinq ans curé de Saint-Waast.

Carlier dit que l'abbé de Pienne était un homme de grand mérite, qui joignait « à un grand fonds de connaissances pratiques de son état, un amour du travail qui ne lui permettait pas de passer un instant du jour sans chercher à l'employer utilement ».

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE


HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE

—
Lundi 3 Août 1885
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, juin et juillet 1885.
- 2° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 8° série, t. 6., 1883.
- 3° *Registres consulaires de Limoges*, 2° registre, 1592-1662.
- 4° *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. 48 de la collection, et 21 de la 3° série, 1884.
- 5° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 5, n° 3.

6° *Bulletin* historique, philologique et scientifique, 1885, n° 1.

7° Travaux de l'Académie nationale de Reims, 1883 et 1884.

8° *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, t. 8 de la 3^e série, 2^e fascicule, février-mai 1885.

9° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), nos 4-6, avril, mai, juin 1885 (36^e année).

CORRESPONDANCE.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes, relative à l'*Histoire de l'art en France*, et à des travaux qui pourraient être lus aux réunions annuelles de la Sorbonne, sur cet important sujet.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. le Président fait observer que dans les Travaux de l'Académie nationale de Reims (73^e vol.), son attention s'est portée sur une étude savante de M. Jullien : *Le Cry de la Bazoche*, pièce extraite d'un manuscrit de la bibliothèque de Soissons.

M. Delorme communique un petit tableau de bronze représentant en relief le Christ entouré de personnages nimbés et semblant tirer l'un d'eux de la gueule d'un serpent. C'est une amulette venant de Russie.

Sur la proposition de M. le Président, on décide que l'on fera de nouvelles fouilles au camp de Pommiers et au hameau de Vingré, commune de Nouvron, à l'endroit où plusieurs tombes de pierre ont déjà été découvertes.

M. le Secrétaire donne lecture de la notice suivante, envoyée par M. Félix Brun, qui ne peut assister à la séance :

LE DIT DE LA PANTHÈRE

Poème du XIII^e siècle

PAR NICOLE DE MARGIVAL

Publié par les soins de la « Société des Anciens Textes français ».

Le premier travail dont le *dit de la Panthère* ait été l'objet tient, croyons-nous, dans six pages de la vaste et belle étude de Paulin Paris sur les chansonniers du XIII^e siècle, au tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France* (1). Il a été fait sur un texte assez médiocre perdu dans un volumineux manuscrit de la Bibliothèque nationale. Le second est celui dont la Société des anciens textes français vient (2) d'enrichir sa collection; au lieu d'une simple notice, nous avons ici une reproduction complète et critique. Elle est due à M. Henry Todd, de Baltimore, qui l'a établie principalement sur un manuscrit de la Bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Petersbourg, momentanément déposé à Paris. Cela peut paraître piquant, l'œuvre d'un trouvère soissonnais revenant de Russie en France pour devoir le jour à un Américain.

Mais, au fait, est-il vraiment Soissonnais, ce vieux poète enfin rendu à la lumière ?

Sans rien affirmer, Paulin Paris est très disposé à

— (1) Pages 727, 733.

(2) L'édition porte le millésime de 1883 qui est celui de l'exercice auquel elle appartient; en fait, elle n'a été distribuée aux membres de la Société et mise en vente chez Didot, qu'en 1885.

l'identifier avec Nicole de Margival, auteur certainement d'un autre poème moins considérable déjà connu, et il voit dans Margival le village ainsi nommé à dix kilomètres de Soissons. M. Todd approuve et confirme cette attribution. Elle résulterait en effet d'une anagramme placée par l'auteur de la *Panthère* à la fin de son poème, suivant un usage trop fréquent de son temps :

Mon nom et mon seurnon cela
Monstre: *Digne amour li cela.*

Qui mon seurnon savoir voudra
Et mon nom, savoir le pourra,
Mais qu'il n'esgart ne ça ne la
Fors que: *Digne amour li cela.*

C'est Paulin Paris qui a déchiffré l'énigme, il y a la *Nicole de Margival* et s'est logiquement arrêté à ce nom qu'aussi bien il n'inventait pas. Nicole nous disant que l'aventure, objet de son poème, lui est arrivée à Soissons, il était d'autant plus naturel de penser au Margival près de cette ville, qu'il n'en existe, à notre connaissance, point d'autre.

A dire vrai, une difficulté se présente, mais je ne vois point qu'elle ait préoccupé nos deux savants. « J'étais à Soissons, dit Nicole, et je réfléchissais tristement

Que loing de mon país estoie,
Ne pas tost venir n'i poie.

S'il s'agit bien de notre Margival, c'est assurément une fiction plus ou moins poétique qui le fait paraître à Nicole si éloigné de Soissons. Peut-être le regret de n'y être plus doublait-il à ses yeux la distance. Ou bien, tout en étant originaire du pays auquel suivant la mode d'alors, il devait son *seurnon*, il avait pu faire sa résidence habituelle dans un autre endroit qu'il considérait de préférence comme son pays, et il se pourrait

que ce pays d'affection fût celui même de la dame qu'il chante, car, parlant des rigueurs qu'elle lui fait endurer, il dit qu'il a au cœur « deuil et pesance

Tels, que pour cele doubtance
Je demeure hors de son pays. »

Ce qui est certain, c'est que, dès longtemps, on a voulu faire honneur à un Soissonnais du livre de la *Panthère*: le copiste du manuscrit de Paris l'attribue à « mestre Richard de Fournival (1), chanoine de Soissons ». Laissons à Richard son *Bestiaire d'amour* et le bonheur (que nous ne voudrions pas exagérer) d'avoir sans doute inspiré la *Panthère*, celle-ci ne lui appartient pas. Mais le fait qu'un copiste du XIV^e siècle la croyait d'un chanoine de Soissons ajoutée aux raisons que nous avons déjà de voir en elle l'œuvre d'un Soissonnais.

Dans un cartulaire de Saint-Médard, à l'année 1254, M. Todd a trouvé un « Johannes dominus Margivaus de Margival armiger » qui vend une pièce de vigne située « en Erembout ». D'autre part, nous relevons dans les *Layettes du trésor des Chartes* (2), un acte de Jacques de Bazoches, d'octobre 1241, relatif notamment à un fief que « Johannes de Margival » tenait de sa femme « apud Trecloue ». Ce Jean de Margival était très vraisemblablement le même que celui de la charte citée par M. Todd, mais y avait-il quelque relation entre sa famille et celle de Nicole ?

La Société archéologique de Soissons est mieux

(1) Fils d'un médecin de Philippe-Auguste, frère d'un évêque d'Amiens, chancelier de cette église en 1248. Voir son *Bestiaire d'amour avec la réponse de la dame*, édition Hippeau, Paris 1860. La famille de Richard paraît avoir été originaire de Fournival (arrondissement de Clermont, Oise) : qu'il ait été ou non chanoine de Soissons, c'est presque un Soissonnais.

(2) Tome 2, page 457-6.

placée que nous pour répondre à ces diverses questions, si elle les juge dignes d'une recherche.

Il est plus facile de déterminer la date de la *Panthère*. C'est l'extrême fin du XIII^e siècle ou les toutes premières années du XIV^e. La langue, le style, le sujet, les noms des personnages, l'affabulation, indiquent cette époque que précisent encore les citations assez nombreuses empruntées par l'auteur, ouvertement et loyalement du reste, à quelques autres trouvères. L'un d'eux, qui semble lui avoir été personnellement connu, Drouart La Vache (1), était déjà mort quand Nicole écrivait ; or, Drouart vivait certainement en 1290, puisque ce fut cette année-là, dit-il lui-même, qu'il termina sa traduction d'André le Chapelain.

Nous avons vu que le nom de Nicole était attaché, solidement cette fois, à un autre poème que la *Panthère*. Ce poème est le *Dit des trois mors et des trois vis* (2), sorte de fabliau pieux en 216 vers. La donnée en est des plus banales ; on la retrouve maintes fois au moyen-âge, dans la seconde partie du moyen-âge surtout, et la sculpture et la peinture l'ont exploitée alors aussi souvent au moins que la littérature et la chaire. Trois jeunes gens, tout pleins de « longs espoirs et de vastes pensées », rencontrent un jour trois cadavres en putréfaction et ceux-ci recouvrent la parole pour faire chacun un petit sermon, avec preuves à l'appui aussi personnelles que mal odorantes, sur la brièveté de la vie et la nécessité de faire pénitence. Rien à signaler dans ce morceau que les difficultés vaincues d'une versification compliquée jusqu'au tour de force, jusqu'à

(1) Voir sur cet écrivain la *Romania*, XIII, page 403.

(2) Publié en 1856 par M. de Montaiglon, dans l'*Alphabet de la Mort* de Hans Holbein, il a été publié de nouveau avec quelques variantes, dans l'introduction à la *Panthère*, par M. Todd.

l'absurde(1). La *Panthère* vaut mieux, sans être pour cela un bien grand chef-d'œuvre. En 1300, nous ne sommes plus à l'âge d'or, à l'âge héroïque de notre ancienne poésie ; du moins, nous allons le voir, n'a-t-elle pas perdu toutes ses qualités primitives et elle en a bien acquis quelques autres.

L'auteur de la *Panthère* commence par nous apprendre qu'il l'a composée pour une dame « bele et bone et sage, noble de cuer et de lignage », mais dont il n'ose « le doux nom escrire, parce qu'il ne veut point » de mesdire aus medisans ouvrir la voie ». Il ne se permettra même pas de lui adresser directement son livre. D'ailleurs voudrait-elle bien le recevoir de sa main ? Il suffira qu'elle le connaisse par l'intermédiaire des amis auxquels il l'envoie. Elle saura bien alors deviner à quelle intention il fut écrit. Puisse-t-elle l'agréer !

Il s'agit d'un songe. La nuit qui précéda la dernière N. D. d'août, Nicole rêva que des oiseaux l'avaient emporté dans une forêt peuplée de bêtes de toute sorte et de toute couleur. Il y avait notamment des lions, des léopards, des sangliers, des ours, des cerfs, des boucs, des *unicornes*, et jusqu'à des hérissons « qui ont poignans les peligons ». Ces bêtes étaient en si grand nombre que de les compter il ne fût jamais venu à bout ; mais il en est une qu'il lui est impossible d'oublier et dont il regrette de ne pouvoir « deviser la faiture ». Belle merveilleusement, elle étalait des couleurs si variées qu'elle semblait les emprunter à chacun des animaux qui se pressaient autour d'elle. Encore sa beauté n'était que le moindre de ses attraits : son haleine

(1) Qu'on en juge par ce quatrain en vers *rétrogrades*, les deux derniers reproduisant dans un ordre inverse les mots qui forment les deux premiers :

Folie laisse et sens maintien ;
Lie orguel, pren humle maintien ;
Maintien humle pren, orguel lie ;
Maintien sens et laisse folie ;

avait la précieuse et rare propriété de guérir tous les maux. Seul, le dragon la fuyait.

Car en li tant venin abonde
Qu'il ne puet sentir chose moude.

Mais voici qu'elle s'éloigne, toutes les autres bêtes se dispersent à sa suite. Soudain, un délicieux concert frappe les oreilles de Nicole ; aux instruments les plus divers (1) se joignaient les voix de chanteurs

..... qui les conduis
N'avoient point trop encombrés,
Mais de réûme descombrés.

Nicole se dirige du côté où l'appelait ce bruit charmant et voit venir, comme à sa rencontre, une joyeuse compagnie magnifiquement vêtue d'étoffes splendides et de menu vair. Au milieu chevauchait, sceptre en main, couronne en tête, le plus beau damoiseau qu'il y eût jamais de Soissons à Constantinople. L'auteur s'adresse à lui comme au chef de cette belle troupe et, encouragé par un gracieux accueil, il lui dit ce qu'il vient de voir et lui en demande « la signifiante ».

« Je suis le Dieu d'Amour », lui répond d'abord le damoiseau. Puis, il lui donne de son pouvoir une grande et haute idée qui paraît avec le temps n'avoir rien perdu de son exactitude. Voyez plutôt :

Ou mont n'a ville ne cité,
Chastel, ne bourc, ne manantie,
Que je n'i aye seignorie.
.

(1) Voici les noms de ces instruments dont la liste pourrait être utilisée pour une étude de la musique au moyen-âge : 1° citole ; 2° vièle ; 3° cor sarrasinois ; 4° tymbre ; 5° araigne ; 6° psaltérion ; 7° muse ; 8° doucine ; 9° chevrete ; 10° buisine ; 11° tabor (tambour).

Je fais bien des couars hardis,
Et les hardis accouardis;
Je rapaise les combatans,
Je fais les plus cois esbatans ;
Je fais aux nices sens avoir.

On ne refuse rien à un Dieu si puissant, et Nicole, tout aussitôt, selon le rite de l'hommage-lige, lui tend les mains et devient son homme.

Le Dieu l'emène alors vers la vallée par où la bête merveilleuse avait disparu. Ils trouvent celle-ci couchée dans une fosse et Nicole la reconnaît bien. « C'est une panthère », lui dit le Dieu, « et elle symbolyse la dame dont vous désirez l'amour. » Ses couleurs variées, ce sont les vertus non moins nombreuses et diverses de la dame, son haleine salubre, c'est la conversation aimable, ce sont les bons exemples de ladite dame. Le dragon ne peut souffrir l'haleine de la panthère : image des envieux qui « de duel creveroient se il aucun bien dire ooient. » Les ronces, les orties et les épines qui défendent la retraite de la panthère ont aussi leur signification morale. Les orties demeurent sans prise sur les vêtements et piquent seulement les parties du corps dévêtues :

A ce l'amoureuse pensée,
Fuet et doit estre comparée,
Car point ne blece les vestus.
Quant de son cuer est devestus
Aucuns, lors le point et assault.

La ronce, dont malaisément on se détache, signifie les désirs d'amour contre lesquels on ne se garde qu'avec peine et déchirement. Les épines sont les paroles insidieuses et funestes par lesquelles les médians et calomniateurs s'efforcent d'arrêter les bonnes intentions, emportant toujours, comme un lambeau de robe, quelque chose des réputations les meilleures. La vallée où se cache la bête, c'est l'humilité. La fosse

au fond de la vallée, c'est la vertu de *simplesse*, laquelle est, en quelque sorte, une humilité plus profonde et témoigne d'un abaissement plus grand encore.

Il n'y a pas lieu d'insister sur ces dernières comparaisons et similitudes. Ce mysticisme bizarre, introduit bizarrement au milieu de galanteries qui ne le sont guère moins, n'a pas non plus de quoi nous surprendre : il date d'avant Nicole. Mais, à première vue, il nous semble assurément difficile d'accepter comme très agréable, pour une dame qu'on veut flatter, cette assimilation à une panthère ; nous comprenons beaucoup mieux, dans le même cas, la rose de Guillaume de Lorris. Etant données pourtant les théories zoologiques du moyen-âge et celles de l'antiquité, le choix de Nicole n'avait rien que de naturel. Les Buffon de son temps le lui avaient indiqué dans leurs *Bestiaires* et eux-mêmes tenaient leurs doctrines de Pline et d'Aristote. D'ailleurs, la bête à demi fantastique, qu'ils désignaient sous le nom de panthère, n'avait, plusieurs textes le prouvent, que peu de rapport avec l'animal réel que nous appelons ainsi, et l'on s'explique que les *Bestiaires divins* — car la théologie avait aussi les siens — aient pu sans scandale élever la panthère à l'honneur suprême de représenter N. S. Jésus-Christ (1) déjà symbolisé, aux Catacombes, par le poisson et, plus tard, par le pélican. Quoiqu'il en soit, Nicole nous paraîtra toujours un peu moins irrévérencieux, sinon beaucoup plus galant, que Richard de Fournival au

(1) Pantere mustre vie del fiz sancte Marie (Philippe de Thaon, cité par K. Bartsch, dans sa *Chrestomathie*). — Pantière... senefie, sanz error Jhesus Crist nostre sauveor (*Bestiaire divin*, de Guillaume le clerc). — Nostre signor et nostre pere, Dex, qui est veraie panthere, etc. (Gervais de Barberi). Dans son introduction, M. Todd a cité les textes les plus importants sur les divers symbolismes de la Panthère. Il serait intéressant d'en retrouver les traces dans des monuments figurés, sculpture, peinture ou vitraux.

gré de qui un des meilleurs emblèmes des belles dames c'est le crocodile.

Satisfait de l'explication et encouragé par le Dieu, Nicole éperonne son cheval et nous le retrouvons de l'autre côté de la haie qui le séparait encore de la vallée où gisait la panthère. Il aperçoit celle-ci, la regarde, mais il n'ose lui parler et rebrousse chemin, non sans déchirer ses vêtements et meurtrir sa chair aux épines et aux ronces. Heureusement le Dieu a pitié de lui ; il le fait mettre dans sa litière et conduire dans son propre hôtel, lui donnant pour compagnie Espérance, Doux-Penser et Doux-Souvenir. L'hôtel semble à Nicole un lieu de merveilleuses délices : « là ne falloit que souhaisdier » ; mais ses blessures ne lui permettent que de « souhaisdier » un lit au plus vite. Espérance, Doux-Penser, Doux-Souvenir s'empres- sent à le soigner, après quoi ils lui tiennent de beaux discours au sujet de sa passion. Il leur répond par un dit de 250 vers environ, dont quelques uns coulent avec assez de grâce :

« Hé! bone Amour, car me veillez ouvrir
L'uis de pitié dont Cortoisie est dame ;
Car autrement ne voy mie, par m'ame,
Comment des mauz puisse avoir aléjançe
Que j'ai par bien amer sans decevance.
Non pas portant que la douce mesaise
Qui vient d'amer à souffrir ne me plaise;
Ains me plest tout ce que de vous me vient,
Soit biens, soit mauz.....

.
Or vous pri je, mettez en tel sentier
Cele que j'aing qu'en pitié me recueille
Et que mes mauz amenuisier me veille,
Et li veilliez descouvrir mon martire,
Car je ne l'ose à li dire n'escrire;
Et la raison de ce que je li n'ose
De mon penser descouvrir nule chose
Si est por ce que jamais bien n'avroie,
Se refuser de ma dame m'ooye.
Comment se puet puis cuer d'omme esjoïr
Qu'il liconvient refus de dame oïr ? »

L'entretien se poursuit quelque temps, lorsqu'arrive dans le palais le Dieu lui-même. La déesse d'Amour va à sa rencontre et tous deux n'ont rien de plus pressé que d'aller visiter Nicole. Ils lui recommandent la lecture du roman de la Rose où il trouvera « la science enclose » et lui vantent surtout — il en avait besoin, — les avantages de la hardiesse et de l'énergie. Nicole leur oppose trois passages du fameux Adam de la Halle sur les dangers de la témérité en amour. La déesse l'engage à repousser les opinions pusillanimes, et, pour l'encourager, elle lui remet un *dit* et un anneau qu'il devra porter à sa dame et qui lui assureront le succès.

Nicole remercie Vénus : c'est ainsi qu'il nomme la déesse, bien qu'il en fasse l'épouse, non la mère, du Dieu d'amour ; le roman de la Rose avait mieux observé la tradition mythologique à l'égard de celle qu'il appelle tranquillement « sainte Vénus » (1). L'une et l'autre Vénus d'ailleurs sont des Vénus savantes, voire quelque peu discoureuses. La nôtre n'a pas encore épuisé ses bontés vis-à-vis de Nicole ; elle la comble en lui faisant le commentaire scrupuleux de quelques graves et importants principes : que l'émeraude est, pour la circonstance, préférable aux autres pierres précieuses, que l'anneau doit être en or, qu'il faut le porter à la main gauche et au petit doigt de cette main, sans oublier de tourner le cha'on vers l'intérieur de la main, etc. C'est à la fois puéril et compliqué. En si bonne voie l'obligeante déesse, décidément un peu commère, ne s'arrête plus et, après le sens allégorique de l'émeraude, elle nous donne celui du diamant qui n'était pourtant pas en cause. Evidemment elle

(1) « Ce est la mère au diex d'Amors », *roman de la Rose*, page 112 de l'édition de Francisque Michel. 1^o vol. — « Par sainte Venus, ma mère », *ibid.* page 359.

tenait à montrer que, si elle connaissait les *Bestiaires*, elle avait étudié aussi les *Lapidaires*, ces autres livres non moins singuliers et, au moyen-âge, non moins en honneur. Apprenez donc que le diamant est deux fois l'image de l'amour véritable. Il demeure toujours entier (du temps de Nicole on ne le taillait point) ; ainsi ne peut-on donner son amour à deux personnes en même temps. Il perce et coupe des matières dures que n'entamerait point l'acier : ainsi l'amour pénètre les cœurs les plus rebelles. Tout ce symbolisme, si prétentieux ou si naïf qu'il soit, ne manque point, en somme, d'une certaine délicatesse ; il révèle une façon d'enyisager la nature qui n'est pas sans quelque élévation morale. Est-ce à lui que les pierreries et les diamants doivent aujourd'hui encore la faveur des dames ?

Si bien muni, Nicole se déclare prêt à partir. Par malheur il s'endort et rêve que la dame a refusé le *dit* et l'anneau. Quand il s'éveille, son ardeur est tombée. Il veut rendre à Vénus son double présent ; mais, à son tour, elle cite Adam de la Halle et s'autorise de quelques strophes de ce trouvère pour sermonner le pauvre amoureux auquel on remet, toujours à l'adresse de sa dame, un nouveau *dit* très long. Autre désaccord ici avec le roman de la Rose tout à l'heure si recommandé : « donnez à une dame *rimes joliettes*, dit le célèbre roman, peut-être leur accordera-t-elle quelques éloges ; mais présentez-lui une bourse toute farcie de besants, et vous verrez ! » (1) C'était Jean de Meung, non Guillaume de Lorris, qui parlait ainsi, et Jean de Meung, on le sait de reste, ne fut jamais qu'une mauvaise langue. Nicole est beaucoup plutôt, en général, de l'école de Guillaume ; peut-être même n'a-t-il pas connu l'œuvre du second qui pourrait avoir paru un peu après la sienne.

(1) *Roman de la Rose*, p. 277, 1^o vol.

Enfin il se met en route toujours avec ses trois compagnons, et les voici au Palais de Fortune l'aventureuse : tant il est vrai que du pays de Tendre l'auteur de *Clélie* n'inventa jamais que la carte routièrre. Le palais de Fortune est bâti sur la glace et divisé en deux ailes fort différentes l'une de l'autre. La première est gardée par le sergent *Heur*, la seconde par le sergent *Malheur*. Fortune loge d'abord Nicole dans la partie Adversité où il a grandement à souffrir. Arrivent dans le château Grâce et Bonne-Volonté, sa suivante : les mauvaises intentions de Fortune sont aussitôt changées et Nicole passe d'Adversité en Prospérité. Là se viennent héberger aussi Pitié avec sa fille Merci

..... et si menoit
Avec li la douce panthère
Qui tant est bele, nete et clere
Que de biauté, voir, enlumine
Toutes les liez, où elle chemine.

A cette vue, l'amant perd contenance : on s'y attendait. Espérance le reconforte et tout de suite Pitié, Grâce, Merci et Bonne-Volonté s'entremettent auprès de la Panthère et la décident à bien accueillir le dévoué, mais timide Nicole. On devine la joie de celui-ci. Cependant la « guette » a corné le jour, il se réveille.

Il cherche alors à pénétrer la signification de son rêve et il trouve que rien n'y était mensonge ; les souffrances qu'il a endurées sont bien réelles. Ce qui ne l'est point encore, hélas ! c'est l'heureuse conclusion. Un jour viendra pourtant, il ne se résigne point à en douter, où la dame qui est pour lui la douce Panthère daignera enfin prendre pitié de ses tourments et lui octroyer sa merci. Mais, dût-elle demeurer toujours insensible, il ne cessera de lui être attaché de toute son âme, aimant mieux languir pour elle qu'être heureux avec une autre. Il répète à satiété cette belle protestation dans neuf chansons et ballades qui termi-

nent son œuvre et dont la réunion forme comme un manuel poétique à l'usage des soupirants malheureux qui ne veulent point désespérer. Deux d'entre elles sont d'Adam de la Halle ; les sept autres sont de Nicole. Si le sujet en est peu varié, le rythme, lui, l'est extrêmement, il change avec chacune d'elles et cette diversité est des plus agréables. Je citerai seulement le commencement et la fin de la première :

Pour ennuy ne por contraire
Ne pour mal souffrir
Ne me puis d'amer tenir.
Mes cuers ne m'en lait retraire,
Por ennui ne por contraire,
Ains me fait tant les mauz plaire
Qu'Amour fait venir
Qu'il me font dire et sentir :
Pour ennuy ne pour contraire
Ne pour mal souffrir
Ne me puis d'amer tenir
.....
Car nulz cuers de bon affaire
Pour ennuy ne pour contraire
Ne se doit nis pour mort traire
D'amour departir,
Mais dire au point de morir :
Pour ennuy ne pour contraire,
Ne pour mal souffrir
Ne me puis d'amer tenir.

On est généralement d'avis que de tous les genres littéraires, c'est à l'allégorie que pourrait le plus souvent s'appliquer l'exception indiquée par le fameux vers-proverbe :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. Ce sentiment est si bien le nôtre que nous n'avions pas entrepris sans quelque crainte et quelque effort la lecture des 2700 vers de Nicole. Eh bien ! notre crainte était exagérée, notre effort n'a pas été si rude qu'on pourrait croire. Certes, à des yeux du XIX^e siècle, elle paraît bien bizarre, cette donnée de la panthère d'amour ; ils sont bien longs, ces développe-

ments épiques d'idées plus propres à mettre en sonnets, bien froids, ces personnages pédantesques, bien vide, ce cadre factice et banal d'une action toute conventionnelle. Mais, destiné comme il l'était vraisemblablement (1), à faire le bonheur de quelques compagnies élégantes de l'Île de France aux dernières années du XIII^m siècle, le poème de Nicole de Margival nous aide à nous représenter tout un côté, non le plus simple et le plus franc sans doute, mais non le moins curieux, de cette société de transition où se rencontrait une grossièreté souvent rebutante auprès de raffinements extrêmes. Au point de vue de l'histoire du goût, — du mauvais goût si l'on veut, — il a de l'intérêt. Littérairement, et une fois admis le genre et le sujet, il ne manque point de tout mérite et nous n'avons pas relevé, certes, tous les passages où, pour la facilité du style et la grâce de l'expression, Nicole se montre digne d'être le compatriote et l'héritier du pieux moine Gautier de Coincy et du brillant et tendre Gui de Coucy. Il y a chez lui des qualités de torroir : pouvons-nous ne les point reconnaître et les reconnaître sans les aimer ? Comment enfin tenir rigueur à un écrivain qui, pour se faire pardonner la liberté grande, prend congé en ces termes modestes :

Et por ce que nature humaine
Puet envis, tant y mette paine
Et soit du plus sage de terre,
Plenté parler que elle n'erre,
Et jo sui simples et poi sages,
Ne ce n'est mie mes usages

(1) La nature même de l'ouvrage l'indique et quatre vers du début le confirment :

Si l'envoie en plusieurs parties,
A ses amis, à ses amies,
Et à tous ceux généralement
Qui aiment bien et loiaument.

De si grant chose en rime mettre
Comme j'ai icy mis en lettre,
Si pri trestons ceulz qui l'orront
Et qui amender y savront
Ou corriger s'il y a point,
Por Dieu, qu'il le mettent à point,
Sans moy remordre par envie,
Si me feront grant cortoisie.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 12 Octobre 1885

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 3^e série, 2^e vol., 1883-1884.*

2° *Archéologie de la Meuse, t. 3, partie nord du département. Carton de planches.*

3° *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. 10, 1878-1884.*

4° *Journal des Savants, août et septembre 1883.*

5° *Mémoires de la Société Eduenne*, 13° vol., nouvelle série.

6° *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. 9.

7° Société royale belge de Géographie, 9° année, 1885, n° de janvier à juin.

8° *La Collégiale de Saint-Thomas-le-Martyr-les-Crespy*, éditée par le marquis de Fleury (1884).

9° *Annuaire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Belgique*, 1884-1885.

10° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1885, 39° vol, 9° de la 3° série.

11° *Romania*, avril, t. 14

12° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 12° année, 3° livraison, mai-juin, et table décennale, 1874-1883.

13° Société archéologique de Bordeaux, t. 8, 4° fasc. décembre 1884.

14° *Jours de solitude*, par Octave Pirmer, 1883.

15° *Notice sur les anciens vitraux de l'église de Saint-Julien et de Notre-Dame de Brou (Ain)*.

16° *Répertoire des Travaux historiques*, t. 3, n° 3.

17° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 5, n° 4-6.

18° *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, 3° série, t. 2, 12° de la collection, 3° fascicule.

19° *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, (Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts,) année 1885, n° 4.

20° *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 3° série, 5° vol. 1884.

21° *Bulletin* de la Société historique et archéologique de Langres, t. 2.

22° *Bulletin* de l'Académie royale des lettres et beaux-arts de Belgique, 52° année, 3° série, t. 5 — 8 inclus.

23° *Annales* de la Société royale malacologique de Belgique, t. 15, 2° série, 1^{er} fasc. et t. 9 de la 3° série. Procès-verbaux des séances, t. 14.

24° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1885, n° 2.

25° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie, 3° série, t. 8.

26° *Mémoires* de la Société d'agriculture de la Marne, années 1883-1884.

27° Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, *Bulletin* trimestriel, 4° vol., 2° liv., avril-juin 1885.

28° Société des Antiquaires de la Morinie, *Bulletin historique*, 34° année, nouvelle série, 134° livraison, avril-juin 1885.

29° *Bulletin* de la Société philotechnique, 6° année, juillet 1885, n° 7.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Choron rend compte en quelques mots d'une découverte de tombes nouvelles à Nouvron-Vingré. Aucun objet important n'y a été trouvé. Il en est de même des fouilles opérées au camp de Pommiers, qui n'ont pas produit de résultat à signaler.

M. Lefèvre-Pontalis offre à la Compagnie son *Etude sur la date de l'église de Saint-Germer (Oise)*,

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XLVI, 1885, p 478-495 ; et une autre étude sur les *Croix en pierre des XI et XII^e siècles dans le Nord de la France* (Extrait de la *Gazette archéologique* de 1884.) (1)

Après un échange de nouvelles observations sur le lieu de la signature de la *Paix de Crépy*, M. Joffroy maintient son sentiment en faveur de Crépy-en-Laonnois à l'encontre de M. Mayeux, de Château-Thierry, dont il combat les objections. M. le Président l'engage à reprendre encore cette question d'après les documents récents fournis par M. Paillard.

M. Lefèvre-Pontalis donne communication de la Charte de Jean Milet, qui fixe la date de la dédicace de la Cathédrale de Soissons en 1479 au lieu de 1449 (25 avril) ; cette date erronée, admise par des historiens soissonnais, est d'autant plus inexplicable qu'elle se trouve au *Gallia Christiana*, t. IX.

LA DÉDICACE

de la Cathédrale de Soissons, en 1479.

L'histoire de la cathédrale de Soissons n'a été jusqu'ici l'objet d'aucun travail spécial, bien qu'elle mérite d'être étudiée dans son ensemble et dans ses détails. Nous croyons donc rendre service aux futurs historiens de l'édifice en fixant d'une manière définitive, grâce à un document inédit, l'année du XV^e siècle où

(1) Il s'agit ici d'antéfixes, et non de croix proprement dites.
(Note de la Rédaction.)

la cathédrale fut consacrée par l'évêque Jean Milet. On ignore si une dédicace solennelle de la cathédrale avait été faite par un de ses prédécesseurs, mais il est probable que cette cérémonie n'avait pas eu lieu à une époque antérieure. En effet, quand l'évêque Nivelon jeta les fondements de la nouvelle cathédrale en élevant le croisillon sud du transept, il ne dut pas consacrer cette partie de l'édifice, puisque l'ancienne cathédrale existait encore. La date de la construction du croisillon méridional n'est pas connue d'une manière certaine, mais l'ancien obituaire de la cathédrale, dont les preuves de l'ouvrage de Claude Dormay renferment de nombreux extraits, nous apprend que Nivelon avait offert au chapitre le terrain sur lequel il s'élève (1). Ce don ne peut avoir eu lieu qu'entre les années 1176 et 1207, limites de l'épiscopat de Nivelon, et comme les caractères archéologiques du croisillon sud indiquent qu'il fut construit pendant le dernier quart du xii^e siècle, on a le droit de prétendre qu'il était achevé depuis dix ans au moins au moment de la mort de Nivelon.

Si Nivelon ne doit pas avoir célébré la dédicace de la cathédrale de Soissons, ses deux successeurs, Aimard de Provins et Jacques de Bazoches semblent également avoir ajourné cette cérémonie, puisque la curieuse inscription placée dans l'une des chapelles rayonnantes (2) nous apprend simplement que les chanoines commencèrent à officier dans le chœur le 12

(1) « Nivello concessit etiam nobis quandam partem curiæ suæ in qua sita est dextera crux ecclesiæ nostræ cum capella sancti Martini. » Dormay, *Histoire de la ville de Soissons*, t. II, p. 172.

(2) Cette inscription, dont le fac-simile a été publié dans le tome VI du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, p. 179, est ainsi conçue: ANNO MILLENO BISCENTENO DVODENO HVNC INTRARE CHORVM CEPIT GREX CANONICORVM TERCIO IDVS MAII.

mai 1212 et ne fait pas mention d'une consécration de l'église. Il est fort légitime d'admettre que le maître-autel et les autels secondaires avaient été seuls consacrés vers cette époque et que les évêques de Soissons voulurent attendre l'achèvement complet de leur cathédrale avant de procéder solennellement à sa dédicace. L'histoire de l'église de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons présente la même particularité, car cet édifice, commencé à la fin du XIII^e siècle, ne fut consacré que le 5 juillet 1478, par l'évêque Jean Milet (1).

La raison principale qui ne permit pas de faire la consécration de la cathédrale avant la seconde moitié du XV^e siècle, ce fut la terrible épreuve qu'elle eut à subir en 1414, quand la ville de Soissons fut enlevée de vive force aux Bourguignons par les troupes royales. Son trésor fut complètement pillé et elle ne recouvra son ancienne splendeur que sous l'épiscopat de Jean Milet. Nommé évêque de Soissons en 1443, Jean Milet avait aussitôt conçu le projet de terminer la seconde tour de la cathédrale ; mais il dut y renoncer devant l'insuffisance des ressources dont il disposait. Obligé de se contenter d'entreprises moins coûteuses, il s'efforça de faire disparaître les traces du pillage de 1414 en renouvelant la décoration de l'édifice. Mais il ne put réunir des sommes assez importantes pour continuer les travaux de la cathédrale, car l'étude attentive du monument montre bien qu'aucune de ses parties ne peut avoir été bâtie sous son épiscopat, c'est-à-dire dans la période comprise entre les années 1443 et 1503. Ce serait une grande erreur archéologique que d'attribuer à cette époque l'extrémité du croisillon septentrional, les deux premières chapelles latérales de la nef, le dernier étage de la grosse tour, la galerie et le pignon de la façade,

(1) *Gallia christiana*, t. IX, col. 475.

qui portent l’empreinte du style en usage au xiv^e siècle.

Si les travaux de réparation et d’agrandissement entrepris à la cathédrale par Jean Milet n’eurent aucune importance, il n’en est pas de même des dons que l’évêque fit au chapitre pour reconstituer l’ancien trésor. La charte dont nous reproduisons le texte plus loin nous apprend que Jean Milet avait offert à la cathédrale cinq statuettes entièrement dorées pesant ensemble 140 marcs d’argent et représentant la Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Jean l’Evangéliste, saint Gervais et saint Protais (1). L’historien Dormay mentionne également les châsses, les calices, les coupes de vermeil, les missels, les tapisseries et les ornements sacerdotaux dont l’évêque fit hommage au chapitre pendant la durée de son épiscopat. Grâce à toutes ces offrandes, le trésor de la cathédrale fut considéré comme l’un des plus riches de la région du nord de la France, jusqu’au jour où les huguenots vinrent le dévaster une seconde fois, en 1567.

Tel était l’état où se trouvait la cathédrale de Soissons lorsque Jean Milet la consacra sous le double vocable de Notre-Dame et des saints Gervais et Protais. La cérémonie fut célébrée devant une foule immense, le second dimanche après Pâques de l’année 1479. Claude Dormay (2) a commis une étrange méprise en fixant cette dédicace à l’année 1449. M. Henri Martin (3) et M. l’abbé Pécheur (4) ont énoncé la même erreur dans leurs ouvrages. On pouvait cependant

(1) M. l’abbé Pécheur a admis dans les *Annales du diocèse de Soissons*, t. IV, p. 545, que l’une de ces statuettes représentait le Christ; on voit qu’il faut remplacer ce nom par celui de saint Jean l’Evangéliste, comme le prouve le texte ci-joint.

(2) *Histoire de la ville de Soissons*, t. II, p. 391.

(3) *Histoire de Soissons*, t. II, p. 326.

(4) *Annales du diocèse de Soissons*, t. IV, p. 545.

reconnaître au premier abord que Dormay se trompait, car il attribue la consécration de l'édifice au dimanche 25 avril 1449, quand on peut voir, en ouvrant l'*Art de vérifier les dates*, qu'en 1449 le 25 avril était un vendredi. Les auteurs de la *Gallia christiana* (1) rectifièrent avec raison l'assertion de Dormay, et dans la notice de Jean Milet ils eurent soin d'indiquer la véritable date du 25 avril 1479. L'exactitude de leur affirmation ne pourra plus dorénavant être mise en doute quand on aura consulté la pièce dont nous avons retrouvé l'original à la Bibliothèque nationale, dans la collection Grenier. Ce précieux document, rédigé le 1^{er} juillet 1480, est la charte commémorative de la dédicace célébrée en 1479 (2). Il prouve que Jean Milet avait consacré la cathédrale en 1479, le dimanche où l'introït commence par ces mots *Misericordia Domini*. Or, comme ce verset, qui doit être complété ainsi : *Misericordia Domini plena est terra*, est placé en tête de l'introït qui se lit le second dimanche après Pâques, il suffit de savoir que ce jour correspondait au 27 avril en 1479, pour avoir le droit d'adopter définitivement la date dont nous venons de faire mention.

Pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie, l'évêque accorda quarante jours d'indulgence à perpétuité à tous les fidèles qui, après avoir visité la cathédrale le jour de sa dédicace, donneraient une offrande pour son entretien, et vingt jours à ceux qui assisteraient le même jour à tous les offices. En 1492, il fit confirmer ces privilèges par le pape Alexandre VI, qui augmenta encore leur importance. Jean Milet décréta en outre que la fête de la dédicace de la cathédrale de Soissons

(1) T. IX, col. 375.

(2) Jean Milet consacra également l'église des Franciscains, à Château-Thierry, en 1496. Cf. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 475.

serait célébrée tous les ans le second dimanche de Pâques ; et pour rehausser l'éclat de cette solennité, il fonda une rente perpétuelle de 12 livres tournois destinée à couvrir chaque année une partie des dépenses de la cérémonie.

Tels sont les éclaircissements qui peuvent servir d'introduction à la charte suivante.

EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS.

CHARTRE COMMÉMORATIVE
DE LA DÉDICACE DE LA CATHÉDRALE DE SOISSONS
FAITE PAR JEAN MILET, ÉVÊQUE DE SOISSONS
LE DIMANCHE 23 AVRIL 1479

(1^{er} juillet 1480)

Universis Christi fidelibus ad quos presentes littere pervenerint, Johannes, miseracione divina Suessionensis episcopus, salutem et sinceram in Domino caritatem. Cum omnibus quibus novi et veteris Testamentorum nota sunt precepta, liqueat sanctum Moysen, Domino precipiente, tabernaculum fecisse et sacrasse, cum mensa, altari, ereis vasis et utensilibus ad divinum cultum explendum, et non solum divinis precibus eadem sacrasse, verum etiam sancti olei unctione, Domino jubente, per luisse Salomonem quoque Davidis regis pissimii filium, auxiliante Domino, templum cum altari et reliqua ad divinum peragendum cultum consecrasse, eoque tempore Israel cum illo festivitatem celebrare usque in octavum diem fecisse, nec in aliis quam in Deo dicatis locis munera Deo obtulisse ; si enim his qui umbre legis deserviebant hoc faciebant, multo magis nos, quibus veritas per Jhesum Christum patefacta est, ipso Christo Domino exemplum dante, qui ad dedicationem Templi cum reliquis populis eandem festivitatem celebraturus venit, id promodulo facere debemus. Cupientes igitur ejusdem Domini nostri Jhesu Christi vestigia sequi, attendentes quod non locus hominem, sed homo locum sancti-

ficare bonis operibus consuevit, et quod locis, non propter loca sed propter divini cultus et ejusdem Domini nostri servitium favorabiles esse tenemur, hinc est quod nos Johannes, épiscopus antedictus ; anno Domini millesimo quadringentesimo septuagésimo nono, die dominica qua cantatum extitit in Ecclesia pro Introitu missæ: « Misericordia Domini » ecclesiam et sponsam nostram Suessionensem ad honorem et reverentiam Salvatoris nostri, genitricis ipsius, sanctorumque Gervasii et Prothasii martyrum, ejusdem patronorum, duximus consecrandum ac dedicandum, prout dedicavimus et consecravimus, una cum omnibus et singulis ejusdem ecclesie nostre altaribus ; ac anniversarium dedicacionis ejusdem celebrari die dominica qua in sancta matre Ecclesia pro misse Introitu cantatur « Misericordia », de fratrum nostrorum consilio ordinavimus et instituimus. Volentes itaque et apprime satagentes, prout nostro pastorali incumbit officio, populum Domino bonorum operum sectatorem reddere, de omnipotentis Dei misericordia, beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus meritis et auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis, qui ad nostram predictam ecclesiam Suessionensem, quolibet anno in die ipsius dedicacionis anniversarii quod celebrabitur a modo in perpetuum predicta dominica de Misericordia, causa devotionis, orationis, peregrinationis, et in spiritu humilitatis advenerint, ac de bonis suis aliquid pie eidem nostre ecclesie erogaverint, quociens premissa vel aliquod premissorum fecerint, quadraginta ; qui vero, primis vesperis ejusdem celebritatis dedicacionis interfuerint, totidem ; qui matutinis totidem ; qui sermoni, totidem ; qui majori misse, totidem ; qui secundis vesperis, totidem ; et qui primis secundisve complectoriis, processioni, ceterisque aliis horis diei, videlicet terciæ, sextæ et nonæ pro qualibet predictarum, viginti dies de injunctis sibi penitentiis legitime relaxamus. Similiter et per octabas et in die octavarum, qui predictis sermoni, misse, processioni et aliis horis interfuerint, totidem dies indulgentie, ut in predicta die dedicacionis, habere et consequi volumus, presentibus perpetuis futurisque temporibus duraturis. Exoptantes preterea summo opere decus matris ecclesie non minui sed potius cumulari, augmentari et amplificari, pro

et ad hujusmodi dedicacionis anniversarium, singulis annis prefata dominica de Misericordia, sub annuali festo cum octabis, in cantu, clangore, cimballis, luminariibus et aliis cerimoniis solitis, celebrandis et faciendis, donavimus et per presentes donamus, constituimus et assignamus in dotem et subvencionem predictæ nostre ecclesie, in suis revenutis quam plurimum diminute, XII libras parisiensium annui et perpetui redditus, per nos épiscopum antedictum emptas acquisitas, percipiendas, levandas et habendas singulis annis in et super redditibus, modis et terminis sequentibus: primo sommam XVI solidorum parisiensium annui et perpetui supercensus, solvendorum singulis annis prima die mensis marcii, in qua quidem somma XVI solidorum parisiensium Christophorus Leulier de Ambliniaco (1) tenetur et efficaciter obligatur per litteras sub sigillo baillivatus Viromanduensis factas, et passatas sub data anni Domini millesimi quadingentesimi septimi diei ultime mensis februaryi. Item sommam XXXII solidorum parisiensium annui et perpetui redditus, solvendam singulis annis in festo beati Martini hyemalis, in qua somma XXXII solidorum parisiensium Simon de Chouy (2), de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias de data anni Domini millesimi quadingentesimi septuagesimi sexti, diei octave mensis Marci. Item sommam XVI solidorum parisiensium annui et perpetui redditus, solvendam singulis annis tercai die mensis aprilis, in qua somma XVI solidorum parisiensium Jaqueminus d'Aucy de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadingentesimo septuagesimo octavo, die tercia mensis aprilis post Pascha. Item sommam XXXII solidorum parisiensium annui et perpetui supercensus, solvendam singulis annis in festo Purificationis beate Marie virginis, in qua somma XVI solidorum parisiensium Johannes de Laisire de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadingentesimo septuagesimo octavo, die unde-

(1) Ambleny, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne.

(2) Chouy, Aisne, arr. de Château-Thierry, canton de Neuilly-Saint-Front.

cima mensis februarii Item sommam xvi solidorum parisiensium annui et perpetui redditus solvendam singulis annis die decima mensis augusti, in qua somma xvi solidorum parisiensium Johannes Quillet de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo sexto, die octava mensis marcii. Item sommam xvi solidorum parisiensium annui et perpetui supercensus, solvendam singulis annis in festo Omnium sanctorum, in qua somma xvi solidorum parisiensium Petrus Bonconseil de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadringentesimo octavo, die tertia mensis novembris. Item sommam xxxii solidorum parisiensium annui et perpetui supercensus, solvendam annis singulis in festo sancti Martini hyemalis, in qua somma xxxii solidorum parisiensium Hacquinus Faumont de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo, die penultima mensis Januarii. Item sommam xxiv solidorum parisiensium annui et perpetui redditus, solvendam singulis annis, die duodecima mensis julii, in qua somma xxiv solidorum parisiensium Peletus de Gouvieux de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias de data anni Domini millesimi quadringentesimi septuagesimi noni, diei duodecime mensis julii. Item sommam xxxii solidorum parisiensium annui et perpetui supercensus, solvendam annis singulis in die sanctissime Resurrectionis dominice, in qua somma xxxii solidorum parisiensium Cristophorus Malart, alias Durant, de Sancto Banderico (1) tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono, die vice-sima mensis marcii. Item sommam viii solidorum parisiensium annui et perpetui redditus, solvendam die nona mensis Aprilis, in qua somma viii solidorum parisiensium Andreas Leleu de Mercim (2) tenetur et obligatur per litteras regias sigillo baillivi Viromanduensis sigillatas et datatas anno

(1) Saint-Bandry, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne.

(2) Mercim, Aisne, arr. et cant. de Soissons.

Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo, die sexta mensis junii. Quorum reddituum suprascriptorum litteras et munimenta eisdem de Capitulo tradidimus et deliberavimus constituendo eos veros dominos possessores dictorum reddituum, transportamus et cedimus omne jus et actionem que habebamus, nichil in cis petitis retinentes. Insuper, preter hec et cum hoc, quinque venerabiles ymagines omnino deauratas, in quarum parte inferiori arma nostra sunt insculpta, videlicet beate Marie virginis, sanctorum Johannis Baptiste, Johannis Euvang-liste, Gervasii et Prothasii, que simul sunt ponderis centum et quadraginta marcarum argenti, ad ipsam ecclesiam nostram olim per guerrarum voragine et alios sinistros eventus, proh dolor, suis bonis mobilibus et utensilibus funditus spoliata, destructa ac cohausta, locupletandum et decorandum contulimus, deliberavimus, et dimisimus pure simpliciter et libere, absque propter hoc cujuscumque oneris impositione, eo tantummodo dempto quod amodo in perpetuum, pro salute et remedio anime nostre, in majori missa dicte solennitatis dedicacionis et aliis majoribus missis, per singulos dies octavarum ejusdem, dicetur una oracio seu collecta hoc modo scilicet, quamdiu vitam duxerimus in humanis dicetur hec : « Omnipotens sempiternus Deus, qui facis mirabilia magna solus, pretende super famulum tuum Johannem, pontificem nostrum, etc... » Post nostrum vero decessum dicetur sequens oracio : « Deus qui inter apostolicos sacerdotes etc... » cum ceteris collectis et oracionibus ad nutum celebrantis. Ea propter dilectos fratres nostros prepositum, decanum et capitulum predicte nostre ecclesie requirimus et rogamus quatinus premissa omnia et singula, per nos assignata, fundata et donata pro anniversario dicte dedicacionis annuatim solemniter peragendo, celebrando et continuando, cum ejus octavis et pre-tacta nostra oracione seu collecta, laudare, consentire, acceptare, ratificareque dignentur et velint. Et nos capitulum dicte ecclesie Suessionensis, preposito et decano absentibus, capitulariter propter hoc congregati, laudamus, consentimus, acceptamus et ratificamus predictas fundacionem, dotacionem, donacionem et transportum, cum onere hujus-

modi collecte dicende modo et forma supradictis. Quod, ut firmum stabileque permaneat temporibus affuturis, in testimonium omnium et singulorum prescriptorum, presentes litteras nos episcopus nostro proprio sigillo, et nos capitulum signis manualibus dilectorum fratrum nostrorum magistrorum Gerardi Gobaille, thesaurarii, et Nicolai de Capella, cantoris, et canonicorum prefate Suessionensis ecclesie signari et sigillo capituli nostri fecimus communiri et roborari, anno Domini millesimo quadingentesimo octuagesimo, die prima mensis julii.

GOBAILLE

DE CAPELLA

AU DOS

Reverendus in Cristo pater dominus Johannes, miseratione divina Suessionensis episcopus pro augmentatione seu ampliori dotatione et fundatione annuali dedicationis ecclesie nostre Suessionensis, ultra et preter XII libras parisiensium in albo decriptas, XVI solidos parisiensium supercensus per Bernardum Bernage et Agnetem ejus uxorem de Ambleniaco, ex suo acquestu, sibi annuatim die quarta decima aprilis debitos, prout per litteras regias debite confectas liquide patet, nobis et dicte ecclesie nostre cessit et donavit, anno Domini millesimo quadingentesimo octavo die sexta mensis aprilis ante Pascha.

Per dominos episcopum et capitulum.

DE VILLIÈRES.

(*Bibl. nat., Collection de Picardie, t. CCLXXXII. Charte, n° 99, Original sur parchemin.*) (1)

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

(1) Le même volume renferme, sous la côte, n° 100, un duplicata de cette pièce.

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE

Lundi 9 Novembre 1885

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Journal des Savants*, octobre 1885.
- 2° *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, n° 21, 1^{er} fasc.
- 3° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. t. 8, n° 124, 1^{er} trim. de 1885.
- 4° *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, t. 8 (3^e série), 3^e fasc., mai-juillet 1885.
- 5° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, 1885, n° 3.

6° Société Linnéenne, *Bulletin* mensuel, les 4 derniers mois de 1882 et l'année entière de 1883.

7° *Mémoires* de la Société d'émulation de Cambrai, tome 49.

8° Société de secours des Amis des sciences. Compte-rendu du 25° exercice, 1885.

9° *Mémoires* de la Société d'études des Hautes-Alpes, 4° année, 1885, n° 4 (16°).

10° Société des Antiquaires de la Morinie, 34° année, nouvelle série, 135° livraison, juillet-septembre 1885.

11° Société académique de Chauny, 15 avril 1885.

NOMINATION DE MEMBRE.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à l'Institut, ancien élève de l'école des Chartes, et M. Besnard, architecte à Soissons, sont nommés membres titulaires.

CORRESPONDANCE

M. le Président rappelle qu'il a donné, le août, lecture de la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, du 29 juillet 1885, relative à *l'Histoire de l'art en France*. Il lit ensuite une autre lettre du Ministre, du 7 novembre 1885, concernant le même sujet.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Collet, trésorier, annonce que le Conseil général a accordé une subvention de 200 francs à la Société,

pour l'année 1886. Des remerciements sont votés au Conseil général.

M. De La Prairie présente deux styles en os, ou ivoire, envoyés par M. de Blavette, et trouvés sur le territoire de Loupeigne.

M. Bouchel montre un sceau en bronze trouvé à Presle, en parfait état de conservation, et portant au milieu une fleur de lys allongée et très en relief, avec une étoile de chaque côté, et autour cette inscription : *S. Odonis de Praellis cli*. Les lettres, en caractères gothiques, paraissent du XV^e siècle ou de la fin du XIV^e. L'empreinte de ce sceau est reproduite dans la planche II, ci-dessus.

M. l'abbé Ledouble a lu un Mémoire où il prouve, par un calcul détaillé d'après le Calendrier ou comput ecclésiastique, que la date de la Charte est la vraie, et que la dédicace de la cathédrale a bien eu lieu le 25 avril 1479.

NOTES & RECHERCHES

SUR LA DATE DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SOISSONS.

La construction de la Cathédrale de Soissons, commencée sous l'Épiscopat de Nivelon de Chérizy, de 1173 à 1207, n'a été terminée qu'après plus de trois siècles (1), et bien que MM. les Chanoines, suivant une inscription murale placée dans l'une des chapelles de l'abside, aient pu se mettre en possession du chœur dès le 13 mai 1212, la consécration ou dédicace de l'Église n'a eu lieu que dans le XV^e siècle.

(1) Encore faut-il dire que la seconde tour du portail est restée inachevée.

Claude Dormay, chanoine de Saint-Jean-des-Vignes, qui a écrit au xvii^e siècle, nous apprend (1) que l'Evêque Jean Milet la fit avec une grande solennité, le 25 avril de l'année 1449, et cette même date a été adoptée par plusieurs auteurs. Toutefois le Rituel de Fitz-James publié en 1753 affirme, ainsi que le *Gallia christiana*, qu'elle eut lieu seulement trente ans plus tard, en l'an 1479.

Laquelle de ces deux dates est la véritable ?

Il paraît bien certain, d'une part, que Dormay a eu en vue l'année 1449, et que si cette date, marquée dans son histoire, est fautive, l'erreur ne provient pas d'une faute d'impression : le récit des fêtes de la dédicace y est, en effet, placé à son rang, c'est-à-dire entre les récits d'autres faits qui ont, les uns précédé, et les autres suivi l'année 1449.

Mais la date de l'année 1479 donnée par le Rituel de Fitz-James vient, d'autre part, de se trouver confirmée par l'heureuse découverte que M. Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du comité des travaux historiques de Paris et notre nouveau collègue, a faite aux archives de la bibliothèque nationale, d'une charte donnée par Jean Milet, le 1^{er} juillet 1481, et dans laquelle se trouve précisément indiquée l'année 1479.

Nous laissons au savant archéologue le soin d'examiner et de vérifier les caractères de certitude de la pièce qu'il a eu la bonne chance de découvrir ; c'est par un autre moyen et à l'aide des données qui servaient à établir au xv^e siècle le calendrier ecclésiastique, que nous voulons essayer de résoudre la question très intéressante de la date de consécration de notre Cathédrale.

Tous les auteurs s'accordant à dire que cette dédicace a eu lieu le 25 avril, au second dimanche après

(1) Histoire de Soissons, tome II. page 389.

Pâques (1), nous regarderons ce point comme certain et nous rechercherons en laquelle des deux années 1449 et 1479, le 25 avril s'est trouvé être jour de dimanche et second dimanche après Pâques.

1°

En laquelle des deux années 1449 et 1479 le 25^e jour d'avril a-t-il été un Dimanche ?

C'est au moyen d'un système de sept lettres, les sept premières de l'alphabet, mises une à une en regard des jours successifs de l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et répétées autant de fois qu'il est nécessaire, que, dans le calendrier ecclésiastique, on détermine les Dimanches d'une année quelconque. Il résulte, en effet, et du nombre des lettres et de la disposition adoptés, que dans une même année, la même lettre désigne le même jour de la semaine, et que si, par exemple, le 1^{er} janvier en regard duquel se trouve la lettre A est un dimanche, tous les quantièmes précédés de la lettre A seront aussi des dimanches.

Il en résulte encore que d'une année à l'autre (considérons d'abord celles-ci comme étant toutes de 365 jours), la lettre particulière qui marque les dimanches et que, pour cette raison, on appelle *lettre dominicale*, n'est point la même ; mais que les sept lettres se succèdent dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique. Et, en effet, l'année de 365 jours, se composant de 52 semaines et un jour, finit toujours par le jour de semaine par lequel elle a commencé : si donc elle a commencé par un dimanche (et la lettre A a été

(1) C'est au second dimanche après Pâques que l'ancienne liturgie Soissonnaise célébrait l'anniversaire de la dédicace de la Cathédrale.

dominicale) elle finira par un dimanche, et l'année après commencera par un lundi ; mais si le 1^{er} janvier est un lundi, le dimanche arrivera le 6 du même mois qui est précédé de la lettre G ; celle-ci sera donc dominicale. On verrait de même que la lettre dominicale de la 3^e année serait F. Les sept premières lettres de l'alphabet viennent ainsi tour à tour remplir la fonction de lettre dominicale en se succédant dans l'ordre inverse A, G, F, E, etc.

Si toutes les années étaient de 365 jours, la lettre A redeviendrait dominicale au bout de sept ans, puis la lettre G, puis la lettre F ; mais deux lettres dominicales sont nécessaires dans les années bissextiles à cause de l'addition d'un jour après le 28 février ; et comme les années bissextiles, avant la réforme de 1582, se présentaient exactement tous les quatre ans, ce n'est qu'après quatre fois sept ans que les lettres dominicales avaient accompli leur période, et redevenaient les mêmes dans la succession des années.

Ces principes posés, il devient facile de connaître la lettre dominicale d'une année quelconque, parce que nous savons d'ailleurs que l'an 1^{er} de l'Ère Chrétienne a commencé par un samedi.

Si en effet, l'an 1^{er} a débuté par un samedi, il a eu pour lettre dominicale la lettre B qui se trouve au calendrier au 2 janvier, et les lettres dominicales des 28 premières années qui ont suivi se trouvent indiquées au tableau suivant :

1, B ; 2, A ; 3, G ; 4, F, E ; 5, D ; 6, C ; 7, B ; 8, A, G ; 9, F ; 10, E ; 11, D ; 12, C, B ; 13, A ; 14, G ; 15, F ; 16, E, D ; 17, C ; 18, B ; 19, A ; 20, G, F ; 21, E ; 22, D ; 23, C ; 24, B, A ; 25, G ; 26, F ; 27, E ; 28, D, C.

Et comme ces mêmes lettres se reproduisent toujours

les mêmes (1) de 28 ans en 28 ans, il suffit, pour connaître la lettre particulière d'une année déterminée, de préciser le rang que cette même année occupe dans l'une des périodes de 28 ans, depuis l'ère chrétienne.

Appliquons donc cette règle à la recherche de la lettre dominicale des années 1449 et 1479.

Divisons 1449 par 28. Le quotient est 51 et le reste 21. L'année 1449 a été la 21^e de la 52^e période de 28 ans ; elle a eu pour lettre dominicale la lettre E.

Divisons 1479 par 28. Le quotient est 52 et le reste 17. L'année 1479 a été la 17^e de la 53^e période de 28 ans, et elle a eu pour lettre dominicale la lettre C.

Et maintenant, consultons notre calendrier. La lettre E, dominicale de l'année 1449, ne se trouve point en regard du 25 avril, mais à deux jours de là, au 27 ; donc, le 25 avril n'a point été jour de dimanche en 1449 ; il a été un vendredi.

Au contraire, la lettre C, dominicale de l'année 1479, se trouve placée en regard du 25 avril ; donc en 1479 le 25 avril a été jour de dimanche.

Nous arrivons ainsi à poser cette première conclusion que, la dédicace de la Cathédrale de Soissons ayant eu lieu un jour de dimanche, 25 avril, elle a été faite en l'an 1479 et non en 1449. Il nous reste à rechercher maintenant si le dimanche 25 avril de l'année 1479 a bien été le second après Pâques.

II^o

Le Dimanche 25 Avril 1479 a-t-il été le second après Pâques ?

La solution de cette question exige que nous déterminions la date de la fête de Pâques.

(1) Nous considérons toujours les années de l'Ère chrétienne antérieures à 1582.

D'après la règle fixée en l'an 325 par le concile de Nicée, la fête de Pâques a toujours été célébrée dans l'église le dimanche le plus prochain après le 14^e jour de la lune qui, arrive à ce 14^e jour le 21 mars au plus tôt ; et pour établir le calendrier ecclésiastique, les Eglises d'occident ont fait usage du *Cycle de Méthon* et du *nombre d'or*.

L'astronome Méthon vivait à Athènes en l'an 439 avant Jésus-Christ. Ayant remarqué que 19 années solaires qu'il faisait de 365 jours seulement donnaient un total de 6935 jours, et que 19 années lunaires qu'il faisait aussi de 354 jours seulement, donnaient celui de 6726 jours, d'où résultait une différence de 209 jours, correspondant à 7 mois lunaires de 30 jours et un mois lunaire de 29 jours, il s'était imaginé que les 19 années solaires correspondaient ainsi à 235 mois lunaires après lesquels le soleil et la lune reprenaient les mêmes positions respectives que dans la période antérieure. La période de 19 formait un Cycle dans lequel les deux astres devaient tourner indéfiniment, de telle sorte qu'il suffirait de connaître leurs relations dans une seule période pour déterminer celles qu'ils auraient entre eux dans les temps à venir.

Les Athéniens furent si émerveillés de cette découverte qu'ils élevèrent sur leur place publique une haute colonne sur laquelle on prit soin d'écrire annuellement, en lettres d'or, le rang que l'année occupait dans le Cycle et auquel on donna le nom de nombre d'Or.

Le Cycle de Méthon n'était-il pas défectueux ? La réforme opérée dans le calendrier par Jules César, en l'an 45 de notre ère, l'avait-il rendu exact ? Nous n'avons point à examiner ici ces questions, mais à nous servir, pour déterminer la fête de Pâques de l'année 1479, de l'instrument qui servait alors,

et que nous devons à Denys-le-Petit, religieux du vi^e siècle.

On donne le nom d'Epacte à l'âge de la lune au 1^{er} janvier de chaque année, et par âge de la lune, on entend le nombre de jours écoulés depuis son renouvellement.

La connaissance de l'Epacte suffit pour régler les jours des nouvelles lunes de toute l'année, celles-ci arrivant à des intervalles périodiques de 30 et 29 jours.

Or, voici, pour la période de 19 ans, les Epactes (1) correspondantes à chacun des nombres d'or du Cycle méthonien, telles que les calcula Denys-le-Petit et qu'elles furent en usage jusqu'au xvi^e siècle dans le calendrier ecclésiastique.

1, VIII; 2, XIX; 3, nouvelle lune; 4, XI; 5, XXII; 6, III; 7, XIV; 8, XXV; 9, VI; 10, XVII; 11, XXVIII; 12, IX; 13, XX; 14, I; 15, XII; 16, XXIII; 17, IV; 18, XV; 19, XXVI.

Si donc nous avons un moyen de déterminer le rang que l'année 1479 a occupé dans l'une des périodes successives de 19 ans, ou son nombre d'or, le tableau précédent nous en désignera l'Epacte, et il nous sera alors facile de fixer la Pâque de la même année.

Pour déterminer le nombre d'or d'une année quelconque de l'Ère chrétienne, il faut savoir que l'année 45 avant Jésus-Christ, lors de la réforme du calen-

(1) Les Epactes augmentent de 11 unités chaque année, parceque l'année solaire de 365 jours a onze jours de plus que l'année lunaire de 354 jours. Si la lune est nouvelle au 1^{er} janvier d'une année, l'Epacte de l'année suivante sera 11; celle de la seconde année sera 22; celle de la troisième devrait être 33. Mais en 33 jours il y a une lunaison de 30 jours et 3 jours de la suivante; on ne tient pas compte de la lunaison de 30 jours, et l'on dit que l'Epacte est 3.

drier romain, par Jules César, a eu pour nombre d'or 14. Le Cycle de 19 ans dont l'année 45 a été la 14^e année, a donc pris fin avec l'année 39; puis deux autres Cycles ont succédé et ont fini avec l'an 2, avant notre Ère, de sorte que l'an 1^{er} avant Jésus-Christ a été la première année d'un Cycle de 19 ans, et a eu pour nombre d'or 1.

Ceci posé, pour déterminer le nombre d'or de l'année 1479, j'augmente son millésime d'une unité, puisque la succession des périodes que nous allons considérer a commencé un an avant notre Ère; puis je divise 1480 par 19: le quotient est 77 et le reste 17. L'année 1479 a donc été la 17^e du 78^e Cycle méthonien depuis l'Ère chrétienne; elle a eu pour nombre d'or 17, et par conséquent, d'après le tableau précédent, l'Epacte a été 14; c'est-à-dire qu'au 1^{er} janvier 1479, la lune avait 4 jours.

Fixons maintenant le jour de Pâques; la lune a toujours le même nombre de jours au 1^{er} mars qu'au 1^{er} janvier, parce que les mois de janvier et de février ayant 31 et 28 jours, correspondent à deux mois lunaires qu'on fait, dans le calendrier, de 30 et 29 jours alternativement.

La lune ayant été dans son 5^e jour au 1^{er} mars 1479, a atteint son 14^e jour le 10 du même mois; mais elle n'a point déterminé la fête de Pâques pour le dimanche suivant; elle n'a point été, comme l'on dit, la lune paschale, s'étant trouvée en son 14^e jour avant le 21 mars. La lune paschale a été la suivante qui commença le 27 du même mois et arriva à son 14^e jour le 9 avril. Pâques fut donc célébré le dimanche qui suivit cette date.

La lettre dominicale C, de l'année 1479, lettre que nous avons déterminée précédemment, nous fait voir sur le calendrier que le 1^{er} dimanche après le 9 avril a été le 11 du même mois; c'est donc le 11 avril que

Pâques fut célébré, et le 25 suivant a bien été le second dimanche après Pâques.

CONCLUSION. — Il est prouvé par le comput ecclésiastique que, contrairement à l'opinion de Claude Dormay, et conformément à celle du rituel de Fitz-James, la consécration ou dédicace de l'Eglise Cathédrale de Soissons, a été faite en l'année 1479, le 25 avril, second dimanche après Pâques.

M. Vauvillé lit une note descriptive des monnaies gauloises trouvées au camp de Pommiers (2^e série), et fait passer sous les yeux de la Compagnie les plus remarquables et les plus rares, dont quelques-unes sont regardées comme inédites.

M. Anatole de Barthélemy informe M. le Président que la Direction de la *Revue Numismatique* met à sa disposition les deux planches de monnaies gauloises trouvées à Pommiers. Ces planches sont annexées à dans le *Bulletin*, à l'article de M. Vauvillé sur ces monnaies. La Société adresse des remerciements au savant M. de Barthélemy, si compétent en cette partie de l'archéologie.

MONNAIES GAULOISES

Notes sur les Monnaies Gauloises trouvées sur les communes de Pommiers et d'Ambleny, près de Soissons, pour faire suite à l'article publié dans le Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, volume de 1882, page 80.

Monnaies trouvées dans le camp de Pommiers de 1882 à 1885

1. Tête de face, entourée de croissants destinés à figurer la chevelure.

R. ATII. Aigle éployé, la tête tournée à gauche.
Ar. 1 ex. (*Rev. num.*, 1868, pl. 1, n° 6).

(Trouvée en 1883.)

1. bis, Monnaie Eduenne décrite sous le n° 81 de la note publiée précédemment, volume 1882.

AR. PL. I, n° 1.

2. (1) EVORNOS. Tête à droite, le cou orné d'un large torques.

R. Cavalier à droite. Br. 1 ex., Pl. I, n° 2. (1883).

3. TOVTOBOCIO. Tête à gauche, imberbe et ridée.

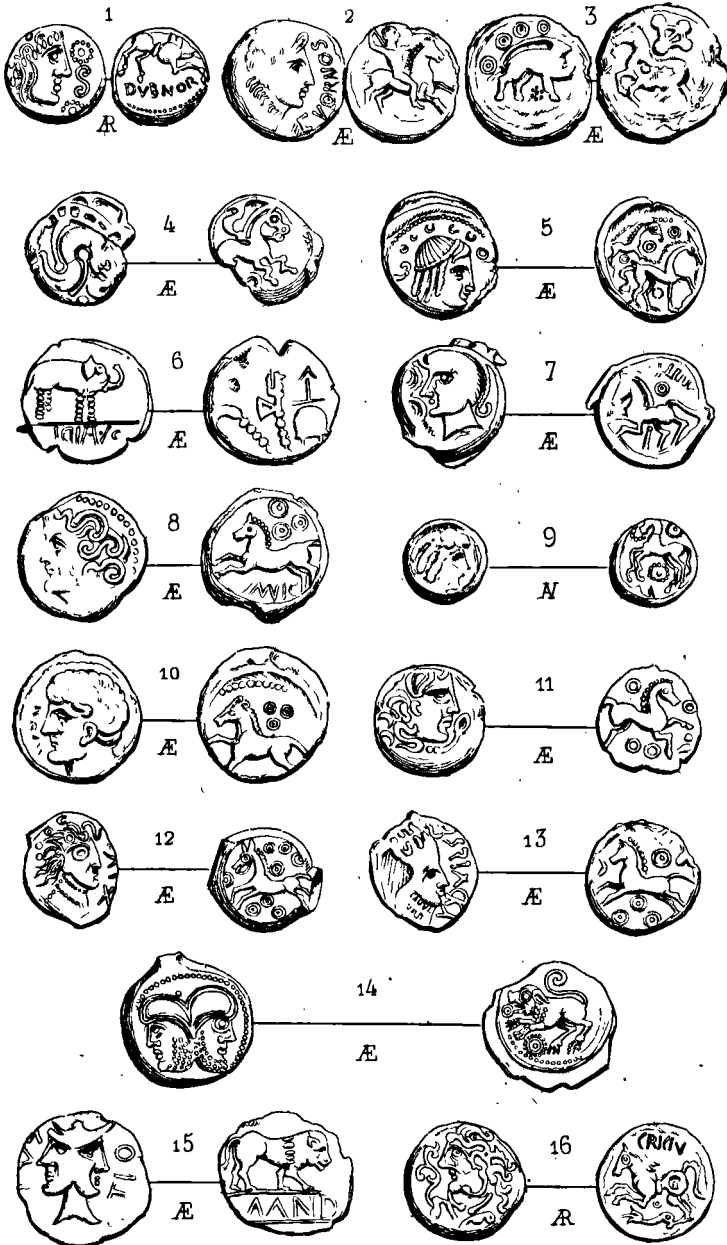
R. ATEPILOS. Lion marchand à droite. (Lelewel,
PL. VI. n° 35. BR. 1 ex.) (1884).

4. PIXTILOS. Tête casquée, à droite.

R. Cavalier armé, galopant à droite; sous le cheval
S. BR. 1 ex. (1883).

(Lambert, 1^{re} partie, PL. X, n° 8).

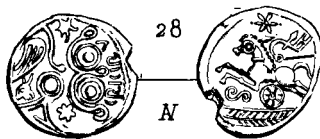
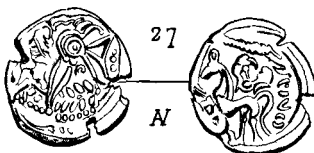
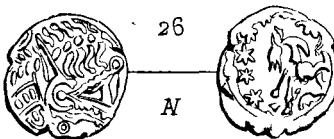
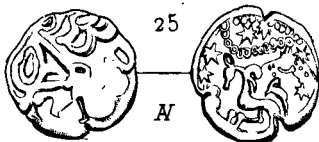
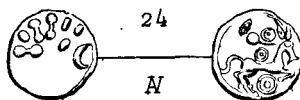
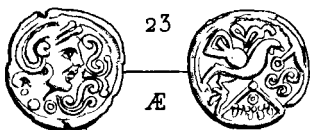
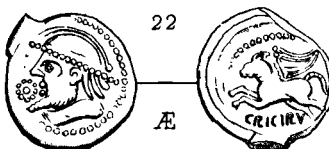
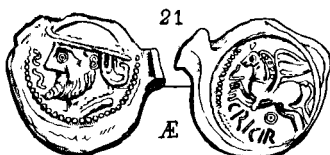
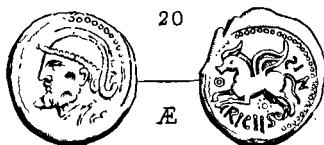
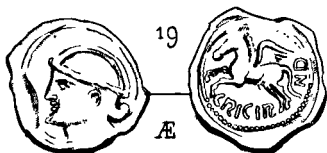
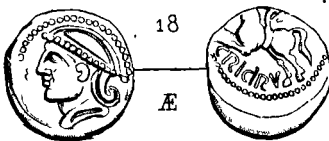
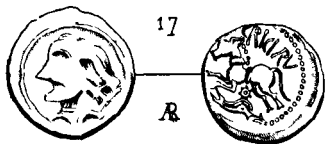
(1) La publication de cet article sera faite en partie dans la *Revue Numismatique*, volume de 1886, p. 494; les pièces inédites ont été gravées, et j'ai été autorisé à reproduire les planches dans le *Bulletin* de la Société Archéologique de Soissons.



L. Dardel sc.

Imp. Dumas Verset

MONNAIES GAULOISES TROUVÉES A POMMIERS ET À AMBLENY (Aisne)



10.

Imp. Dumas Yveret

5. Personnage, courant à droite et regardant en arrière.

R. Cheval galopant à droite, au dessus et sous le ventre une grosse étoile. BR. 1 ex. (1884).

(Revue archéologique, 1881, PL. V. n° 13).

6. ATEVLA. Buste ailé, à gauche, avec torques.

R. VLATOS. Cheval à droite, la tête levée, dessus ω ; dessous, rosace et épi. AR. 1 ex. (Lambert, 1^{re} partie PL. IX, n^{os} 24 et 25.) (1884).

7. Sanglier à droite ; au-dessus, quatre annelets centrés.

R. Cheval à gauche ; au-dessus de la croupe, un symbole indéterminé. Br. 1 ex. Pl. I, n° 3. (1884).

8. Type difficile à définir, il semble que l'on ait voulu représenter deux animaux fantastiques disposés en forme de S.

R. Cheval bridé et conduit, à droite ; au-dessus un annelet. Br. 1 ex. Pl. I, n° 4. (1883).

9. Tête à droite, imitée de celle d'Apollon sur les deniers romains de Calpurnius Piso ; au-dessus, cinq petits croissants ; devant, des annelets.

R. Cheval à droite ; au-dessus, au autre cheval et trois annelets ; dessous, un cercle centré, Br. 1 ex. Pl. I, n° 5. (1885).

10. — Tête barbare et dégénérée.

R. Cheval à droite, pièce attribuée aux Nerviens. Br. coulé. 2 ex. (1884).

11. Eléphant à droite.

R. Instrument de sacrifice. Br. 2 ex. Pl. I, n° 6. (1884), Ces bronzes appartiennent à la série des pièces d'Hir-tius et de Carinas que l'on trouve surtout dans le pays des Trévires ; l'un est très fruste, l'autre porte une légende que nous ne pouvons lire distinctement.

12. ANDOBRV-CARMANOS. Buste à gauche, imberbe et casqué.

r. Cavalier trotant à droite, *Br.* 2 ex. (Lambert, 2^e partie, Pl. XVI, n° 11). (1884-1885).

13. VIRICIV. Tête à gauche, derrière, crinière en forme S.

r. Cheval sanglé galopant à gauche, dessous, rouelle centrée, dessus VIRI(CIV.) *Br.* 2 ex. (*Revue archéologique* 1881, Pl. VI, n° 25). (1883-1884).

14. Tête à droite, les cheveux hérissés.

r. Quadrupède à gauche, la queue relevée sur le dos. *Br. coulé.* 2 ex. (*Revue archéologique* 1881, Pl. VII, n° 37). (1884).

15. Tête de bœuf de face.

r. Ours ou éléphant à droite. *Br. coulé.* 1 ex. (Lelewel, IV, 31). (1885).

16. Obole de Marseille, au type de la tête d'Apollon.

r. Roue, MA dans les rayons. *Ar.* 2 ex. (1883).

17. Tête à gauche, barbare, entourée de croissants et d'annelets ; derrière la mâchoire, SO.

r. Oiseau volant à gauche et becquetant une proie ; devant, deux annelets ; derrière, SO. *Br.* 1 ex. (1884).

18. ROVECA-ARCANTODAN. Tête casquée à gauche.

r. Griffon femelle bondissant à droite ; dessus, deux annelets centrés, dessous, ligne perlée, *Br.* 1 ex. (Lambert, 2^e partie, Pl. XVI, n°s 16 et 17). (1885).

19. Tête casquée à gauche ; devant, deux symboles circulaires.

r. Légende fruste ; cheval galopant à gauche ; dessous, une sorte de pal ; dessus, anneau centré. *Br.* 1 ex. Pl. I, n° 7. (1883).

20. Tête nue à droite, les cheveux disposés en anneaux ; une ligne de zigzags devant la face.

r. Cheval à gauche ; au dessus, anneau centré ; dessous, une croix. *Br.* 2 ex. (Lelewel, pl. IX, n° 12).

21. Tête nue, à droite ; devant la face, un croissant ; collier de perles ; annelets au pourtour.

r. Cheval à gauche ; dessus, S couché ; dessous, A ;

annelets et grénétis au pourtour. *Br.* 1 ex. (Duchalais, *Description des médailles gauloises*, Pl. II, n° 11), (1883-1884).

22. Tête à droite, les cheveux divisés en quatre grosses mèches.

r. YLLYCCI. Oiseaux à gauche, becquetant ; dessus rameau et rosace. *Br.* 2 ex. (Lelewel, pl. VI, n° 46). (1883-1885).

23. Tête imberbe, à droite ; grénétis devant.

r. Aigle à droite, tenant dans ses serres un aiglon ; au-dessous un serpent et grénétis ; dans le champ, une croix et quatre globules. (Id. VII, n° 58). *Br.* 1 ex. (1884).

24. Même tête à droite,

r. Aigle à droite, tenant un poisson ? dans ses serres ; dans le champ, la croix et les quatre globules ; dessus, pentagramme. (Id. VII, n° 57). *Br.* 2 ex. (1884-1885).

25. Tête barbare à gauche, les cheveux hérissés.

r. Cheval à gauche. *Br. coulé*, 1 ex. (1884).

26. Tête à gauche, les cheveux divisés en grosses mèches ; grénétis.

r. IANIC ? Cheval courant à gauche ; au-dessus, trois annelets centrés, posés 2 et 1. *Br.* 1 ex. Pl. I. n° 8. (1884).

27. Type confus présentant les traces d'un profil humain, à droite.

r. Cheval à gauche ; dessous et dessus, un cercle perlé et centré ; dans l'un des deux exemplaires, le cheval est tourné à droite. *Or pâle*. 2 ex. Pl. I, n° 9. (1883).

28. Tête à gauche.

r. Cheval courant à gauche ; au-dessus, trois annelets centrés, posés 2 et 1. Cette pièce doit être rapprochée du n° 26, ci-dessus décrit. *Br.* 1 ex. Pl. 1, n° 10. (1883).

29. Tête à droite, avec de grosses mèches ; au cou, un torques perlé.

r. Cheval galopant à droite ; devant la tête, un anneau ; un autre au-dessus, deux autres sous le ventre. *Br.* 1 ex. Pl. 1, n° 11. (1885).

30. EIVICIAC. Buste barbare à droite.

r. Cheval au repos, à droite, la tête levée ; devant, épi retourné ; dessus rosace, dessous croissant. *Br.* 2 ex. (1882-1884).

(*Revue numismatique*, 1854, page 83).

31. AEIOVIGIAGOS. Tête à gauche, devant globules, croissants et grénétis.

r. Cheval galopant à droite, dessous, petit sanglier. *Br.* 2 ex. (1883-1885).

(*Bulletin de la Société numismatique*, 1867, Pl. 2, n° 26).

32. Cinq exemplaires du bronze attribué autrefois à Galba, roi des Suessions ; on a reconnu depuis que la légende ne pouvait permettre cette conjecture. Pl. I, n° 12 et 13. (1883-1885).

33. 28 bronzes au nom de *Criciru*.

34. 17 bronzes à la tête de Janus et au lion, d'une fabrique barbare. (Lelewel, Pl. V, n° 15 et 16).

De septembre 1883 à août 1884, dans des fouilles pratiquées sur une portion de terrain de 67 mètres de longueur sur 2 mètres 50 de largeur et 0,70 de profondeur, on remua environ 117 mètres cubes de terre où l'on recueillit, isolées au milieu d'ossements, un certain nombre de monnaies gauloises, parmi lesquelles 273 pouvaient être déterminées.

35. L'âme, en bronze, d'un statère morin. Cheval barbare, disloqué, courant à droite ; dessus, croissant retourné et globules ; dessous, globules entre deux S.

r. Lisse sans type. 1 ex.

36. ATEVLA-VLATOS, à l'épi. *Ar.* 1 ex. (Lambert, 1^{re} partie, Pl. IX, n° 24 et 25).

37. GIAMILOS-SIINVI. Tête imberbe à droite.

r. Oiseau becquetant à gauche. *Br.* 2 ex. (Lelewel, Pl. VII, n° 3).

38. VIRICIV. (Voir n° 13 qui précède). *Br.* 2 ex.

39. Bronze attribué jadis aux Tricasses, au type des trois animaux disposés circulairement. *Br.* 2 ex. (Lelewel Pl. 9, n° 29).

40. Ame, en bronze, d'un denier fourré de TOCIRIX. 1 ex.

41. ROVECA. Tête imberbe, à gauche, les cheveux hérissés.

r. Cheval galopant à gauche; dessous, rouelle centrée et POIIKA. *Br.* 2 ex. (*Bulletin* de la Société numismatique de 1867, Pl. 2, n° 29).

42. Bronze à la rosace, attribué aux Silvanectes. 1 ex. (Lelewel, Pl. IX, n° 13.)

43. ATESIOS-REMOS. Tête nue, imberbe à gauche.

r. Lion courant à gauche, derrière, 2 S. (Lambert, 1^{re} partie. Pl. VIII, nos 11 et 12). *Br.* 5 ex.

44. AOIIDIAK. Buste à droite.

r. Lion marchant à droite. *Br.* 1 ex. (*Bulletin* de la Société numismatique de 1867, Pl. 2, n° 27.)

45. Variété du n° 34; les têtes de Janus sont barbues. *Br.* 2 ex. Pl. I, n° 14.

46. Tête barbare de Janus, avec barbe; il semble qu'il y ait des traces de légende.

r. AMANDI? Lion marchant à droite. *Br.* 2 ex. Pl. I. n° 15.

47. EIVICIAC. (Voir ci-dessus n° 30). *Br.* 2 ex.

48. AEIOVIGIAGOS. (Voir ci-dessus n° 31). *Br.* 2 ex.

49. Cinq bronzes du type mentionné au n° 32.

50. 242 pièces au nom de *Criciru*, dont 4 en argent. La présence si fréquente de cette monnaie au Camp de Pommiers, rend utile de faire connaître les variétés principales de cette série.

En ce qui concerne les CRICIRV en argent, outre deux exemplaires déjà signalés par M. de Barthélemy,

dans la *Revue Numismatique*, volume de 1885, page 143, et par Saulcy, *Ann. de la Société de Numismatique*, 1867, pl. IV, n^{os} 69, 70 et 71, j'ai remarqué une variété avec anneau entre le cheval et le dauphin, pl. I, n^o 16, et une autre pl. II, n^o 17, d'une fabrique beaucoup plus barbare, où cet anneau est entouré d'un cercle perlé.

Les principales variétés du CRICIRV en bronze portent la tête casquée qui est d'abord jeune, et le Pégase à l'aile arrondie, avec la légende CRICIRV, n^o 18, CRICIRNO, n^o 19, et CRICIRONIS, n^o 20 ; ensuite la tête devient barbue, n^o 20, quelquefois accompagnée, devant la bouche, soit de fleurons, soit d'un cercle perlé centré, n^{os} 21 et 22 ; sous le Pégase, dont l'aile est triangulaire, paraît souvent un cercle centré, avec la légende CRICIR, CRICIRV, CRICIRONI. — Ajoutons l'âme en bronze d'un statère à la même légende analogue à ceux dont nous allons parler dans un instant.

51. (1) VOLCAE. Tête à droite.

r. AREC. Personnage debout devant une palme. *Br.* 1 ex. (Lambert, 2^{me} partie, PL. XVII, n^o 27).

52. EPAD. Buste casqué à droite.

r. Guerrier debout, tenant une enseigne et un bouclier. *Br.* 1 ex. (Lambert, 1^{re} partie, PL. X, n^o 28).

53. Personnage accroupi, vu de face, tenant de chaque main une mèche de ses cheveux.

r. Sanglier à droite ; dessus, un serpent ; dessous et devant, une étoile. *Br. coulé.* 1 ex. (Lambert, 2^{me} partie, PL. XII, n^o 21).

Les monnaies romaines, en très petit nombre, recueillies au Camp de Pommiers, se composent d'un as romain, de quatre deniers de la République des

(1) Les monnaies des n^{os} 51, 52 et 53, ont été trouvées isolément dans le camp, tout récemment.

familles Junia, Pinaria, Pompeia et Thoria, d'un denier et d'un bronze d'Auguste, et d'un petit bronze de Victorin.

II

Monnaies gauloises

trouvées dans la commune d'Ambleny (Aisne), 1882-1884.

54. AFHD. *Br. coulé*, 1 ex. ; il y avait en outre deux pièces analogues, mais anépigraphes. (*Rev. num.*, 1844, p. 165).

55. Bronze coulé, fréquent sur le territoire bellovaque, au type du sanglier ; dessous, un cercle centré, cinq points et une sorte de torques ; 3 ex. (Lambert, 1^{re} partie, pl. I, n° 13).

56. Bronze coulé attribué aux Leuques ; 1 ex. (*Ibid.*, n° 6).

57. Tête casquée à droite ; devant, deux fleurons en forme d'S renversés.

R. Oiseau volant au-dessus d'un ornement triangulaire ; devant, un symbole formé de trois S. *Br.* 1 ex, Pl. II, n° 23.

58. Vestiges d'une tête à droite.

S. Cheval à droite ; dessous, cercle centré ; dessus, des symboles qui ne sont que les restes de l'aurige. *Or pâle.* 1 ex. Pl. II, n° 24.

59. Statères en or, anépigraphes au type dit de l'œil ; 41 pièces, avec des variétés peu importantes.

60. Variété : au-dessus du cheval, deux étoiles entourées d'une sorte de chaîne. *Or.* 2 ex. Pl. II, n° 25.

61. Variété : le cheval est entouré de croissants. *Or.* 4 ex.

62. Variété : une étoile derrière le cheval *Or.* 3 ex.

63. Variété : le cheval est entouré d'étoiles. *Or.*
2 ex. Pl. II, n° 26.

64. Variété : derrière le cheval, croissants ou plutôt annelets mal dessinés ; au-dessus, il semble que l'on aperçoit un oiseau menaçant de son bec un personnage. *Or.* 4 ex. Pl. II, n° 27,

65. Variétés avec le nom de CRICIRV ; il y avait 3 exemplaires semblables à celui qui a été gravé dernièrement dans la *Revue*, 1885, pl. VI, n° 10, et 49 sur lesquels la légende est disposée dans un sens opposé. Pl. II, n° 28.

66. Un exemplaire en bronze de CRICIRO, au type habituel du Pégase, avec aile arrondie ; cet exemplaire, frappé sur flan plat, diffère de tous les autres qui sont frappés sur flan concave.

Sur 370 monnaies trouvées dans le camp de Pommiers de 1882 à 1885, il y avait 270 pièces de CRICIRV, dont 265 en bronze, 4 en argent et l'âme en bronze d'une pièce fausse (statère) de ce chef ; soit une proportion de plus de 70 p. 0/0.

Les 111 monnaies trouvées à Ambleny comprenaient 53 pièces de CRICIRV, dont 52 en or et une en bronze ; soit une proportion de plus de 47 p. 0/0.

Aussi les monnaies de CRICIRV trouvées dans notre pays en si grand nombre, et dans une telle proportion, doivent-elles nous le faire placer au rang des chefs des Sussions.

Cette hypothèse a d'ailleurs été admise par M. Muret, du cabinet de France (médailles), dont la haute compétence en pareille matière doit-être pour nous un sûr garant des idées qu'il a émises et qu'il m'expli-

quait dans une lettre du 23 décembre 1882; lettre à laquelle j'emprunte le passage suivant :

« ... Monsieur Vauvillé, de Pommiers près Soissons.
« a déjà communiqué à MM. de Barthélemy et Muret
« toutes les monnaies trouvées dans sa localité, et
« il ressort, de l'examen attentif des pièces ce fait
« important, que CRICIRV est un chef Suession ».

M. l'abbé Pêcheur donne lecture d'une Etude haigographe sur saint Béat (Sanctus Beatus), honoré à Vendôme, à Laon, à Coblentz et en Suisse. Cette Etude est imprimée à la fin du présent volume.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE

—
Lundi 7 Décembre 1885

—
Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, novembre 1885.
- 2° *Bulletin des Travaux historiques*, archéologie, n° 2.
- 3° *Bulletin de l'Association polytechnique*, 6^e année, 1885, novembre.
- 4° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 5, n° 7.
- 5° Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, 4^e vol. 3^e livr., septembre 1885.
- 6° *Mémoires et Documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. 23, 1885.

7° Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, t. 13, 29 juin 1880, — 5 mai 1884.

8° *Répertoire* des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 41, 1^{re} partie de la 2^e série.

9° Report of the Director of the united states Geological Survey, 1882-1883.

CORRESPONDANCE

Lettre-circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique des beaux-arts et des cultes annonçant la création, dans le Comité des travaux historiques et scientifiques, d'une section de *Géographie historique et descriptive*.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Choron signale une monnaie de Jean de Clermont, tuteur de Marguerite, comtesse de Soissons. (*Bulletin archéologique*.) M. Michaux a connaissance de cette pièce, qu'il a décrite dans son *Essai sur la Numismatique Soissonnaise* (t. 9, 2^e série).

M. de La Prairie dit avoir trouvé dans la démolition du rempart de la ville des fragments de colonne qu'il croit pouvoir, dès maintenant, attribuer à la première église Saint-Remy qui était située à l'extrémité de la rue de ce nom.

M Choron a examiné les caves découvertes sous la rue des Vieilles-Etuves, dans les fouilles opérées pour la réparation des égouts, mais elle ne portent aucun caractère concernant les bains qui existaient en ce lieu au moyen-âge.

Des travaux du même genre ayant été opérés au parvis de la cathédrale, ont donné lieu à la découverte en cet endroit d'un cimetière et de l'ancien lit

de la Crise. Après une courte discussion, il est décidé qu'on fera un nouvel examen de cette découverte intéressant la topographie de la ville.

M. l'abbé Corneau dépose, au nom de M. Alphonse Roussel, une hache celtique fort belle, et donne l'espoir que d'autres pourront être données au Musée par la même personne.

M. Deviolaine fait don, à son tour, d'un pavé émaillé représentant un chevalier armé de toutes pièces sur son cheval.

M. Collet expose une plaque de marbre noir, portant ces mots : *Monastère des religieuses Minimés*, et qui ne peut être que l'inscription placée autrefois à la porte de cette maison.

M. l'abbé Ledouble lit une note relative à un ancien usage de l'église cathédrale de Soissons :

A propos d'un ancien usage de l'Église Cathédrale

DE SOISSONS

Le Cierge Pascal et le Millésime de l'année au XIII^e siècle

Sous une rubrique spéciale placée au jour du Samedi saint dans le Rituel de Nivelon, RITUALE SEU MANDATUM INSIGNIS ECCLESIE SUSSIONENSIS, que notre Société a édité à ses frais en 1856, nous lisons deux prescriptions particulières dont l'explication ne nous paraît pas dénuée d'intérêt :

« *Thesaurarius de Cereo provideat ; Custodes autem præparent illum in medio presbyterii ante sacrosanctum altare* ».

« *Cantor de Anno Incarnationis Dominicæ provideat et de illis qui die istâ debent in opus tanti mysterii convocari; hosque faciat scribi in tabulâ.* » (1)

La première : *Thesaurarius de Cereo provideat*, s'explique très facilement. Dans les Eglises paroissiales, la dépense nécessitée par l'achat du Cierge pascal était anciennement couverte par les aumônes des fidèles, et des quêteurs choisis par les Marguilliers ou Fabriciens allaient à domicile les solliciter et les recueillir ; mais, la Cathédrale S. Gervais n'étant point paroissiale, bien que cependant elle renfermât une petite cure, dite *cure des fonts*, ayant pour paroisiens les serviteurs de l'Eglise et les domestiques de l'hôtel-Dieu, c'est au Chapitre lui-même qu'incombait la dite dépense, comme le rappelle le Rituel ; et il ne faut pas croire qu'elle fût sans importance. Le Cierge pascal devait être de cire pure, et d'un poids considérable puisque les auteurs le désignent ordinairement sous le nom de colonne, *colonna* ; de plus, il était couvert de dessins et de peintures dont la richesse était mise en harmonie avec sa destination symbolique. Le piédestal lui-même qui le supportait, était un véritable monument artistique, d'architecture très variée et très délicate, dont les motifs étaient rehaussés par une grande profusion de métaux précieux finement travaillés. Combien nous sommes loin aujourd'hui de ce qui se faisait dans ces temps anciens ! Est-ce que les artistes nous manqueraient pour faire dans notre temps des ouvrages capables de rivaliser avec ceux du XIII^e siècle.

Mais, ne nous écartons point de notre sujet. Nous

(1) Que le trésorier pourvoie à la fourniture du cierge et que les gardiens de l'église le disposent au milieu du chœur en face de l'Autel majeur. — Que le chanoine grand-chantre pourvoie d'autre part à ce qui concerne l'année de l'Incarnation ; qu'il convoque ceux qui doivent prendre part à la solennité, et qu'il inscrive leurs noms sur la tablette.

nous sommes proposé seulement d'attirer l'attention sur deux textes du Rituel de Nivelon ; les quelques mots que nous venons dire suffisent pour expliquer le premier, si tant est qu'il ait eu besoin de l'être. Nous ne l'avons guère cité, en effet, que pour arriver au second: *Cantor de Anno Incarnationis Dominicæ provideat.*

Quel est donc bien le sens de cette prescription et quel est le soin particulier qu'elle entendait mettre à la charge du chanoine grand-chantre, l'un des dignitaires de l'Eglise Cathédrale ?

Pour le comprendre, il faut nous rappeler d'abord que l'année n'a point toujours commencé à la même date dans les diverses provinces de France, et que c'est seulement un Edit de Charles IX, l'Edit de Rousillon, de l'année 1563, qui ordonna que le 1^{er} janvier fût pris désormais pour le premier jour de l'année dans tous les actes publics, sur toute l'étendue du Royaume.

Les Gaulois, pour parler de nos premiers ancêtres, réglaient leurs années, non sur le cours du soleil, mais sur celui de la lune, et ils les commençaient à la sixième nuit de la nouvelle lune qui suivait le solstice d'hiver. C'est au cours de cette nuit, appelée nuit-mère, que le chef du collège des Druides, armé d'une faucille d'or, détachait du tronc de l'arbre sur lequel on avait réussi à le trouver, le gui de chêne dont les rameaux étaient recueillis par les autres prêtres sur une large saie blanche, au milieu des transports de tout le peuple qu'on avait convoqué à cette solennité par le cri mille fois répété: *Au gui l'an neuf !*

A la suite de la conquête, les Romains apportèrent leurs usages dans notre pays, et l'année Julienne dont le commencement était fixé au 1^{er} janvier, devint, avec le temps, l'année des Gallo-Romains.

Mais, quand au VI^e siècle, les savants travaux de

Denys-le-Petit eurent introduit la coutume de dater les années à partir de l'Incarnation de Jésus-Christ, l'on vit en même temps des usages différents se former chez les divers peuples des Gaules quant au commencement de l'année elle-même.

Les uns continuèrent de le fixer au 1^{er} janvier ; les autres, au contraire, le fixèrent soit à Noël, le 25 décembre, soit à l'Annonciation, le 25 mars, soit encore à la fête de Pâques ; et chez ces derniers, le commencement de l'année devint mobile comme la fête qui en était le premier jour, et les années, en se suivant, n'avaient point toutes la même longueur.

Il est bon de remarquer que dans les provinces qui prirent Pâques pour le commencement de leur année, le point initial fut l'instant qui suivait la bénédiction du cierge pascal ; de telle sorte que, quand au X^e siècle cette cérémonie qu'on avait faite antérieurement dans la nuit de Pâques, fut avancée au matin du samedi, le commencement de l'année fut lui-même avancé d'autant. C'est ainsi que l'*Art de vérifier les dates* cite deux chartes du roi Jean, toutes deux datées de Villeneuve, près Avignon, et données à un jour de distance ; la première est du vendredi saint, 31 mars de l'année 1362, et la seconde du samedi saint de Pâques, après la bénédiction du cierge, 1^{er} avril de l'année 1363.

Mais à quelle date l'année commençait-elle à Soissons ?

A ne consulter que le texte de notre rituel : *Cantor provideat de Anno Incarnationis Dominicæ*, il semble que nous devrions dire qu'elle commençait à Pâques, ou bien la veille, après la bénédiction du cierge, et qu'il appartenait au chanoine grand-chantre de faire connaître le changement d'année.

Il n'en est rien cependant. Une charte de l'Evêque Josleïn de Vierzy, de l'année 1133, nous apprend positivement que chez nous l'année commençait à Noël.

Cette chartre, en effet, porte la suscription suivante : « *Actum est kalendis martii anno domini MCXXXV a proximo præterito natali inchoante et proximo pascha declarando* ». (Fait aux calendes de mars de l'année 1135 laquelle a commencé à Noël dernier et sera publiée à Pâques prochain) (1).

Mais, d'après cette même chartre, l'année qui avait commencé à Noël, devait être annoncée et proclamée en la fête de Pâques. Or, comment se faisait cette annonce et quel était le mode de cette proclamation? Le texte du rituel que nous examinons n'y aurait-il point traité ?

Disons-le de suite: le millésime de l'année était gravé dans la cire du cierge pascal et c'est au chanoine grand chantre qu'il appartenait d'en faire faire l'inscription.

Au rapport de Bède, écrivain du VIII^e siècle, l'annonce de la nouvelle année se faisait à Rome, non-seulement en la fête de Pâques, mais aussi en celle de Noël. « Nos Frères, dit ce religieux, sont allés à Rome en l'année 701, et ils ont lu, gravée sur les cierges de l'autel de l'Eglise Sainte-Marie (majeure?), l'inscription suivante : *A passione Domini Nostri Jesus-Christi anni sunt DCLXVIII* » (2) et c'est, ajoute-t-il, parce que chez les Romains, l'année commençait à Noël qu'on la publiait en cette fête, et sa publication était ensuite renouvelée en la solennité de Pâques.

Il ne paraît pas qu'en France, même dans les provinces où l'année commençait à Noël, on ait suivi l'usage de Rome, et c'est seulement au samedi saint que l'on gravait sur la cire du cierge pascal le millésime de l'année qui était alors en cours. Le cierge

(1) A Reims, l'année commençait au 25 mars, (*Art de vérifier les dates*).

(2) Depuis la Passion de Jésus-Christ, 668^e année.

pascal étant l'emblème du Christ ressuscité, ne peut-on pas dire que le Sauveur annonçait ainsi lui-même le nombre des années écoulées depuis son incarnation?

La publication du millésime de l'année était donc faite à Soissons au XIII^e siècle en la fête de Pâques ou plutôt dès le samedi saint et c'est à cette publication que fait allusion le texte du rituel : *Cantor de anno incarnationis dominicæ provideat*, que l'on peut ainsi traduire : *Le chanoine grand-chantre aura à assurer la publication du millésime de l'année, selon l'ère chrétienne.*

Avec le temps, l'usage s'était introduit en plusieurs églises de joindre au millésime de l'année d'autres indications intéressant le calendrier ecclésiastique, ainsi que les noms des principaux dignitaires de l'Eglise et c'est de cet usage qu'en certains chapitres, la première dignité a tiré son nom de *primicier*, *primus in cerâ*.

Mais lorsque l'inscription à faire sur le cierge pascal eût pris ces développements, on la fit, non plus sur le cierge même, mais sur une tablette de cire appendue au cierge. « On doit fixer au cierge pascal, dit Du Cange en son Glossaire, d'après les coutumes de Cluny, un titre dit tablette paschale sur laquelle le chanoine grand chantre fait graver l'année de l'incarnation, l'indiction, etc...

Les lignes qui terminent le texte du Rituel de Nivelon que nous avons cité, nous apprennent qu'à Soissons, comme du reste en d'autres églises cathédrales ou abbatiales, on faisait usage de la tablette paschale et que l'on y gravait aussi les noms des dignitaires du chapitre : « *Cantor de anno incarnationis dominicæ provideat et de illis qui die ista debent in opus tanti mysterii convocari ; hosque faciat scribi in tabula* ». Telle est du moins l'interprétation que nous croyons devoir faire des derniers mots de notre citation, et qu'en l'absence

de tout monument contradictoire, nous croyons suffisamment autorisée.

A l'appui de ces explications, nous voudrions pouvoir mettre sous les yeux l'une des inscriptions dont nous parlons ; mais aucun des historiens soissonnais ne nous en a conservé le souvenir. A défaut d'une inscription locale, nous emprunterons à Du Cange celle qui fut gravée sur le cierge pascal de la sainte chapelle de Paris, en l'an 1327.

**TITULUS CEREI PASCHALIS CAPELLÆ REGIS PARISIIS SCRIPTUS IN PASCHA
ANNO DNI MCCXXVII (1)**

Annus ab Origine mundi 6526
Annus ab Incarnatione Domini 1327
Annus à Passione Domini 1294
Annus Indictionis 10
Annus Bissextilis 3
Annus Susceptionis sanctæ Coronæ Spinæ 88
Annus Susceptionis sanctæ Crucis, Sanguinis Domini,
Catanae cum magnâ parte Sepulcri
et Vestimentorum infantia et quadam
tabula quam tetigit facies Christi et
quodam frusto ligni sanctæ crucis, et
sanguine qui fluxit de imagine
Christi percussâ ; et cum lacte B. M. V. et
superioris parte Capitis B. Joannis Baptistæ
Cum capitibus s^{ti} Clementis, sancti Blasii et sancti Simeonis, 87
Annus Susceptionis sacrosancti Ferri et lanceæ
cum veste purpureâ, et arundine et
spongiâ Domini, et cum linteo quo
fuit procinctus in cœnâ et cum peplo
B. Virginis, et virgâ Moysi, 79.

(1) Année de l'Ère du monde, 6526°. — De l'Incarnation, 1327°. — De la Passion, 1294°. — Indiction, 10°. — 3^e année après l'année bissextille. — Année de la Susception de la Sainte Couronne, 88°. — Année de la Susception de la vraie Croix, du sang du Sauveur, de ses chaînes avec des fragments du sépulcre ; des vêtements de son enfance ; d'une tablette ayant touché sa face divine, d'un petit frag-

Annus dedicationis Capellæ 87.
Annus transitûs sancti Ludovici 57.
Annus canonizationis ejusdem 29.
Annus translationis capitis ejusdem 20.
Annus ætatis Caroli regis præsentis 32.
Annus regni ejusdem 6.
Annus Episcopatus Hugonis Parisiensis Episcopi 2.

(Vidè Joannem Hocsemium
in gestis pontifi. Leodiens.
cap. 1, sub finem.)

ment de la croix ; du sang ayant coulé d'un crucifix outragé, du lait de la sainte Vierge, de la partie supérieure du chef de saint Jean-Baptiste, des chefs de saint Clément, de saint Blaise et de saint Siméon, 87°. — Année de la susception de la sainte Lance, de la robe de pourpre, du roseau, de l'éponge, du linge dont le Sauveur a été ceint durant la cène, du voile de la sainte Vierge et de la verge de Moïse, 79°. — Année de la dédicace de la Sainte-Chapelle, 87°. — De la mort de saint Louis, 57°. — De sa canonisation, 29°. — De la translation de son chef, 20°. — Année de la naissance du roi Charles, 32°. — De son règne, 6°. — Année de l'Episcopat de Hugues, évêque de Paris, 2°.

M. Bouchel, instituteur à Presles-et-Boves, membre correspondant de la Société, nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier ainsi que l'ordonnance de confirmation qui y est mentionnée :

DERNIÈRES LETTRES DE CONFIRMATION des Communes de Presles, Cys et Saint-Mard.

J'ai trouvé dans une maison particulière, et j'ai cru vous intéresser en vous en donnant une copie, les lettres de confirmation de la commune de Presles, Cys et Saint-Mard, données par Louis XVI, au mois de mai 1778. Elles ont cela de particulier que ce sont les dernières qui concernent ces trois villages, puisqu'elles ne précèdent que de onze ans le décret de la Constituante portant abolition de tous les privilèges. De plus, je crois qu'elles sont inédites : du moins, je ne les ai jusqu'à présent rencontrées dans aucun ouvrage. Si donc vous vouliez leur accorder une place dans votre Bulletin, je pense qu'elles y figureraient avantageusement, car elles complètent la série des documents concernant l'histoire de la commune rurale formée par ces trois villages avant la Révolution : les lettres de confirmation qui ont précédé celles-ci sont imprimées dans *l'Histoire du Valois*, de Carlier, aux pièces justificatives.

Un autre intérêt s'attache encore à ce document ; c'est la réglementation curieuse dont a été l'objet le droit de chasse et de pêche en usage depuis le premier établissement de la commune ; on y voit la mise en pratique de ce qu'on pensait alors dans les sphères

supérieures de l'administration, que ce droit convenait peu à des gens de la campagne :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Nos chers et bien aimés les habitants tant ecclésiastiques que nobles et roturiers des communes de Cys, Presles-les-Boves et de Saint-Mard, ressort du baillage de Vitry, nous ont fait représenter qu'ils sont établis en commune depuis près de six siècles et que les comtes palatins de Champagne et de Brie, auteurs de cet établissement, leur ont accordé le droit de haute, moyenne et basse justice, et des droits de chasse, de pêche, de garenne, de pâturages et d'autres droits, immunités et privilèges énoncés dans les lettres des années 1199 et 1225 qui ont été confirmées depuis par autres lettres des rois, nos prédécesseurs, des années 1292, 1314, 1354, 1661 et notamment par le feu roi de glorieuse mémoire, notre très honoré seigneur et ayeul du mois de décembre 1743. Que pour s'assurer la jouissance desdits privilèges et se conserver ces précieux témoignages de la protection et des bontés de leurs anciens souverains, ils ont recours à nous pour en obtenir la confirmation ; mais en nous déterminant à la leur accorder, nous avons estimé qu'il était de notre justice de corriger les abus auxquels l'exercice trop indéfini desdits droits de chasse et de pêche, a donné lieu, en y établissant une règle qui, en même temps qu'elle assure l'existence et la légitimité de ces droits, en rendra l'exercice plus conforme aux lois et au bon ordre et par conséquent plus avantageux aux exposants eux-mêmes.

A ces causes, de l'avis de notre Conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale,

Nous avons approuvé, continué et confirmé, et par ces présentes signées de notre main, approuvons, con-

tinuons et confirmons les droits de justice, de chasse, de pêche, d'usage de garenne, de pâturages et autres droits, avantages et privilèges anciennement accordés aux exposants et confirmés par les rois nos prédécesseurs, pour en jouir par lesdits exposants et leurs successeurs en la même forme et manière et tout ainsi qu'ils en ont ci-devant joui ou dû jouir et en jouissent et usent à présent, pourvu toutefois que lesdits droits immunités et privilèges n'aient été révoqués par aucuns édits, déclarations et arrêts ; à la charge par les exposants de continuer à nous payer et à nos successeurs rois la rente annuelle de 58 livres, ainsi qu'il est porté ès dites lettres de 1199, 1225 et autres et en celles du 19 septembre 1661.

Voulons néanmoins, en ce qui concerne les droits de chasse et de pêche que lesdits droits ne puissent être exercés que par deux habitants de chacun desdits trois villages de Cys, Presles-les-Boves et Saint-Mard ; lesquels deux habitants seront choisis et nommés par chacun an dans une assemblée qui sera à cet effet convoquée dans chacun desdits trois villages à l'issue de la messe paroissiale, après avoir été préalablement annoncée au prône ; l'un desquels habitants ainsi nommés jouira personnellement du droit de chasse et l'autre de celui de pêche dans chacun desdits villages, sans pouvoir le céder à d'autres, sous quelque prétexte que ce soit. Défendons à tous habitants desdits villages de quelque état et condition qu'ils soient, autres que les six ainsi nommés, de chasser ni pêcher en quelque sorte et manière que ce soit dans l'étendue de leur justice, sous les peines portées par l'ordonnance de 1669, et même de plus grandes peines, s'il y échoit.

Voulons en outre que lesdites lettres patentes du mois de décembre 1743, notamment en ce qui concerne

l'administration de la justice dans lesdites paroisses, continuent à être exécutées selon leur forme et teneur.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenans notre cour de Parlement à Paris, grands maîtres, enquêteurs et généraux réformateurs des eaux et forêts de France, ou leur lieutenant général et gens tenans le siège général de la Table de Marbre de notre palais à Paris, et à tous autres nos officiers qu'il appartiendra que ces présentes ils aient à faire registrer et du contenu en icelles jouir et user lesdits exposants, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements et nonobstant toutes choses à ce contraires. Car tel est notre plaisir.

Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes sauf en autres choses notre droit et l'autrui en tout.

Donné à Versailles au mois de mai l'an de grâce 1778, et de notre règne le quatrième. Signé : Louis.
Et plus bas : Par le Roi. Signé : Amelot. »

Déjà, aux termes d'un arrêt du Conseil du roi, du 16 octobre 1697, rendu à la suite de l'ordonnance sur le chasse de mars 1696, pareille prescription avait été faite aux habitants d'une autre commune voisine, celle de Condé et Celles, mais seulement par rapport à la chasse.

L'arrêt « fait défense à tous les habitants de la commune de Condé et Celles de porter le fusil et de chasser à l'avenir en quelque sorte que ce soit, dans l'étendue de leur justice et ailleurs, sous les peines portées par l'ordonnance sur le fait de la chasse et du port d'armes, à l'exception seulement des gentils hommes domiciliés et de ceux desdits habitants qui

seront nommés et choisis par chacun, à la pluralité des voix, dans une assemblée qui sera tenue à l'issue de la messe paroissiale et préalablement indiquée au prône, lesquels deux particuliers ne pourront jouir du dit droit que personnellement, sans qu'il leur soit permis de le rétrocéder à d'autres. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



ETUDE HAGIOGRAPHIQUE

SUR

SAINT BÉAT DE VENDOME

ETUDE AGIOGRAPHIQUE
SUR
SAINT-BÉAT DE VENDOME

Honoré en cette ville,
à Laon, à Coblenz et à Constance,
sous le titre de prêtre et confesseur
Par M. l'Abbé PÉCHEUR.
Membre titulaire.

L'agiographie est une source abondante où la science va puiser de précieux renseignements pour l'histoire générale, religieuse ou profane, comme pour celle de nos villes et de nos provinces. Il importe donc de lui appliquer les règles d'une critique sage, impartiale, étrangère à tout esprit de système et qui n'ait en vue que la recherche de la vérité. Parmi les actes des saints, tous ne sont pas de même valeur. Il en est d'authentiques, ce sont les excellents ; il en est dont certaines parties offrent des motifs de suspicion, il faut les examiner avec soin pour n'admettre que celles qui paraissent hors de doute ; il en est que de sérieux investigateurs regardent comme apocryphes, il faut les rejeter impitoyablement. Enfin il s'en trouve dont le fond véridique a subi, dans le cours des siècles, des altérations, des surcharges, des interpolations, des développements pieux, fruits du désir d'exalter, outre mesure, le patron d'une province, d'une paroisse. Il n'est même pas rare de voir pousser l'ambition jusqu'à attribuer, pour le même motif, à certains lieux, les actes d'un saint dont on possède des reliques, comme si une narration simple et véridique n'était pas plus édifiante et plus historique par elle-même que les

moyens qu'on prend pour les embellir. Ce sont les actes de ce genre qu'il importe de dégager de tout l'alliage qui en altérerait la pureté primitive. Quoique rien ne soit plus tenace et plus difficile à déraciner qu'une erreur historique passée à l'état légendaire, ce serait une honte de laisser dans ces souillures ces monuments des âges passés. Telle est l'opinion du savant bénédictin D. Ruinart, exprimée dans sa préface générale aux *Acta sincera martyrum* (p. xii) :

« Pudebat autem sacræ antiquitatis amatores tam sacra, sequiorum scriptorum contagione fœdari, eorum que auctoritatem pæne vilescere, ac nulli fere usui in Ecclesia esse. »

Et il cite, pour justifier sa pensée, dans le même ordre d'idées, ces paroles de Louis Vives :

« O quam pudendum nobis est christianis, non esse præstantissimos divorum nostrorum actus verius et accuratius memoriæ mandatos, sive ad cognitionem, sive ad imitationem tantæ virtutis. »

C'est dans la catégorie des actes à examiner que nous rangerions ceux d'un personnage honoré sous le nom de *sanctus Beatus*, saint Béat, dont la vie intéresse les origines de Vendôme et de Laon, et même de Coblenz et de Constance qui en possédaient ou en possèdent encore des reliques. Ces villes revendiquent pour elles au moins une partie des Actes du saint. Mais ce sont surtout les prétentions persévérantes de Laon qui nous ont déterminé à faire cet examen.

Faut-il voir dans saint Béat un personnage unique, ayant vécu dans les différentes contrées qui possèdent de ses restes et où il aurait laissé des souvenirs ? Ou bien y eut-il plusieurs personnages honorés sous ce même nom ? S'il est unique, fut-il confesseur ou martyr ? Laquelle des villes de Vendôme ou de Laon (sans parler de plusieurs autres) serait en droit de revendiquer pour elle ce saint homme ? Laon, qui se glorifie, à

bon droit, d'être en possession de ses reliques, ne se serait-il pas approprié la partie de ses Actes qui appartiennent à Vendôme? Enfin, si saint Bêat est mort à Vendôme, comment ses reliques sont-elles venues dans les murs de Laon? Telles sont les questions multiples auxquelles nous aurons à répondre.

Pour les résoudre nous interrogerons les calendriers ou martyrologes, l'histoire et les traditions locales, en prenant pour guides les Bollandistes, ces incomparables auteurs des *Acta sanctorum*, nos maîtres en critique agiographique. Nous pourrons, sans doute, paraître fastidieux par l'abondance des détails et surtout des citations. Mais on voudra bien se souvenir que si, d'une part, il n'y a ici aucune place pour l'imagination, d'une autre, évitant tout esprit d'exclusion, nous laissons à chacun son droit d'appréciation sur les preuves ou les arguments que nous apporterons dans cette Etude.

PREMIÈRE PARTIE

Saint Bêat confesseur, son origine, sa mission en Gaule, sa retraite et sa mort à Vendôme (1).

I

Le nom de *Beatus* a subi différentes formes ; du latin *Beatus* on a fait : saint Bêat, saint Bié, saint Bienheureux et Bienheureé. Ces variantes se sont reproduites à propos de plusieurs saints du même nom, honorés soit comme confesseurs, soit comme martyrs et qu'il n'est pas facile de distinguer. Le plus ancien parmi les premiers paraît être saint Bêat, honoré à Vendôme, à Coblentz, à Constance et à Laon, à peu près le même

(1) Bollandistes, *Acta sanctorum*, t. 2. maii (die nonè maii) *De sancto Beato Vindocini in diœcesi Carnotensi.*

jour. Certaines parties des Actes, qu'on lui attribue en ces villes, ont une telle ressemblance qu'on ne peut admettre qu'il s'agisse ici de plusieurs et non d'un seul personnage. Quant aux autres saints du même nom, martyrs, les Bollandistes les regardent comme plus récents et plus incertains. Ils citent : 1° un *sanctus Beatus* qui paraît au 10 octobre dans d'anciens martyrologes et un antique calendrier d'Afrique, avec quatorze martyrs dont Septimus, Venustus, etc. (1). On ignore en quel siècle il a vécu ; 2° un autre *sanctus Beatus* placé, au 25 du même mois, avec les martyrs Spanus, Lupus, Benignus, etc., lequel est honoré dans la Touraine et le Berry et serait du iv^e ou du v^e siècle : « In pago Turonico, sancti... Eodem die Beati et Benigni cum sociis eorum, » lit-on dans divers martyrologes. Celui d'Usuard porte : « Mauræ martyris cum novem filiis inter quos Benignus et Beatus (2). » Ajoutons enfin qu'un *sanctus Beatus* est honoré en Espagne le 19 février (3).

Ces divers personnages écartés, nous concentrerons nos investigations sur notre saint Béat, à commencer par les martyrologes où il apparaîtra tantôt sans qualification, tantôt avec celles de *presbyter* et de *confessor*. Le plus ancien est attribué à saint Jérôme ; les Bollandistes en citent quatre qui placent le saint à des jours différents. Celui d'Epternac, monastère à deux lieues de Trèves, qu'ils font remonter à mille ans, porte cette indication : « Et alibi Beati confessoris. » Celui de Corbie, auquel ils attribuent six cents ans d'existence, et deux autres, dont l'un de sainte Lucie, près de Coire, enregistrent : « Natalis S. Beati con-

(1) *Boll.*, t. 5. Octobris, p. 11.

(2) *Ibid.*, t. 11, id. p. 518.

(3) *Ibid.*, t. 3, Februarū (19) p. 146.

fessoris. » Le Martyrologe hiéronymite édité sur ce dernier par D'Achery dans son Spicilege, adjoint à saint Béat, au vu des Ides de mai (9 mai), d'autres saints en ces termes : « Et alibi Caitii... Beati... Secundi, etc. (1). Il serait inutile de citer d'autres martyrologes sur les qualifications de saint Béat. Il suffira de dire que tous font mémoire de ce saint dans les mêmes termes : « Beati confessoris, Beatus præbyter, » et que ceux-ci, comme les suivants que nous invoquerons, ont reçu des additions par l'insertion de nouveaux saints dans la succession des temps.

Ces écrits laconiques, les plus anciens, ont affirmé l'existence de saint Béat et ses qualifications de prêtre et de confesseur. Il importe d'en consulter de plus récents pour y rechercher les indications relatives à sa naissance, à sa vie et à sa mort. Raban, dans son Martyrologe, dit : *Romæ natale S. Beati confessoris*. Bède, d'après les manuscrits de la cathédrale d'Arras, de Sainte-Gûdule, de Bruxelles, et de Saint-Martin, dit de même : *Romæ natalis sanctorum Beati confessoris et S. Primoli* (2). Mais, disent les Bollandistes, il y a ici une erreur qui s'est glissée dans les manuscrits hiéronymites. On place immédiatement le nom de saint Béat après celui de Primolus qui a été martyrisé à Rome. Or, le plus ancien de ces manuscrits, celui d'Epternac, après avoir cité *S. Primolus*, ajoute : *et alibi Beati confessoris*, preuve qu'il y a lieu de séparer ces deux noms. Et en effet, l'augmentateur de Bède, Florus, dit d'après les manuscrits de Liessies, sans parler de saint Béat : *Romæ, via latina passio S. Primoli*, et d'après un autre du Vatican : *Romæ natale confessoris Gordiani et Primoli*. Le Martyrologe d'Adon dit, au 26 juillet :

(1) *Spicilegium Acherii*, t. 4, p. 677.

(2) « *Martyrologium Bedæ cum auctuario Flori et aliorum* ».

Treviris sancti Beati confessoris, mais ce ne peut être là qu'une simple mention de la mémoire du saint qu'on faisait en cette ville (1). D'où il faut déjà conclure : que saint Béat est né à Rome et qu'il portait invariablement la qualification de confesseur, à l'exclusion de celle de martyr.

Marchant toujours dans la même voie, nous arrivons, sous la conduite de nos guides, à un « très ancien Martyrologe » de la bibliothèque de la reine Christine de Suède, au Vatican, où il est fait mention d'une manière explicite de notre saint, de sa vie et de son décès : *In territorio Carnotinae civitatis, castro Vindocino, natalis S. Beati confessoris*, texte que reproduit Holstenius dans ses observations au Martyrologe romain. Mais il faut remarquer qu'ici *natalis* équivaut à *depositio*, car dans la langue agiographique, *mourir* c'est *naître* à la vie véritable. Cela est si vrai qu'Usuard écrit dans ce sens : *Castro Vindicino depositio S. Beati confessoris*; et il est suivi par Bellinus, Molanus, Maurolycus, Felicius, Canisius et par du Saussai, lequel dit dans son Martyrologe gallican : *In castro Vindocinensi, episcopatus Carnutensis, sancti Beati confessoris* (3 mai). Le *Vetus romanum Martyrologium*, très abrégé, ne dit mot de saint Béat, mais le nouveau édité à Malines, en 1847, reprend le texte d'Usuard; dans l'édition de 1613, on ajoutait : « Agit de eodem (Beato) hac die Beda, Usuardus et alii recentiores, item que Constantiensis Ecclesiae monumenta. » C'est un résumé de tous les textes qui précèdent que s'approprie le P. Giry dans ses *Vies des Saints* : « A Vendôme, dit-il, décès de S. Béat ou Bienheureux. » De ces prémisses la conclusion est encore facile à tirer : Saint Béat est né à

(1) « Martyrologium Adonis. Appendix. » Ce martyrologe est une compilation du IX^e siècle.

Rome, il est mort à Vendôme, et c'est ce que vont corroborer les Actes du saint regardés comme les plus véridiques.

II

Les Bollandistes ont édité trois Vies de saint Bêat, mais une seule leur paraît digne de foi ; les autres ne sont que des contrefaçons qui ne résistent pas à l'examen. A un fond vrai on a ajouté, comme à plaisir, d'étonnantes falsifications en faveur de Constance et de Trèves, où le saint a été honoré. La première, celle dont nous allons suivre le récit, a été extraite, disent nos savants agiographes, « d'un remarquable *Passional* en parchemin » d'un monastère qu'ils appellent en latin *Rodiensis*, ordre de Saint-Augustin, en Westphalie, au diocèse de Paterborn, et collationné avec un autre de l'église de Saint-Sauveur. L'examen que nous nous proposons de faire de ce monument étant purement historique, nous laisserons de côté certains passages de l'Ancien-Testament et des Evangiles, et surtout les développements pieux qui auront pu avoir été ajoutés au texte primitif. Nous avons crû, par ce moyen, atteindre plus sûrement le but de notre Etude. Mais, pour qu'on puisse nous suivre utilement, voici d'abord l'esquisse, à grands traits, de la Vie de saint Bêat.

Né à Rome, les martyrologes l'ont prouvé, saint Bêat fut envoyé en mission dans les Gaules par saint Pierre. Il évangélise en Aquitaine, il s'établit à Nantes et de là, en remontant le cours de plusieurs rivières, il vient se fixer dans une grotte près du château de Vendôme. Là il mène la vie solitaire, y meurt, y est inhumé et ses reliques, levées de terre, sont, dans le Vendômois et au diocèse de Chartres, l'objet d'une certaine dévotion.

Ces Actes de saint Bêat donnent lieu, dès le début,

à une controverse importante. Saint Pierre, « en ces jours-là » (*in diebus illis*), y est-il dit, envoya dans toutes les parties du monde pour détruire l'idolâtrie, plusieurs athlètes de Rome, parmi lesquels était « un homme de Dieu, *Beatus*, de nom et d'effet, (vir Dei *Beatus nomine et opere*). » Il n'est pas possible de ne pas remarquer le vague de ces expressions (*in diebus illis*) ; elles ont permis au bénédictin Dom Pommeraié d'écrire aux Bollandistes, en leur envoyant sa Vie de saint Ouen de Rouen : que saint Béat fleurit au iv^e ou même au v^e siècle, et qu'il aurait fait partie des missions qui produisirent saint Sixte, saint Sinice et autres. Personne n'ignore que les expressions : *a sancto Petro* peuvent se rapporter aux souverains pontifes en général, faisant une personne morale avec saint Pierre, dont ils sont comme une extension continue dans l'Eglise. N'emploie-t-on pas journellement, dans la langue ecclésiastique, après certaines décisions émanées du pape : Pierre a parlé, Pierre a décidé, comme on dit aussi : le siège de Pierre ? Cela est si vraisemblable que les Bréviaires de Chartres ne mentionnent, à cause du doute, ni saint Pierre, ni même le pape à propos de saint Béat, et que celui de Constance dit seulement de lui : « *Missus est a Romano pontifice in Galliam disseminandi Evangelii causâ.* » Qui sait enfin si l'usage de représenter saint Béat et les autres envoyés recevant leur mission du Pontife romain, armé des clés de saint Pierre, n'a pas fait souvent présumer que ce pontife était saint Pierre lui-même, « par cette passion qu'ont souvent les hommes de reculer l'époque des origines de la prédication de l'Evangile. »

Ces observations d'hommes aussi prudents qu'érudits, toucheront peu les partisans à outrance de l'apostolicité de presque toutes les Eglises des Gaules, par saint Pierre, ou au i^{er} siècle. Mais ce n'est pas ici le lieu de toucher cette grande question, n'ayant, quant

à nous, aucune autorité pour cela. On nous permettra seulement de faire quelques citations qui s'y rattachent. « Il faut le reconnaître, dit un partisan de ce sentiment, autant la thèse générale de l'évangélisation des Gaules est fondée, autant il y a d'incertitude dans les prétentions particulières des diverses Eglises (1). » On ne peut nier que l'Afrique n'ait eu autant de rapport avec Rome que la Gaule. Or, voici ce que disait récemment Léon XIII, évitant de se prononcer : « Sans doute il est constant que l'Eglise d'Afrique est née de l'Eglise romaine, puisque la plus ancienne tradition rapporte que, si ce n'est saint Pierre, ce sont ses successeurs les plus immédiats qui ont apporté l'Evangile aux Africains. Le nom chrétien se montre comme ayant fait de rapides progrès chez eux ; le second siècle n'était pas écoulé que les diocèses furent définis, limités suivant le rite, et plusieurs Eglises ont été constituées en Afrique. » (2)

Ajoutons une dernière autorité aux précédentes : « Les origines chrétiennes de l'Espagne sont peu connues, dit un savant critique ; il en est ainsi de la plupart des contrées de l'Occident, sauf Rome et l'Italie »..... « d'épaisses ténèbres couvrent les débuts de l'Evangile dans les cinq grandes contrées occidentales du monde romain: la Gaule, l'Afrique du Nord, l'Espagne, la Bretagne et la Germanie. » Ce n'est qu'à la fin du second siècle, ajoute-t-il (177), que se révèlent par des martyrs l'existence de chrétientés sur les bords de la Saône et du Rhône. Il en est ainsi en Afrique (180) et dans les autres contrées occidentales ; il faut

(1) Arthur Loth à propos des « Origines chrétiennes de la Gaule celtique » par l'abbé Hénauld. (Revue littéraire, mars 1885.)

(2) « Lettres apostoliques sur la restauration du siège archiépiscopal de Carthage, du 4 des ides de novembre 1884. »

arriver à Tertulien et à saint Irénée pour voir commencer les ténèbres à se dissiper. Jusque-là on ne peut invoquer que des traditions, etc. (1). Il nous paraîtrait donc plus sûr, quant au personnage qui nous occupe, saint Bêat, de dire simplement : qu'il fût, selon la tradition, envoyé dans les Gaules en mission par le pape, sans autre dénomination.

Quoiqu'il en soit, saint Bêat, muni de pouvoirs du Pontife romain, après avoir, disent ses Actes, distribué ses biens « à l'Eglise et aux frères, » ne gardant pour lui-même qu'un simple vêtement, entra dans les Gaules. Une autre Vie ajoute qu'il se dirigea vers l'Aquitaine (*Aquitaniæ partibus divertit*), sans autre désignation de lieu. Partout où il prêche la parole de Dieu, il produit d'heureux fruits, car il l'accompagne de miracles et du spectacle d'une vie austère. A l'exemple des anciens anachorètes, il tressait des ouvrages de jonc qu'il échangeait pour vivre, accompagnant son travail du chant des psaumes (2). Il avait pour seul compagnon un jeune enfant qu'un vieux Bréviaire nommait *Ila* (3). Tel fut, en général, le genre de vie et la nature des travaux de saint Bêat.

Après avoir évangélisé diverses provinces, il vint en la cité de Nantes, sur la Loire, où il aurait reçu une honorable hospitalité de quelques chrétiens (*cum per innumeras discurreret provincias divertit in civitatem Namnetum sitam super Ligerim fluvium, ubi a paucis christianis exceptus est hospitio et honoratus*

(1) « La persécution en Espagne pendant les premiers siècles » par M. Paul Allard. (Revue des Questions historiques, 77^e livrais., 1^{er} janvier 1886, p. 5.)

(2) « *Perficiebat manibus opus in junco nec minuebat oris in psalmis : texebat fiscellas et pro victu quotidiano commutans eos.* »

(3) « *Unum parvulum habebat S. Beatus in consortio secum.* »

more peregrino) (1). Disons d'abord, sans tenir compte de l'exagération qu'on pourrait trouver dans ce récit du légendaire, que l'existence d'une chrétienté à Nantes, avant l'arrivée du saint, serait en opposition radicale avec l'époque de sa mission par saint Pierre, tandis qu'au contraire elle s'expliquerait si on la faisait contemporaine de celle de saint Sixte venant, selon l'opinion de D. Pommeraie, admise généralement dans le Soissonnais, relever, au iv^e siècle, la mission de saint Crépin à Soissons. Mais voici un anachronisme encore plus frappant et qui disparaîtrait si on adoptait l'opinion de ce religieux. Saint Bêat ne demeura que peu de temps à Nantes, continue l'agiographe, mais il y avait enflammé les cœurs des Nantais « en leur parlant du principat (*principatus*) des patriarches, du nombre des prophètes, du chœur des apôtres, de la glorieuse armée des martyrs, de la récompense des confesseurs, de l'éclat des vierges, parmi lesquelles Marie, mère de Dieu, occupe le premier rang. » Pouvait-on s'exprimer ainsi au temps de saint Pierre ? Et ne croirait-on pas entendre ici le chant du *Te Deum* en usage aujourd'hui ? (2).

III

C'est à Nantes que paraît s'être terminée la carrière active de saint Bêat, pour faire place à la vie de l'anachorète. Comme il était en quête d'un lieu solitaire et éloigné des regards des hommes, où il pût se livrer

(1) Un lectionnaire de Paris porte : « Civitatem Cenomannicum » (le Mans) ce qui est une erreur de copiste, pour Namneticum.»

(2) « Loquebatur enim et exhortabatur omnes audientes de Patriarcharum principatu, de Prophetarum sacro numero, de Apostolorum choro, de Martyrum glorioso numero, de Confessorum premio, de claritate Virginum, inter quos B. Maria Dei Genitricis obtinet principatum. »

à la contemplation, il apprit à Nantes, de quelques mariniens de Vendôme (*de Vendonense*), « qu'il y avait une caverne taillée dans un rocher écarté, non loin du château Ledo (*castrum Ledo*), au pied d'une montagne couronnée de bois. » Au lieu de *Ledo* que porte le manuscrit d'Utrecht, on écrit dans celui de Bayeux (*Bodicensi*), *Leolaco*; enfin, une autre Vie du saint, adoptant la forme *Ledo*, fixe cette grotte « *super ipsum Ledi alveum decurrentis* (1). » Selon Papyre Masson, *Ledius* serait le *Loid* ou *Loir*, lequel coulant à Vendôme, se joint à la Sarthe au dessus d'Angers, et va, avec celle-ci, former la Mayenne qui tombe dans la Loire. Si ce *castrum Ledum*, *castrum Lith*, que mentionne M. Léopold de Lisle, dans sa *Notice sur le Livre blanc de l'Eglise du Mans*, est bien *Château-du-Loir*, il serait assez éloigné de Vendôme, mais d'autres textes indiquent explicitement qu'il s'agit ici du château de Vendôme sur le Loir (2).

Béat pressant que ce lieu lui était destiné, supplia le patron des mariniens de le laisser s'embarquer avec eux, et lorsque celui-ci lui ayant demandé le prix du voyage, vit qu'il ne pouvait lui montrer que son seul vêtement et le Livre des sacrements qui lui servait pour le saint Sacrifice, il ne voulut rien recevoir. La navigation fut si heureuse que les nautonniers l'attribuèrent à la présence du saint homme. Cette particularité est reproduite par les Actes réputés les plus

(1) « *Cœpit inquirere ab omnibus secretiorem ac remotiorem ab omnibus locum, ubi sola contemplatione pascetur divina. Cumque curiose à navigantibus investigaret hujus modi negotium, audivit à naucleris de Vendonense esse videlicet cavernam excisam in lapide remotiore quodam, non longe à Castro Ledo (alias Leolaco) et super ipsum Ledi alveum decurrentis, ad radices montis desuper nemore contacto. »*

(2) Léopold de Lisle, (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1870, t. 31, p. 199 et 205).

anciens (1). Dans certains martyrologes on ajoute, pour mieux fixer son itinéraire, qu'il navigua depuis Nantes par la Loire et qu'il vînt au château de Vendôme, du diocèse de Chartres, sur le fleuve du Loir en remontant les cours d'eau jusqu'à cette ville. (2)

Arrivé au terme de sa course, Bêat ne put retenir sa joie à la vue de la caverne creusée dans la roche, privée de toute lumière et cachée dans l'épaisseur des bois, telle que les mariniers la lui avaient dépeinte (2). Il serait fastidieux de démontrer encore ici combien les circonstances de ce voyage, notamment celle du Livre des sacrements, s'accorderaient mal avec la situation de l'Eglise naissante. On racontait aussi jadis, dans le pays, que le saint homme avait chassé de la caverne un serpent d'une grosseur prodigieuse, à qui elle servait quelquefois de refuge et d'où il allait faire au dehors de grandes destructions d'hommes et d'animaux, et que ce n'était qu'après l'avoir nettoiyé de ses ordures qu'il s'y était renfermé comme dans une prison (3). Des faits analogues ont été reproduits dans beaucoup de Vies de saints. Ce n'était là qu'une figure représentant leur victoire sur le dragon infernal, c'est-à-dire sur l'idolâtrie dont ils avaient arrêté les ravages et purgé l'infection. Aussi l'antique Lectionnaire,

(1) « At ille cum humilitate supplicavit nauclero ut facultas ei daretur pertransire cum eis. Qui cum posceret ab eo naulum seu viaticum, ille protulit sacramentorum libellum unde divinum solebat celebrare ministerium, quando Domino sacrosanctum immolabat sacrificium. Quem nauclerus cum cognovisset nihil amplius nisi solum indumentum habere, noluit ab eo aliquid accipere. »

(2) « Navigasse ab urbe Namnetensi per Ligerim » et de là « Vindocinum castrum diocesis Carnotensis » sur le fleuve *Ledum*.

(3) « Serpentem ibi miræ magnitudinis aliquando habitaculum illud possedissee, qui in eadem regione magnum excidium, tam in hominibus quam in jumentis, fertur perpetrasse : quem vir Dei, divino fretus auxilio, cum emundasset, quasi in ergastulo sese retrusit in antrum » (*Vita* apud Boll.)

les leçons imprimées et les Vies de saint Bêat, sont muets sur ce point. Il mena dans cette caverne, devenue sa demeure et dont il ne sortit plus, la vie la plus austère et la plus mortifiée. (1)

Le pieux solitaire mourut dans son ermitage à un âge très avancé, plusieurs de ses Vies disent même jusqu'à cent dix ans. Son corps y fut enseveli par des hommes religieux et il s'y opéra, dans la suite, des faits miraculeux. Longtemps après son décès ou sa *déposition*, placée en général au 9 mai par les martyrologes, une femme pieuse nommée Alefia, de race noble et consacrée à Dieu dès son enfance, demanda, avant sa mort, à être enterrée près du saint, et ce serait depuis lors surtout que les miracles se multiplièrent à la grotte et la rendirent célèbre parmi le peuple. Tous les modernes, entre autres Alban Butler et Godescart, qui ne sont pas trop crédules en matière agiographique, ne font pas discordance avec ces récits. Plaçant sans hésitation saint Bêat au v^e siècle, ils le font aussi partir de Rome, venir à Nantes et mourir à Vendôme, dans sa grotte. Ribadeneira, dans ses *Fleurs des Saints*, où il suit l'usage romain, le fait sortir d'Aquitaine, puis le montre réconfortant les chrétiens des pays où il passait, et allant enfin mourir dans sa grotte près de Vendôme, « où, dit-il, il fut enterré par sainte Alise, » sans doute l'*Alefia* dont on vient de parler.

IV

Il nous reste maintenant, pour terminer la première partie de cette étude, à interroger les souvenirs con-

(1) « Videns itaque speluncam in lapide cavato, remotam ab omni lucis consortio, sylvarum densitate contactam, gaudebat nimis super ipsam. »

sacrés à saint Bêat dans le Vendômois et le diocèse de Chartres, et en première ligne, les liturgies, lesquelles ne diffèrent entre elles que par des variantes. Sauf celle de Laon, ainsi qu'on le verra bientôt, toutes sont d'accord sur le lieu de la *déposition* de saint Bêat à Vendôme : les leçons des vieux bréviaires et missels manuscrits provenant de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, depuis le xiii^e siècle, de ceux qui furent imprimés au xvi^e (1), enfin celles du Bréviaire de Chartres de 1633. Dans les offices propres de l'Eglise de Constance, en Suisse, on lit : « Corpus ejus in castro Vendecino sepulturæ traditum, » et dans celui de Chartres : « in criptâ, castello Vindocinensi propinqua, reliquam vitam peregisset. » Le premier Missel de la Sainte-Trinité de Vendôme, imprimé en 1536, contient la prose suivante, dont voici un extrait :

.

Adit Vindocinum
Cum festinantia.

Ibi erat cavea
In quâ erat bestia
Plebi multum noxia.

Intrat sanctus caveam
Effugat que bestiam
Christi fretus gratia.

(1) « Breviarium monasterii Vindonensis in-8^o gothique, 1514 dont la bibliothèque du Mans possède un exemplaire — Missale secundum usum sacri monasterii sanctissimæ Trinitatis de Vindocino, in-f^o, 1536. (*Les imprimeurs Vendômois et leurs œuvres (1514-1881)* par le marquis de Rocambeau. Compte-rendu. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1881, 3^e livrais.)

Nous devons ces renseignements qui concernent saint Bêat de Vendôme à M. l'abbé Charles Métais, vicaire de la Trinité de cette ville, qui s'est mis à notre disposition avec une obligeance que nous ne pouvons trop apprécier.

Hic herbarum crudis radicibus
Pane utens festis maioribus,
Vinum totâ carens vitâ
Vixit sicut eremita

Hic devotis intentus precibus
Pectus tundens sacratis manibus,
Vota solvens Deo grata
Vitâ flebat pro beatâ

Hic ad regna ductus celestia
Jam cum Deo regnat in gloria

Cujus prece donetur venia
Cunctis petentibus ejus suffragia
Amen dicant omnia Haleluia (1)

Aux données fournies par la liturgie correspondent des monuments à Vendôme et dans la contrée vendômoise. Il y a dans le diocèse de Chartres, canton de Contres, une église portant le titre de saint-Bienheure, c'est celle de la paroisse de Candé. La plus ancienne paroisse de Vendôme était celle de Saint-Bienheure, détruite à la fin du xviii^e, laquelle posséda les reliques du saint. Elle fut attribuée à l'abbaye de la Sainte-Trinité fondée en 1032, et son église remontait au-delà du x^e siècle, puisqu'en 1047 elle appartenait déjà au monastère. Deux bulles, l'une du pape Clément II de cette année, et une autre, d'environ l'an 1056, l'énumèrent en effet parmi les biens donnés à la Trinité par Thierry, évêque de Chartres, à la prière de Geoffroy, comte d'Anjou, et de sa femme Agnès, en ces termes : « in pago Vindocinensi ecclesia de Pruneto » — « ecclesie quatuor... scilicet sancti Beati ; ecclesia sancti Johannis de Castrodunensi, etc. (2). » C'est sans doute

(1) Copie de M. l'abbé Métais.

(2) « ...in pago Vindocinensi ecclesia de Pruneto » — « Ecclesie quatuor..... Theodoricus Carnotensis episcopus dedit monasterio Vindonensi, amore Dei et de supplicatione Goffrigi comitis, ecclesia

de cette église de Saint-Béat qu'une rue de la ville de Vendôme s'appelle rue *Saint-Bienheureé*. Elle posséda jusqu'au ix^e siècle le corps du saint qui alors fut transporté à Laon ; mais au xii^e, elle en recouvra un bras qu'elle conserva jusqu'au xvi^e siècle (*ubi asservari brachium S. Beati auro inclusum*). Nous nous réservons de donner sur ce fait historique, qui n'est pas le moins important, ni le moins contesté par les Laonnois, les éclaircissements nécessaires. Il fera l'objet de la seconde partie de notre thèse.

DEUXIÈME PARTIE

Légende de saint Béat à Laon. Arrivée de ses reliques en cette ville. Pèlerinage et origine de la Légende laonnoise.

Si l'on a bien voulu suivre avec quelque attention la première partie de cette Etude, on aura acquis, ce nous semble, la conviction que saint *Beatus*, confesseur, né à Rome, termina sa carrière dans une grotte au dessous du château de Vendôme et que par conséquent il appartient, dans cet ordre, au diocèse de Blois détaché de celui de Chartres. Nous arrivons maintenant à une autre question : Quelle est l'origine de la Légende qui s'est formée traditionnellement et a été adoptée dans la ville et le diocèse de Laon, incorporé aujourd'hui à celui de Soissons ? Chose assez surprenante ! Les Bollandistes qui ont consigné dans les Actes de saint Béat, et dans les plus minutieux détails, tout ce qui a trait aux personnages de ce nom, à leurs reliques et aux lieux qui en possédaient, gardent un silence

scilicet *sancti Beati*, ecclesia sancti Johannis de Castro dunensi, ecclesia de Balneolis, ecclesia de Villarella, ecclesia Anscherini » (*Gallia christiana*, t. xiii, col. 416 et 419. Instrumenta Ecclesiæ Blesensis) Il faut remarquer qu'alors le diocèse de Blois avait été formé sur une partie de celui de Chartres, et comprit Vendôme.

absolu, inexplicable sur saint B at   Laon, ville qui v n re la meilleure partie de ses restes ! Nous disons inexplicable, car de leur atelier litt raire ils portent leurs investigations sur tous les points du monde et ne n gligent jamais de r parer leurs omissions dans ce qu'ils appellent les *Pr termissi*. N'ont-ils pas notamment, travaill  sur nos saints des dioc ses de Laon et de Soissons, limithrophes de la Flandre, leur r sidence ? Comment donc cette L gende, qu'ils ont ignor e, a-t-elle pass e dans la Liturgie laonnoise et comment les historiens l'ont-ils reproduite sans para tre tenir compte des Actes les plus anciens du saint, des donn es agiographiques, topographiques m me et physiques ? Autant de points encore    claircir. Est-ce   dire que nous y parviendrons ? « Il y a, dit un sage critique, des pr jug s sur lesquels on ne revient gu re. Une erreur d'un si cle est presque invincible. »

I

Aucun des martyrologes que nous avons cit s, depuis le Martyrologe hi ronimite jusqu'au Martyrologe romain le plus r cent, ne faisant mention de la m moire de saint B at   Laon, il nous faut recourir   la Liturgie de ce dioc se. Le Br viaire du cardinal de Rochechouart, de 1747, le seul que nous connaissions, a d   tre une r dition d'un plus ancien ; mais, en tout  tat de cause, ses r dacteurs se sont inspir s des *Acta sanctorum*, jusqu'au point seulement o  ils y adapt rent la tradition laonnoise. Quoiqu'il en soit, voici en substance la le on du Br viaire :

« Les commencements de saint B at sont fort obscurs. Sa saintel  le fit honorer en divers lieux, il parut d'abord aux rives de la Garonne o  il y a une ville de

ce nom (1). De là, il alla vers les embouchures de la Loire, cherchant des lieux cachés, car bientôt sa renommée se trahissait, et plusieurs basiliques érigées en son nom attestent la vénération qu'il avait acquise, surtout à Vendôme où une paroisse est placée sous son patronage.

« Enfin, pour se cacher de plus en plus, il se retira dans la caverne de *Chevresson* qu'on appela Grotte ou Crypte de saint Bêat. Il y mourut, et « depuis plusieurs siècles il est l'objet de la vénération des peuples. » En 1164, le bras droit du saint fut donné par Gauthier (de Mortagne), évêque de Laon, à Gérard, abbé de Vendôme, qui, en retour, promit spontanément de célébrer des vigiles solennelles pour les chanoines de Laon défunts. En 1228, les reliques furent placées dans une précieuse châsse d'argent que l'on portait, le jour de sa fête, à la grotte où l'on chantait une antienne propre, mais la grotte ayant été renfermée dans la citadelle, on se contenta de la porter dans les rues de la ville. Pendant l'octave de la fête célébrée le 9 mai, elle est l'objet d'un pèlerinage fréquenté. »

Il est facile de voir que, sauf le séjour et la mort du saint, que l'on place à Laon; au lieu de Vendôme, cette Légende est à peu près la reproduction abrégée de ses Actes, et que sa dernière partie est certainement historique. Les historiens rémois et laonnois ne diffèrent que fort peu entre eux, quant au fond de la leçon du Bréviaire, mais ils sont loin d'être d'accord sur certaines circonstances de la Vie du saint, notamment sur la mission apostolique qu'on lui attribue à Laon, même au premier siècle, sur son titre de con-

(1) La ville de Saint-Bêat près de Cominges. — Le Propre du Bréviaire de Soissons et Laon, de date récente, ajoute : « *Garumnæ ripas, in Convenarum diœcesi, Beatus primum innotuit, ubi nunc extat civitas ipso sancti nomine insignita ; inde ad Ligeris oras se recepit* ». Rien n'autorisait cette addition qui ne repose sur aucun texte connu.

fesseur ou de martyr, non plus que sur sa naissance à Rome, dont la légende du Bréviaire ne dit rien. Il est facile ici de consulter ces historiens, à commencer par les plus anciens et les plus véridiques.

Flodoard est absolument muet sur toutes ces circonstances. Le bénédictin, D. Robert Wiart, qui écrivait vers 1650, son *Histoire de Saint-Vincent de Laon*, dit seulement de saint Béat qu'il mourut vers le commencement du III^e siècle. D. Marlot, dans son *Histoire de l'Eglise de Reims*, s'exprime ainsi, quant à la réception de la religion chrétienne à Laon : « On peut dire *probablement* qu'estant une des villes du diocèse de Reims, quand S. Sixte y arriva pour la conversion des Belges, la foy y fut *probablement* plantée par cet homme apostolique. » Et en remarque il dit : « le Bréviaire de Laon marque, le 9 may, la fête de saint Béat qui aurait passé d'Aquitaine au territoire de Laon où il vécut retiré dans une crypte, *peut-estre* dans les persécutions. » Il ajoute que Molanus, dans ses additions à Usuard, le met au nombre des saints, *nomis septembris*. Enfin il termine ainsi : « Vocatur item sanctus in martyrologio Laudunense, sabbato post festum sancti Mathæi quo reliquiæ ejus cum pignoribus sanc'i Beati in capsâ argenteâ recondita sunt. »

Aux doutes va succéder l'obscurité avec les récits de D. Nicolas Lelong, religieux de Saint-Michel, en Thiérache, de la congrégation de Saint-Vannes. Lelong suit à peu près la leçon du Bréviaire dans son *Histoire du Diocèse de Laon*, qui parut en 1783. Il cite en marge, au début de son récit sur saint Béat, Flodoard (1) et les Bollandistes. Le premier, en cet endroit, fait remonter à saint Pierre la mission de saint Sixte à Soissons et à Reims, mais ne parle ni de Laon, ni de saint Béat. Quant aux Bollandistes, s'il les a étudiés, il prit

(1) Flodoard, col. 32, édit. Migne.

le parti de ne tenir aucun compte de leur silence absolu sur le séjour et la mort du saint à Laon, pas plus que des doutes qui les embarrassent. Il se contente de distinguer saint Bêat de Laon de deux autres de même nom, l'un au diocèse de Trèves, l'autre « apôtre de la Suisse » et de renvoyer « pour la Vie de saint Bêat, apôtre de Laon » aux Bollandistes qui n'en disent pas un mot, et enfin au Bréviaire du diocèse. On doit supposer qu'ici Lelong aura craint de se heurter contre la légende reçue et qui ne comptait pas alors beaucoup d'adversaires.

Quant à la mission laonnoise attribuée à saint Bêat, il semble pencher vers l'opinion de D. Pommeraie et des Bollandistes qui paraissent fixer l'apparition du saint vers la fin du iv^e ou au commencement du v^e siècle. En effet, selon lui, il aurait été la victime de Rictio-vare, ministre de Maximien, lorsqu'il parcourut la Belgique, avec les saints : Maure, Timothée et Apollinaire à Reims ; Macre, à Fismes ; Rufin et Valère, à Bazoches ; Crépin et Crépinien à Soissons et Quentin, à *Augusta Veromanduorum*. Seulement il resterait à expliquer comment il fait ici, de saint Bêat un martyr, quand ailleurs il le donne comme mort anachorète dans la grotte de *Chevresson*. Lelong ajoute, on ne sait sur quelle preuve : qu'il allait quelquefois à Laon annoncer Jésus-Christ et qu'on le regardait comme l'apôtre du pays. Enfin saint Bêat, dit-il, eut la satisfaction de voir fonder, vers 290, les évêchés de Reims et de Soissons par saint Sixte et saint Sinice (1). »

Il est très probable que le bénédictin a pu puiser ces renseignements incohérents et contradictoires dans des bruits populaires, tels qu'on en trouve consignés dans deux manuscrits anonymes de la Bibliothèque de Laon, d'une écriture du xvii^e siècle. Il y est dit, en effet, que

(1) D. N. Lelong, *Hist. du diocèse de Laon*, p. 27.

saint Bêat fût le premier apôtre de Laon et des environs, qu'il a souffert le martyre au lieu où l'on construisit la citadelle, qu'il fut jeté « dans un caveau appelé la *Fosse Chevresson* et qu'il fut contemporain de sainte Grimonie, martyrisée à Origny, et de sainte Preuve, martyrisée à Laon, au fond des *Champs-Niselles* (ou *Val-des-Cheniselles*) (1). »

Venons maintenant aux historiens laonnois les plus modernes, car ici il faut tout épuiser ; ils ne s'écartent guère de ces récits. Devisme et Melleville y ajoutent seulement des circonstances qu'ils puisent dans des traditions locales dont, il est vrai, on ne peut découvrir la source et qu'on a néanmoins propagées. Devisme attribue aussi l'introduction du christianisme à Laon à saint Bêat auquel il adjoint saint Fortin. Selon une ancienne légende qu'il n'indique pas, ces saints furent envoyés en cette ville, soit par le pape saint Clément au premier siècle, soit au milieu du III^e. « opinion qui est la mieux autorisée. » Ils auraient été contemporains de saint Denis de Paris. On conserve à Laon les restes de saint Bêat ; « d'autres villes, ajoute-t-il, se les ont attribués, ainsi que ses œuvres. De ce nombre est celle de Vendôme que les Laonnois taxent, non sans raison, d'ignorance et d'ingratitude. » Et il rapporte l'envoi de Laon d'un os du saint à Vendôme, sans s'inquiéter de savoir si cette relique n'était pas venue antérieurement de Vendôme à Laon (2).

Le chemin des suppositions et des inductions ainsi tracé, on ne devait plus s'y arrêter et la légende alla toujours en s'embellissant. Attentif à se faire l'écho d'autres traditions, Melleville rapporte : que « l'apôtre du Laonnois » aurait tenu des assemblées de ses néo-

(1) « Histoire de la ville de Laon depuis l'an 300 jusqu'en 1301. » — « Abrégé des choses les plus remarquables qui se sont passées sous le règne des évêques de Laon ».

(2) Devisme, *Hist. de Laon*, t. 1^{er}, p. 5 et notes du livre 1^{er}, p. 68.

phytes, pour échapper à la persécution, dans les souterrains qui s'étendent dans la montagne, tel que celui qui se prolonge sous la cathédrale, et où, suppose-t-on, le saint avait dédié un oratoire à la sainte Vierge, origine de Notre-Dame et du chapitre de Laon. Il en aurait été de même des autres souterrains qui s'allongent, dit-on, sous les églises de Saint-Jean-au-Bourg et de Saint-Julien, dont l'un s'appelle *Grotte de Saint-Maurice* et l'autre *Grotte de Saint-Génébaud*. On pense, dit encore Melleville, que l'église de Saint-Pierre-le-Vieil ou le-Vif, près de celle de Saint-Martin, a été primitivement construite par saint Bêat. Ce n'était dans l'origine qu'un petit oratoire où les chrétiens se rassemblaient.

Deux savants ecclésiastiques, nos dignes maîtres, M. l'abbé Lequeux, dans ses *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et Laon*, et M. l'abbé Congnet dans la *Vie de saint Génébaud*, éditée par les *Petits Bollandistes*, s'en sont uniquement rapportés à la légende du Bréviaire sur saint Bêat et aux historiens que l'on vient de citer. Le dernier cependant, quant à saint Génébaud, va plus loin encore et raconte que sa retraite avait deux étages, l'inférieur qui était le caveau où il avait passé sept ans dans la pénitence ; le supérieur qui était la chapelle. Il ajoute : que c'est sur l'emplacement de cette cellule souterraine, creusée par l'ordre de saint Remy que s'éleva plus tard l'église de Saint-Julien et que l'on voyait l'oratoire dans le cimetière de cette église, près du rempart Saint-Just.

Partant de ces suppositions, on a cru avoir découvert récemment cette grotte où se réunirent les chrétiens du temps de saint Bêat et qui devint le lieu de pénitence où, après sa faute, saint Remy confina Génébaud, évêque Laon. L'examen du texte de Flodoard ne favoriserait pas cette opinion, car on y décrit ainsi

cette retraite du prélat : «... Structâ mansiunculâ, fenestris parvis illuminatâ, cum oratorio (quæ adhuc secus ecclesiam sancti Juliani manere feruntur) in eâ poenitentem concludit episcopum. » Au bout de sept ans, Génébaud étant en prières, la veille du Jeudi-Saint, dans l'oratoire (in oratorio), un ange vint lui dire d'aller remplir son devoir d'évêque. Il répondit : que Remy, son père « ostii clavam secum haberet quod et sigillo suo signasset. » Alors par la volonté de l'ange « statim, salvo sigillo ac serâ, ostium illud apertum est. » Génébaud néanmoins s'étant refusé de sortir, l'ange alla trouver saint Remy qui était en prières « in crypta quæ subter ecclesiæ sanctæ Mariæ, sedem Remis habetur, in oratione pernoctabat, » et lui ordonna de rétablir l'évêque sur son siège. En effet Remy vient à Laon « quo perveniens, in ostii limine, salvo sigillo sera que reserata, Genebaldum jacentem reperit », il lui ouvre ses bras et lui rend sa dignité (1). Ainsi il n'est fait mention dans ce passage ni de prison souterraine, ni de crypte, mais seulement d'une maisonnette avec de petites fenêtres et un oratoire, que l'on voyait encore, disait-on (*feruntur*), du temps de Flodoard, c'est-à-dire au x^e siècle, près de l'église Saint-Julien. Ce que l'on montre aujourd'hui, comme le souterrain de saint Génébaud, ne serait-il pas la crypte de cette église ? Nous éviterons ici de nous prononcer. Il nous suffira d'avoir émis un simple doute à éclaircir, d'après le texte latin de Flodoard.

II

Nous croyons avoir épuisé toutes les données agiographiques que nous fournissent, à Laon, sur saint Bât, la Liturgie du siècle dernier et l'ensemble des

(1) Flodoard, C. xiv, col. 53, édit. Migne.

traditions vagues, confuses, contradictoires même, que les historiens se sont transmises les uns aux autres, en les embellissant, sans s'appuyer sur aucun monument ancien et authentique. Ajoutons que la Légende de Laon est en complet désaccord avec les calendriers, les martyrologes et les Vies les plus anciennes du saint, sauf pour la première partie, et qu'elle ne passa pas sans réclamations de la part de savants bénédictins et agiographes, comme on le verra bientôt.

C'est donc de la translation et du dépôt des reliques de saint Bêat dans la grotte ou plutôt dans la crypte de *Chevresson* que datent, selon nous, le pèlerinage et la Légende laonnoise. Nous l'avons fait remarquer plus explicitement, au début de ce travail : il n'est pas rare de voir des localités, en possession de reliques d'un saint, s'appliquer, pour en relever le culte, les actes de ce saint qui se sont passés ailleurs. C'est ainsi que Constance et Coblenz ont agi parce qu'ils reçurent des portions des restes de saint Bêat. C'est ainsi qu'on en agit à Laon, et ce n'est que quand la ville de Saint-Bêat eût reçu un bras de saint Bêat de l'empereur Charlemagne qu'elle prit ce nom et eût un pèlerinage (1). Voici un exemple plus caractéristique encore de la formation de certaines légendes, car il y est fait mention de notre saint personnage.

Geoffroy-Grisegonelle, comte de Vendôme, ayant rapporté, en 1115, après une victoire, des reliques de sainte Opportune de l'abbaye d'Almenèches (diocèse de Séez), on plaça la châsse dans la chapelle latérale de l'église collégiale de Saint-Georges, au château de Vendôme, et on peignit sur des verrières les principales scènes de la Vie de la sainte, ayant auprès d'elle un bouquet de lis et de roses. Sainte Opportune étant devenue la principale patronne de la ville, on supposa

(1) Nous espérons le prouver dans un Appendice à cette Etude.

dans la suite, qu'elle avait vécu au château même, et voici l'interprétation que la chronique populaire donna au bouquet de roses et de lis qui se rattachait à une circonstance réelle de sa vie : « Elle portait souvent des vivres à un pieux ermite des environs, nommé saint Bienheure. Un jour le châtelain la rencontrant, voulut savoir ce qu'elle emportait. Elle ouvrit son tablier, il ne s'y trouvait que des lis et des roses, et le châtelain de s'écrier : Continuez votre chemin, Opportune, vous êtes plus grande que moi (1). » Ne semble-t-il pas que l'on confondait la sainte avec l'Alelftha de Vendôme qui voulût être inhumée dans la grotte de saint Bât ?

Pourrait-on, après de tels exemples, s'étonner que la possession des reliques du saint ait donné lieu à la création, dans des temps plus obscurs et plus reculés, de la Légende laonnoise ? Mais avant d'aborder cet événement, il importe d'esquisser la topographie historique de Laon depuis leur translation, au ix^e siècle, jusqu'à la suppression de la crypte de *Chevresson*, au xvi^e siècle.

Dès le temps de saint Remy, au v^e siècle, l'oppide celtique de *Laudunum*, *Leodunum*, *Lugdunum clavatum* qui a produit *Loon* et *Laon*, était devenu un municépe gallo-romain et une importante forteresse. Celle-ci, comme l'oppide, occupait toute la partie nord de la montagne jusqu'à la dépression, ou fossé profond, qui la séparait de l'autre partie, vers la place actuelle du Bourg. Le quartier le plus septentrional appelé *Chevresson*, puis *Saint-Georges*, devint le plus important de la ville qui conserva le nom de *castrum*. Là s'élevait la basilique (la future cathédrale), ayant tout son per-

(1) L'abbé Métais, vicaire à la Trinité de Vendôme. « Jeanne d'Albret et la spoliation de l'église de Saint-Georges, le 19 mai 1562 » (*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, p. 37.)

sonnel de clercs. Saint Remy lui donnant une partie de ses biens, dit qu'il avait été élevé en cette église (*ecclesiæ sanctæ Mariæ Lauduni clavati, remensi parochiæ, ubi nutritus fueram.*) Pour ériger Laon en évêché, il y avait réuni le comté (*comitatus que Laudunensis eidem castro subjecti*). Il est probable que ce n'est que plus tard qu'il se forma des faubourgs en deçà du château, lesquels devinrent la plus considérable partie de la ville.

Laon avait acquis aux ix^e et x^e siècles une importance capitale, surtout dans les événements qui firent passer la royauté des Carlovingiens aux Capétiens. Les rois Charles, Louis d'Outremer, Robert, Raoul, Hugues et autres princes, tels qu'Herbert de Vermandois, se le disputèrent. Louis y fut créé roi et en fit sa principale résidence. Herbert fit bâtir contre la forteresse, en avant de sa principale porte, une citadelle dont la grosse tour ou donjon traversa plusieurs siècles sous le nom de *Tour de Louis d'Outremer*, et ne fut démolie qu'en 1831 pour agrandir la place du Bourg. On peut consulter sur ces événements Flodoard et Richer, son continuateur (1).

(1) La tour prit le nom de Louis d'Outremer parce que ce prince s'en était emparé et y ajouta un palais.

931. Herbert obligé de quitter Laon, laissa sa femme « in arce quam infra Laudunum ipse construxerat. Ad quam postea capiendam majoris laboris et mora opus regi fuit. » Le roi alla ensuite combattre les Normands sur la Loire. (Flod. col. 443. édit. Migne.)

938. Après la mort de Raoul, Louis revint à Laon « ingressus que Laudunum, arcem novam nuper inibi ab Heriberto ædificatam obsidet, multis que machinis suffosso everso que muro, cum magno tandem cepit labore » (*ibid.* 451.)

949. Louis surprend Laon la nuit, en brise les portes « capit que custodes, præter eos qui turrim regiæ domus conscenderant quam ipse ad portam castri fundaverat, hanc capere non valens a civitate secludit, ducto intrinsecus muro » (*ibid.* 474). Après son départ le comte Hugues y introduit des gardes « Hugo vero appians turri ante portam metatur et introducens in arcem custodes cum sufficiente victu recedit a monte. » (*ibid.* col. 474) La même année le comte allié aux Normands y revint encore « Hugo comes collecta suorum

L'importance du quartier *Chevresson*, que nous avons surtout en vue, se fait encore mieux connaître aux siècles suivants. Il embrassait l'emplacement de la citadelle actuelle et la place de la Plaine. Outre la cathédrale il possédait deux antiques chapelles, celles peut être que Richer avait en vue lorsqu'il raconte qu'à la surprise de Laon par Louis d'Outremer, les habitants se réfugièrent dans les églises. Elles étaient dédiées à saint Etienne et à saint Georges et situées près de la *Porte Chevresson* pratiquée dans le rempart du côté de Vaux et au-dessus de la fontaine Saint-Georges. Dans ce quartier se concentra la vie municipale réveillée au XII^e siècle, et, selon nous, réminiscence du *municipium* gallo-romain. Il y avait là, en effet, la *place Chevresson*, au nord de laquelle étaient situés le beffroi avec sa grosse cloche et les prisons de la commune, et, sur la place, lieu d'exécution des criminels en 1246, une halle pour les marchés (1). Les *Tournelles en Chevresson*, surmontées de quatre bannières d'airain, « étaient le lieu public ordinaire et accoutumé à faire congrégation et assemblées des habitants » sur la convocation du prévôt (1440-1467). Il y avait la porte Royer, aux armes du roi et de la ville (1397). On signale encore au XV^e siècle la *porte Martelle* et au-dessus

multa, Nortmannorum que manu, Laudunum adit, et suos qui arcis domum tenebatur eduxit, alios que cum sufficiente victu custodes introducit. Et profectus est... » (*ibid.* col. 475.)

(1) Des exécutions ordonnées par la commune avaient lieu sur la place de *Chevresson* en 1246. Vers 1290, le maire et les jurés de Laon mandaient à ceux de Saint-Quentin de bannir de leur ville « houliers et houlières et gens de mauvais renom fors la paix (la commune) de Laon, et se aucuns deans, après ce reviennent sans congiet (permission) nous les prendrons en une place qu'on dist Chevreton à Loon, les faisons enfoir par III samedis bien dans la moitier dou jour, dès que les marchés commence jusques devant vespres, tous droits sur leur piés jusques as mamèles enclos en terre à l'issue dou tiers (3^e) samedi. Nous les faisons envoyer fors de la paix par gens de pied et ribaut à grand plantait avec... » (Documents relatifs à la peine du bannissement aux XIII^e et XIV^e siècles. Bibl. de l'École des Chartes, t. 3, 3^e série, p. 426.)

l'horloge de la ville. Au xvi^e siècle sont encore nommés dans les titres : la *Glaue de Chevresson* (1503), la *Cour du Roi en Chevresson* (1523 et 1524). Si des changements se sont opérés dans ce quartier en faveur de la place du Bourg, devenue la principale de la cité, il n'en est pas moins encore question, en 1558, de maisons *en Chevressons*. Ce n'est qu'en 1594-1595 que ce qu'il restait de constructions en cet endroit, fut démoli pour faire place à la citadelle et à la Plaine (1).

De cette digression topographique de Laon et du quartier *Chevresson*, il paraît résulter que l'enceinte primitive de cette cité, depuis l'*oppidum* et le *castrum*, jusqu'aux xi^e et xii^e siècles, n'a pas dû beaucoup changer et que ce n'est qu'au xii^e que les rempar's embrassèrent le bourg et les faubourgs, jusqu'à Saint-Martin, à la suite du grand mouvement communal. D'où l'on devra conclure que *Chevresson* et sa crypte y furent toujours renfermés, ce qui exclut la possibilité de faire de celle-ci la grotte de saint Bêat que sa Vie place au pied d'une montagne, près d'un château et d'un fleuve, et couverte de bois « *ad radices montis de super nemore contacta... remotam ab omni consortio, sylvarum densitate contactam...* » Au contraire, cette crypte, qui devait être celle de l'une des églises de Chevresson, put recevoir les reliques du saint, apportées de Vendôme à Laon au ix^e siècle. Il nous reste donc à rechercher si cette translation est probable, si en effet elle a eu lieu et si elle a donné naissance à la Légende de Laon.

III

Quoique les invasions normandes aux ix^e et x^e siècles

(1) Ces renseignements sont extraits des *Archives communales de Laon* par A. Matton, le savant archiviste de l'Aisne. (pp. 14, 54, 79 et *passim*.)

soient un fait historique connu, il est utile pour notre cause d'en rappeler ici certaines circonstances. Ces barbares pénétrèrent jusqu'au cœur de la France par l'embouchure des fleuves, de l'Oder à la Garonne, remontant le cours des rivières, ravageant tout sur leurs bords, ruinant, brûlant surtout les monastères et les églises. La terreur marche devant eux, les prêtres, les moines s'enfuient de toutes parts, emportant les objets du culte les plus précieux, notamment les reliques, surtout celles de leur fondateur ou du titulaire de leur église, signalées par des miracles ; ils se réfugient dans les villes, les châteaux, les lieux écartés où ils espèrent trouver un asile. En 844, ils remontent jusqu'à Tours, brûlent saint Florent de Saumur, dont les religieux se sont sauvés avec le corps de leur saint, pillent Angers, brûlent aussi le monastère de Saint-Martin de Tours, dont le corps est emporté à Cormery et à Orléans. En 854, revenus sur la Loire, ils pillent Blois et le corps de saint Martin a dû repartir. En 862, nouvelle invasion sur la Loire ; il faut encore dérober à leur fureur saint Martin avec saint Maur et saint Florent. Au mois d'août, l'Anjou est ravagé, et depuis 872, pendant sept ans, Hasting, un de leurs chefs, occupe la vallée de la Loire. L'Anjou, le Maine, la Touraine sont ravagés. Saint Martin est porté à Auxerre, puis à Chablis où il resta jusqu'en 805, avec les moines qui s'y étaient établis, et n'en revinrent qu'après la dernière invasion de ce côté, en 903. Ils établirent, pour rappeler ces divers retours du saint, une fête de la *Reversion* (*Reversio sancti Martini*), plus tard *Exceptio* et *subventio* (1).

A ces invasions qui s'étendirent sur le Chartrain et le Blésois où se trouvait Vendôme, il faut ajouter

(1) *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 6^e série, t. 5. « Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de Saint-Martin » par M. E. Mabille, étude pleine d'érudition.

celles qui s'étendirent sur la Seine et ses affluents, la Marne, l'Aisne et l'Oise, où ils se présentèrent en 852. Les Normands menacent Reims, Laon, Soissons, où ils échouent. Ils attaquent la forteresse de Laon, mais ils y trouvent une vive résistance et doivent se contenter d'en brûler les faubourgs (1). Hincmar se sauve à Epernay avec le corps de saint Remy ; les moines de Saint-Ouen de Rouen apportent celui de leur patron à Condé-sur-Aisne où ils ont un prieuré, et ceux de saint Victrice et de saint Ived à Braine. De Paris, les reliques de sainte Geneviève viennent deux fois à Marisy, celles de sainte Clotilde arrivent à Vivières, et celles de saint Denis à Concevreux. Soissons envoie les corps de saint Médard à Donchery et de saint Rufin et saint Valère à Reims. Tandis que celui de saint Amé est apporté de Douai à Soissons, celui de saint Onésime, l'un de ses évêques, prend la route de Douai. L'affollement, on le voit, est général.

Laon, par sa forte position, la résidence des princes, le rôle qu'il jouait dans les affaires du temps, devait être regardé, même au loin, comme un asile sûr contre l'invasion normande. Aussi reçut-il dans ses murs bon nombre de corps saints. Les moines de Saint-Pierre de Gand y vinrent avec ceux de saint Bavon et de sainte Pharaïlde ; les chanoines de Saint-Quentin avec leur patron et sainte Victorine ; ceux de Pierrepont avec la châsse de saint Boëtien. Serait-il étonnant après cela que les prêtres de Vendôme y aient aussi transporté les restes de saint Bêat ? Nous l'avons dit, il n'y aurait rien là de surprenant, car deux choses nous paraissent aussi certaines l'une que l'autre : le décès de saint Bêat à Vendôme et la présence d'une grande partie au moins de ses restes à Laon. Il faut donc qu'ils y aient été transférés de Vendôme.

(1) Flodoard et *Annales de Saint-Bertin*.

Cette translation eut lieu pendant les invasions normandes sur la Loire et ses affluents. Elle est consignée expressément dans le Propre de Chartres et celui de Blois, diocèse détaché de Chartres et qui a conservé les mêmes rites. En effet, la leçon de saint Bêat au 9 mai, après avoir donné la Vie du saint conforme à celle des Bollændistes, ajoute : que son corps fut transporté à Laon où on le déposa dans la cathédrale. Alban Butler et Godescart adoptent ce transport sans observation. Deux bénédictins, Dom Waroquaux et Dom Bugnâtre, collaborateurs de Dom Grenier dans ses recherches sur la Picardie, et qui travaillèrent spécialement sur Laon et le Laonnois (1), se prononcent pour Vendôme. Ils soutiennent que les reliques de saint Bêat furent transférées de cette ville à Laon au ix^e siècle (2).

Déposées d'abord dans la crypte de l'un des oratoires ou chapelles du quartier *Chevresson*, elles furent ensuite, selon les Bréviaires de Chartres et de Blois, déposées à la cathédrale, sans doute après les troubles prolongés qui agitèrent la ville de Laon à cette époque. La crypte, après ce séjour passager, n'en continua pas moins de rester un objet de vénération et on y porta chaque année les reliques qu'on y était venu visiter. Telle est du moins la tradition à Laon.

Ici se présente une objection à laquelle il faut maintenant répondre. Si les reliques du saint appartenaient à Vendôme, comment leurs légitimes possesseurs, les religieux de la Trinité, auxquels fut attribuée l'église

(1) Il y eut en effet une correspondance entre M. Méliant, intendant de Soissons, le P. Faure, général de la Congrégation de Saint-Maur, D. Gédéon Bugnatre, et la municipalité de Laon, sur l'exécution d'un traité fait, le 29 juin 1755, avec ces religieux pour la continuation de son « Histoire ecclésiastique et civile de la ville, comté et diocèse de Laon ». Les travaux des deux bénédictins sont perdus (Matton, *Archiv. municip.* de Laon).

(2) *Chronique d'Elnone* ou *Saint-Amand*.

de Saint-Béat, ne les ont-ils pas réclamées ? On peut en alléguer bien des causes qui rendaient difficiles, impossibles même, le retour des reliques à leurs lieux d'origine. Le grand éloignement de ces lieux, les difficultés extrêmes que créaient d'interminables guerres, certains privilèges, des résistances obstinées, des fraudes et de pieux larcins, une possession déjà longue ont fait que bien des églises perdirent des corps saints qu'elles avaient cru sauver. Saint Ived et saint Victrice demeurèrent à Braine; saint Marcoul, venu à Corbeny, y est demeuré. Si saint Ouen est retourné à Rouen après son dépôt à Condé, ce fut grâce à Rollon devenu duc de Normandie. Si sainte Clotilde est retournée à Paris, ce fut après de longs débats, encore fallût-il en laisser une partie aux chanoines de Vivrières. Mais voici en ce genre des faits qui ne sont pas moins caractéristiques.

Saint Amé, dit la Chronique d'Elnone, sous l'an 880, fut porté à Soissons par le collège des chanoines de Merville « *sanctus Amatus Suessionis asportatur.* » De plus ce texte, « *sanctus Amatus, imminente Vandalorum persecutione, Suessionem ab incursu persecutorum munitam comportavit,* » paraît dans un diplôme donné par Robert-le-Frison, comte de Flandre, à la collégiale de Saint-Amé de Douay. On croit en effet que Merville ayant été ruiné, ce fut, en 896, que les reliques de saint Amé arrivèrent à Douai avec celles de saint Onésime, évêque de Soissons. C'est là l'origine de la collégiale de Saint-Amé de Douai où les restes de saint Onésime demeurèrent jusqu'à la Révolution, et furent perdus pour Soissons. Ceux de saint Mauront ou Maurant, frère de sainte Rictrude, abbesse de Marchiennes, avaient été aussi portés à Douai et reposaient encore à Saint-Amé à la date de 1076, pour n'en point quitter, sauf des fragments qui en furent détachés en faveur d'églises qui l'ont pour patron, telles que celles

de Levergies et de Margival, voisin du prieuré de Vregny, dépendant de Marchiennes, et toutes deux du diocèse de Soissons et Laon (1).

Après ces exemples, trop multipliés peut-être, on peut juger qu'il n'y eut rien d'extraordinaire dans la conservation à Laon des reliques de saint Bêat, venues de Vendôme. Les siècles suivants furent si obscurs, qu'on ne songea jamais à les réclamer. La déposition de ce *corps saint*, comme on s'exprime dans la langue agiographique, en cette crypte où l'on alla en pèlerinage, fit croire, avec le temps, qu'il y avait vécu et qu'il y était mort. Elle se trouvait d'ailleurs dans un cadre si éminemment propre, aux yeux d'une foi naïve, à lui appliquer les dernières particularités de sa vie et de sa mort à Vendôme, qu'on ne crut pas devoir les examiner sérieusement, même avant de les insérer dans la liturgie. Ajoutons qu'une similitude des lieux, plus apparente que réelle, et un certain rapprochement entre *Ledo*, *Leolaco* (château du Loir), et *Loon* (*castrum Laudunum*), n'a pu que confirmer une pieuse illusion et on aura trouvé la première origine de la Légende laonnoise de saint Bêat.

IV

Cependant les églises privées des corps saints, que des circonstances douloureuses leur avaient enlevées, ne les perdoient pas toujours de vue. Souvent elles purent en recouvrer au moins quelques parties. Le monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme fut de ce nombre. L'un de ses abbés nommé Gérard, s'adressa, dans l'es-

(1) Dans le diplôme de 1076 on lit ce passage : « Ecclesia intra castrum Duaci in honore sancte Dei Genitricis Marie constructa in qua corporum confessorum Amati atque ipsius Mauronti quiescunt » Ces reliques furent transférées, en 1139, dans une nouvelle châsse. (La Collégiale de Saint-Amé par M. Félix Brassart. *Bulletin de la Société historique de Douai*, pp. 8, 95 et 96, t. de 1872.)

poir d'obtenir une relique de saint Bêat, à Gauthier de Mortagne, évêque de Laon, qui lui envoya une partie du bras du saint. Cet envoi eut lieu en 1164, il est constaté par le Bréviaire de Laon et par le *Gallia christiana* (1). C'était l'usage de faire de ces sortes d'extraction à chaque translation solennelle en de nouvelles châsses. L'une des plus importantes translations de saint Bêat est celle qu'en fit, le 23 septembre 1228, un successeur de Gauthier, Anselme de Mauny. Il déposa dans une châsse de vermeil fort riche ce qu'il en restait avec d'autres reliques de saint Génebaud, de saint Montain et de sainte Preuve, qu'on vénérât en même temps, et non séparément, ce qu'il faut remarquer.

Vendôme perdit encore sa relique au xvi^e siècle. On sait quelle guerre acharnée les protestants firent aux églises, aux objets du culte et surtout aux reliques. Antoine de Bourbon, roi de Navarre et duc de Vendôme, était demeuré catholique, mais sa femme, Jeanne d'Albret, déploya toute l'ardeur de la secte dans le Béarn, à Tours et à Vendôme. A Tours, la cathédrale fut pillée par ses Huguenots, le 1^{er} avril 1562, et les reliques de saint Bénigne et de saint Bêat, martyrs, brûlées (2). Le 10 mai de la même année, ils firent subir le même sort aux églises de Vendôme, sans en épargner une seule. « Le jeudi 21 mai, dit le journal de Brulart, vindrent nouvelles au roi de Navarre que en la ville de Vendôme, où estoit sa femme, toutes les églises avaient été pillées, mesme l'église du chasteau en laquelle estoient les ancêtres, ayeul et père du roy de Navarre, desquels ils avoient en desdain de luy,

(1) « Anno 1164, Galterus misit os unum brachii S. Beati Gerardo abbati Vendomensis » (*Eccl. Laudun.*, t. IX, col. 534). Gerardo, anno 1164 Galterus Laudunensis episcopus dedit os de brachio S. Beati confessoris » (*Eccl. Blesens.*, t. VIII, col. 1371).

(2) « Sancta et metropolis Ecclesia Turonensis » par Jean Maun, p. 199. Ce saint est différent de saint Bêat de Vendôme.

destruit, brisé et rompu les monuments (1). » Ainsi, Jeanne d'Albret ne fit pas même respecter cette église de Saint-Georges, gardienne des cendres des aïeux de son mari, et située au-dessus de la grotte de saint Béat, qui était au pied de la montagne. C'est alors, à n'en point douter, que périt la relique envoyée de Laon en 1164.

En effet, deux ans après, la Trinité s'adressa de nouveau à cette ville et reçut encore de l'évêque et du chapitre, en 1564, un fragment du corps de saint Béat. Cette concession s'explique d'autant mieux que Charles I^{er} de Bourbon, frère du roi de Navarre, cardinal de Vendôme, était abbé commendataire de la Trinité, depuis 1547, et qu'il possédait également les abbayes de Saint-Vincent de Laon et de Saint-Nicolas-au-Bois. Ne peut-on pas présumer que les religieux de la Trinité prirent pour intermédiaire, en cette occurrence, un si puissant personnage auprès des autorités ecclésiastiques de Laon ? Cette dernière faveur, consignée dans les Bréviaires de Chartres et de Blois, est admise par Alban Butler et Godescart, comme celle de 1164. « En 1564, disent-ils, l'église de la Trinité de Vendôme obtint une partie des reliques du saint anachorète et les possède encore. »

Laon, resté catholique et attaché à la Ligue, avait conservé ses trésors sacrés pendant les troubles, mais, en 1594-1595, la crypte de saint Béat ou de *Chevresson* disparut avec tout ce qui pouvait rester des chapelles et des habitations du quartier Saint-Georges, pour faire place à la citadelle. Ce serait de ce moment que la procession du 19 mai cessa de se rendre en ce lieu, dont on ne conserva plus qu'une vague indication (2).

(1) L'abbé Métais, *ubi supra*, p. 10 (*Bulletin de la Société archéologique et scientifique du Vendômois*, 1882.)

(2) On créa, devant la porte de la citadelle, la promenade de la *Plaine*, mais, dès le commencement de ce siècle, l'intérieur du fort

Elle parcourut toujours les rues de la ville avec la châsse, laquelle avait pour escorte deux chanoines et deux curés représentant la fabrique de la cathédrale et la cité. Le pèlerinage ne souffrit pas de ce changement et on continua, jusqu'à nos jours, d'invoquer le saint, surtout pour la guérison du chancre et du cancer. Il ne faut pas oublier que ses reliques avaient été placées dans une même châsse avec celles des autres saints honorés dans le Laonnois, ce qui explique la procession solennelle par la ville. Ajoutons que si le Vendômois conserva d'antiques églises sous le nom de saint Bienheureux ou saint Bénédict, il n'y en eût qu'une seule dans le Laonnois qui lui fut dédiée, et encore fort tardivement, celle de Nisy-le-Comte, lors de sa réédification en 1751. Ce n'est même qu'en 1772 qu'elle obtint un doigt du saint avec des fragments de saint Genebaud, de saint Montain, de saint Guillaume et de sainte Prévost. Ces reliques furent reconnues en 1858 et remises dans l'ancienne châsse par Mgr de Garsignies, évêque du diocèse.

Une troisième fois le Vendômois reçut de Laon un fragment de fémur du saint, lequel remplaça les deux anciens perdus par suite des troubles. Il fut accordé à la paroisse de *Saint-Bienheureux*, de Candé, canton de Contres, au diocèse de Blois, par Mgr Odon Thibaudier, évêque de Soissons et Laon. La distraction en avait été faite par le prélat, le 12 juillet 1885, à l'occasion d'une translation solennelle, dans une châsse magnifique, de l'image miraculeuse de la Sainte-Face, et dans d'autres châsses, aussi fort riches, des autres reliques de la cathédrale de Laon contenues dans l'ancienne dite de Saint-Bénédict. La cérémonie avait été présidée par l'ar-

était encombré de ruines. On nous y montrait, vers 1833, au milieu de ces débris confus, une sorte d'excavation ayant l'apparence d'une cave effondrée et qu'on nous disait avoir été la grotte de saint Bénédict.

chevêque de Reims, Mgr Langénieux, en présence des évêques de Soissons et de Beauvais. La relique destinée à Candé donna lieu, dans cette paroisse, le 12 octobre 1885, à une nouvelle translation et à une cérémonie non moins éclatante que celle de Laon. Elle fut déposée dans un reliquaire, sous la présidence de l'archevêque de Reims et en présence du donateur, Mgr Thibaudier, et de l'évêque de Blois. Devant ces prélats fut prononcé, au milieu d'une grande assistance de clergé et de peuple, le panégyrique du saint patron « Bienheureux, anachorète de Vendôme. »

Ces extractions et translations des reliques de saint Bêat faites en faveur de Vendôme, et même, comme on peut le conjecturer, en faveur de Coblenz, de Constance et de la ville de Saint-Bêat, confirment plutôt qu'elles n'altèrent notre thèse, c'est-à-dire le séjour de saint Bêat à Vendôme, le transport de ses restes à Laon et leur distribution dans ces divers lieux.

Arrivé au terme d'un sérieux examen des Actes de saint Bêat, nous croyons pouvoir en tirer les conclusions suivantes, qui le résument :

1° Il n'y a qu'un seul saint Bêat, prêtre et confesseur, mort anachorète à Vendôme, dans une grotte où son corps a été déposé. Il est par conséquent différent d'autres saints de ce nom, honorés comme martyrs.

2° Ses reliques furent apportées à Laon au ix^e siècle et déposées à la cathédrale, après avoir reposé quelque temps, selon la tradition, dans la crypte de *Chevresson*.

3° La présence de ces reliques à *Chevresson* a donné lieu à l'origine de la Légende qui attribue à Laon une partie des faits passés à Vendôme.

4° Le culte qu'on leur rend à Laon est donc légitime, mais il y aurait lieu de rectifier la leçon de l'ancien Bréviaire de Laon et du Propre de celui de Soissons, dans le sens de la Vie du saint la plus authentique.

5° Des portions de reliques de saint B^éat, honorées à Cobl^entz, en Suisse, et à Saint-B^éat, sur la Garonne, ayant donné lieu à d'autres légendes issues de la véritable, nous avons cru devoir les examiner en Appendice, pour ne pas interrompre le cours de notre Etude qui n'avait surtout en vue que les villes de Vendôme et de Laon.



APPENDICE

à l'Etude sur saint Bêat

DE VENDÔME ET DE LAON (1)

Conformément à notre promesse, après une Etude consacrée spécialement à saint Bêat de Vendôme et de Laon, il nous reste à porter nos recherches sur les honneurs qu'on rend à ce saint personnage, ou à d'autres du même nom, en des lieux différents. Il nous semblait, en effet, qu'en dehors des Actes les plus authentiques, il planait sur ces saints autant d'incertitude que d'obscurité. Nous pensions même que la seule possession d'une portion des reliques du vrai saint Bêat avait pu donner lieu à d'autres légendes, soit qu'elles vîssent de Vendôme, soit qu'elles vîssent de Laon. Ici, comme précédemment, nous exposerons le résultat de nos investigations, laissant à chacun la liberté de son jugement et de ses appréciations sur la valeur de légendes qui, en général, ont pu sortir d'une source commune et avoir été, dans la suite, altérées arbitrairement.

Ces légendes, nous les donnerons successivement telles qu'elles nous sont présentées : en Helvétie (Suisse), à Constance, dans la ville de Saint-Bêat (Haute-Garonne), à Tours, à Coblenz, et en Espagne.

(1) Nous devons avertir que si nous invoquons encore les Martyrologes hiéronymites c'est pour mémoire seulement, puisqu'ils sont tenus pour apocryphes.

ERRATUM. — A la p. 7 de l'Etude, lisez *Bodiensis* au lieu de *Rodiensis*; p. 12, effacez Bayeux; p. 18, lisez Liturgie, et p. 21, lisez Maur.

Nous remarquerons que, dès le début, on se trouvera en face d'une falsification flagrante des Actes sérieux de saint Bêat. Elle démontrera jusqu'à quel point on peut, surtout en agiographie, porter l'amour désordonné du pays natal, et quelle brèche on peut faire, en ce genre, à la vérité historique.

I

Légende de saint Bêat à Constance

Une Vie de saint Bêat, anachorète, fut publiée à Bâle, en 1514, par Agricola. L'auteur connaissait certainement ses Actes, tels que nous les avons exposés, mais il s'en éloigne comme à plaisir, au gré de son imagination. Ce n'est plus de Rome, selon lui, que sortit saint Bêat, mais de la Grande-Bretagne. Saint Barnabé, qui porta l'Évangile en *Angleterre*, y convertit et baptisa un jeune homme nommé *Suetonius* et lui imposa le nom de *Beatus*. Celui-ci, ayant distribué ses biens aux pauvres, alla à Rome, où saint Pierre, après l'avoir instruit, lui conféra les ordres sacrés et l'envoya missionner en Helvétie. Il y fit, continue le faussaire, éclater sa sainteté, travaillant pour vivre à faire des corbeilles ; puis, recherchant la solitude, il vint « ad vallem interlacensem (Interlaken) superioribus Helvetiorum finibus ad flumen Acrum », vallée située entre *Arobam* et *Russam*. Là se trouve *Windisch* (*Vindonissa*), dont le siège épiscopal fut transféré à Constance. Ce lieu serait, selon Agricola, le *castrum Vindocinum* des martyrologes et des anciennes vies du saint. Ce n'est pas non plus sur le Loir (*Lodum*) qu'il navigua, mais sur le lac de Rhum qu'il traversa pour se rendre au pied de la montagne (1) « trans

(1) « Non procul a lacu Rhunensi sub oppido Underseven. »

lacum navigavisse usque ad montis radicem », où il se logea dans une caverne non loin du lac, au-dessous de la ville d'Underseven, et qui s'appela depuis Grotte de saint Bêat (*Cella sancti Beati*). Il en chassa un dragon ailé, y passa le reste de ses jours et y mourut. Achate, son compagnon, l'inhuma dans ce lieu, et l'on rapportait qu'un enfant, grièvement blessé en tombant, y fut guéri l'an 1511

L'expulsion du dragon est empruntée à Vendôme. Un vieux Bréviaire rapporte que ce miracle accrut dans cette ville la renommée du saint « apud Vindocinates » et confirma sa doctrine. Il ajoute : « Frequenter adibat urbem ut Christum dominum doceret ; magis movebat sanctimonia quam sermonis magnificentia » (1) et s'étend sur l'austérité de sa vie dont les circonstances paraissent exagérées. Il parle même de nombreux miracles sans en citer aucun expressément. Ce passage est extrait d'une autre Vie du saint où Alefia est appelée « sancta Alesia virgo deo dicata et signis insignita ». Cette légende du vieux Bréviaire a donné lieu de croire que saint Bêat avait prêché l'Évangile à Laon comme à Vendôme et qu'il avait été évêque de Constance.

Une fois Vindisch baptisé du nom de *Vindonissa* (Vendôme), le champ resta ouvert à toutes les suppositions, et la Vie de saint Bêat, embellie par Agricola, fut adoptée, avec tous ses détails imaginaires, en Suisse et en d'autres contrées. Ainsi, le Martyrologe anglican dit : « Ad Vendôme in Helvetia the deposition of S. Beatus confessor ». Mais, ajoute le critique Bollandiste : « Quis talem inscitiam non respueret ? » Néanmoins, allant encore plus loin, Jacques Merk, dans sa Chronique des Evêques de Constance, éditée en 1527, donna saint Bêat comme premier évêque à

(1) Boll, t. 2 maii, p. 365.

Windisch (*Vindonissa*). Il fut suivi en cela par Bucelin dans la *Germania sacra* (1555). Or, le titre d'évêque n'est donné au saint dans aucune Vie ou légende, pas même dans celle d'Agricola; et il n'en est pas non plus question dans le Catalogue des Evêques ni dans les Bréviaires de Constance. On ne l'honore dans cette Eglise que sous la qualification de confesseur non pontife par l'antienne : *Similabo eum*, comme à Chartres, et avec l'oraison : *Deus qui nos S. Beati confessoris*.

Ce n'était pas assez de s'inspirer de sa Vie par Agricola, des auteurs y ajoutèrent encore de leur crû, se copiant les uns les autres, brouillant tout, et ne furent pas plus dignes de foi que leur modèle. Dempster, dans son Histoire de l'Eglise d'Ecosse, changea le nom de *Suetonius* en celui de *Setonius*, parce que ce dernier avait plus d'analogie avec celui d'une noble famille d'Ecosse existante de son temps. Michel Alford, en ses *Annales Ecclesie Britannicæ*, rejetant cette invention, revient à celle d'Agricola à propos de Suetone. Enfin, Henri Murer fit encore mieux. Dans son *Helvetia sacra*, à une Vie de saint Béat, il en ajoute une d'Achate, qu'il fait instruire à Milan par saint Barnabé et qu'il qualifie d'anachorète et de confesseur.

De pareilles supercheries, dont le premier coupable fut Agricola, ne devaient pas passer impunément, et c'est le rédacteur Bollandiste qui en fit justice en les mettant à découvert. Ayant lu dans les *Vies des Ermites* celle de saint Béat, auparavant *Suetonius*, il s'aperçut que l'auteur, Georges Carnefeld, n'avait fait qu'abrégé Agricola, qu'il croyait être le même saint qui figure au Martyrologe romain et dont parlent Molanus et Canisius, se contentant de mettre en marge : « In castro Vindocino depositio S. Beati confessoris ». Ce n'était pas là de quoi satisfaire notre savant. S'étant procuré, à la Chartreuse de Cologne, le manuscrit de la Vie de saint Béat, il vit que, sauf quelques chan-

gements et additions, il n'en différait pas. Il soupçonna là-dessous quelque fraude ; bref, après avoir colligé tous les documents anciens relatifs à son sujet, il ne trouva, avant l'année 1300, aucune mention de l'apostolat de saint Béat en Helvétie.

Enfin il découvrit, dans le « *Rerum germanicarum commentario* », édité en 1531 par Béat Rhénein (*Rhe-nanus*), les secrets du manège d'Agricola. Rhénein, surpris de voir dans la Vie de saint Béat que le nom primitif de son patron avait été Suétone et qu'il avait eu pour compagnon Achate, alla trouver l'auteur, qui vivait encore, pour savoir de lui où il avait puisé ce renseignement. « Putabam enim, dit-il, hoc illum absque auctore non dicere », ne pouvant soupçonner qu'il l'eût inventé. « Sed audi, ajoute-t-il, impudentiam ! » Cet homme, interrogé, lui répondit : qu'il avait appelé Béat Suétone parce qu'il avait lu quelque part qu'il était de Suède, et que, dans Virgile, le fidèle Achate suivant partout Enée, il avait donné ce nom au compagnon de Béat, lequel sans cela serait resté anonyme. Au reproche de dire saint Béat originaire d'Angleterre, tandis que d'autres le disaient romain ; d'employer ce nom d'Angleterre, qui n'était pas alors en usage, et enfin de le faire baptiser par saint Barnabé il répondait : que c'était pour donner aux commencements du saint quelque chose de différent de ce que rapportaient les auteurs qu'il avait suivis. Il ajoutait : que saint Lucius, apôtre des pays voisins de la Suisse, y étant venu de la Bretagne, il l'avait fait baptiser par saint Barnabé parce que saint Aristobule, qui avait prêché l'Évangile en Bretagne, étant frère de saint Barnabé, celui-ci avait dû accompagner son frère (1). Il faut avouer que c'était là faire preuve d'autant d'audace que d'ignorance.

(1) Actes d'Aristobule au 15 mars.

Cette prétendue Vie de saint Bêat a pourtant été, dit Rhénon, écrite, imprimée et reproduite en peinture dans les temples. Bien plus, elle a été admise par une foule d'auteurs, énumérés par les Bollandistes avec leur inépuisable érudition. Mais en voici assez, trop peut-être, pour acquérir la conviction que le prétendu apôtre ou évêque de Constance, n'a jamais paru en Helvétie, et que c'est sur la possession de reliques venues de Vendôme, puisqu'on a adopté, en le falsifiant, le fond de sa chronique, qu'on a fondé son culte à Constance. Le même Murer, que l'on vient de citer, et qui était contemporain des événements du xvi^e siècle, rapporte que quelques ossements de saint Bêat « ali qua S. Beati ossa » furent transférés d'Underverseven à Lucerne en 1554, lorsque l'hérésie de Calvin s'introduisit dans cette ville. Bucelin écrit aussi qu'il y avait à Enselden « un bras de S. Bêat apôtre des Helvétiens » (1).

Le rédacteur de cette légende, avec la prudence qui honore le vrai savant, déclare ne pas vouloir se prononcer sur les titres donnés à notre saint par les Helvétiens, quelque document pouvant venir les appuyer avec plus de certitude. Ce document ne devait jamais paraître, et la légende d'Agricola continua de s'embellir et de s'illustrer par de nouvelles particularités. Ainsi ce serait sous l'empereur Claude que Bêat fut baptisé à Rome et qu'il changea son nom de Suétone, tandis que son compagnon Achate prenait le nom de Just. Voici l'un de ses miracles en Suisse : Un jour des bateliers, refusant de le passer de l'autre côté du lac de Rhun, au village d'Enigen où l'attendait une foule de peuple, il étendit son manteau sur le lac et, montant dessus, il fit sur cette frêle embarcation, et sans

(1) « Brachium S. Beati Helvetiorum apostoli » (in Sacratio benedictino ad annum ix maii).

se mouiller les pieds, les deux lieues qui le séparaient de ce village. Une telle merveille ne manqua pas de donner à sa mission apostolique d'heureux résultats. Sa grotte, creusée profondément dans le flanc de la montagne et baignée par l'eau du lac, fit donner à celle-ci le nom de Beatusberg (Montagne de saint Béat). Quant à la grotte, elle est à deux étages; de la partie basse, d'où il chassa le dragon, sort le Beatebach (Ruisseau de saint Béat), auprès duquel il mourut, à l'âge de soixante-dix-huit ans. On conserva son crâne dans la caverne, où il se forma un pèlerinage très fréquenté, mais, en 1528, à l'époque de la Réformation, des délégués du Grand-Conseil de Berne vinrent enlever les reliques du saint, qui furent enterrées à Interlaken. Le pèlerinage à la grotte n'en ayant pas moins continué, elle fut murée en 1566, et aujourd'hui elle n'est plus qu'un objet de curiosité à cause des remarquables stalactites qu'on y vient admirer (1). Conclusion : la légende de saint Béat en Suisse est apocryphe.

II

Légende de saint Béat dans la ville de ce nom, autrefois Passus-Lupi

Le *Propre* du Bréviaire de Soissons et Laon ayant attribué à saint Béat, honoré dans ce diocèse, l'évangélisation, au 1^{er} siècle, de la ville qui porte son nom, dans la Haute-Loire, il importait de recourir à la tradition sur les lieux mêmes. Elle est exposée dans un opuscule consciencieux intitulé : *Saint-Béat, clef de France*, qui nous a été communiqué par son auteur avec

(1) Communication de M. Emile Deviolaine, membre de la Société, d'après les ouvrages sur la Suisse qui concernent la légende actuelle de saint Béat.

une extrême bienveillance (1). La ville est située aux pieds des Pyrénées, vers les sources de la Garonne, un peu au-dessous du confluent de la Pique avec ce fleuve. Son nom primitif était Pas-de-Loup (*Passus-Lupi*), à cause de sa position sur un passage si étroit, entre la France et l'Espagne, que les loups seuls, disait-on, pouvaient le franchir. C'est de l'arrivée des reliques de saint Béal qu'elle en prit le nom, et de ce défilé qu'elle fut appelée *Clef de France*. Aussi porte-t-elle, dans ses armoiries, une clef avec deux loups affrontés pour support et cette légende caractéristique : *Saint-Béal. clef de France et Passus-Lupi*.

Cette ville, selon l'Histoire du Languedoc, par Dom Vaissette, n'aurait pas été connue avant le xi^e siècle, mais il est constaté, par la découverte d'objets et même de travaux romains en ce lieu, qu'elle aurait une origine des plus anciennes. Elle faisait partie du Comminge dont le chef-lieu était *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand-Comminge. Divisée en deux parties par la Garonne et exposée aux incursions fréquentes des Sarrasins, elle était défendue par un antique château, un donjon, et des fortifications qui s'augmentèrent au xii^e siècle, le tout aujourd'hui en ruine.

« Selon l'opinion commune, la plus vraisemblable et la plus généralement admise de nos jours », dit notre auteur, le pays de Comminge a été évangélisé par saint Saturnin, premier évêque de Toulouse. Elle est consignée dans le Bréviaire de Comminge. Quoi qu'il en soit, jusqu'au ix^e siècle, l'histoire est muette sur la ville de Pas-de-Loup. C'est dans ce siècle que l'empereur Charlemagne, dont on connaît les courses et les exploits dans les contrées pyrénéennes, donna, soit à

(1) *Saint-Béal, Porte de France*, publié en 1875 par M. l'abbé J. Roquebert, curé-doyen de cette ville, d'après les documents recueillis par son prédécesseur, M. l'abbé Cazeaux, décédé le 11 avril 1870. Nous avons suivi exactement leur récit.

son église, soit à un monastère de bénédictins qui y existait, des reliques de saint Bêat et de saint Privat qui devinrent les patrons de la ville, laquelle les honore comme évêques et martyrs.

Si l'on s'en rapporte à un « ancien Martyrologe d'Auch, Charlemagne fit bâtir, dans le pays de Comminge, une église en l'honneur de saint Bêat », qui ne peut être que celle de Pas-de-Loup. L'édifice de l'église paroissiale actuelle est conçu dans le style du XI^e siècle. Roger de Muro, évêque de Comminge, y aurait fait, selon un acte de sa visite pastorale du 20 juin 1132, une translation des reliques de saint Bêat et reconnu celles d'un certain nombre d'autres saints qu'elle possédait. Un autre évêque de Comminge, de Souvré, dans une occasion semblable, constatait, en 1620, l'ancienne tradition en ces termes : « Une commune tradition, jointe à des témoignages prou-certains, tient les reliques des glorieux martyrs saint Bêat et saint Privat avoir été envoyées par l'empereur Charlemagne, roi de France, dans ces quartiers d'Aquitaine ».

En l'absence de monuments certains, et nous dirons historiques, on doit respecter et admettre une tradition constante et que rien ne contredit. Mais ici, les *Acta sanctorum* faisant silence, comme sur saint Bêat à Laon, il y a lieu de se poser une question, tant sur la provenance des reliques des deux saints, que sur leur qualification d'évêques et de martyrs. Selon notre auteur, saint Bêat serait le même que celui qui fut premier évêque de Constance, et saint Privat, l'évêque de Mende, qui aurait souffert le martyre au III^e siècle, lors de l'invasion des barbares. Nous répondrons, quant à saint Bêat de Constance, qu'il est prouvé, ce nous semble, que sa légende a été falsifiée et qu'il ne fût ni martyr, ni évêque de cette ville. Pour saint Privat, on ne peut nier qu'on puisse lui donner ces deux titres, mais ne serait-ce pas, comme par exten-

sion, qu'on aura donné aussi la qualification de martyr à saint Béat, leurs reliques ayant été reçues ensemble et de la même main ?

Toutes les légendes, en effet, sans exception, comme les martyrologes, ne l'ont jamais admis que comme prêtre, confesseur et anachorète. Il nous paraît donc très vraisemblable que ses reliques ne peuvent provenir que de Vendôme, et cela avant le transport à Laon, au ix^e siècle, de ce corps saint pour le mettre à l'abri des barbares. Il est vrai qu'il y eût à Tours un saint Béat martyr au iv^e siècle, mais, comme on va le voir, sa légende présente trop d'incertitudes pour qu'on puisse lui attribuer la relique de la ville de Saint-Béat.

III

Légende de saint Béat, martyr, à Tours

Parmi les saints personnages du nom de Béat, il ne s'en présente qu'un seul honoré comme martyr, le 5 octobre, à Tours. Il était, avec saint Bénigne, l'un des sept ou même des douze fils de sainte Maure immolés avec elle dans une invasion des Goths au iv^e ou v^e siècle. Molanus le place au 26 octobre en ces termes : « Eodem die, Benigni et Beati cum sociis in territorio Turonico ; sancti Spani martyris » (1). Il faut dire que des auteurs pensent que ces martyrs souffrirent en des lieux et dans des temps différents, et qu'on a réuni leurs noms sous une même invocation, laquelle consistait en une simple mémoire. Leurs Actes, fort obscures, auraient même été entachés de fables, comme il arrive trop souvent en l'absence de documents sérieux que l'on cherche à suppléer. Ainsi qu'on l'a vu précédemment, les Huguenots de la reine

(1) « Usuardi Martyrologium » (Migne, Patrol. t. 124, p. 302.)

de Navarre, à leur retour du pillage de toutes les églises de Vendôme, détruisirent les reliques de la cathédrale de Tours dont faisaient partie celles de saint Bêat et de ses frères martyrs (1).

IV

Légende de saint Bêat à Coblentz

Si l'on combine les divers passages des *Acta sanctorum* sur saint Bêat dit de Coblentz, on verra que, pour ce personnage, tout à peu près repose sur la possession de ses reliques, dans une église près de cette ville, et qu'il n'est guère possible d'en faire un saint différent de celui de Vendôme et de Laon. D'abord sa légende lui donne aussi pour compagnon un frère que les martyrologes nomment *Bantus* et d'autres auteurs *Bantonus*, *Pantonus* ou *Panthonus*. Leur culte célébré au mois de juillet, sous le titre de prêtres confesseurs, n'était pas d'une grande antiquité et n'est pas mentionné, en effet, dans les martyrologes les plus connus.

Ces deux saints auraient vécu du temps de saint Modoald, archevêque de Trêves, peut-être vers 637. Dans la Vie de saint Magneric (au 25 juillet), on rapporte que Bantus et son frère « nomine et re Beatus » furent ermites au diocèse de Trêves, non loin de cette ville, dans les montagnes et les forêts des Vosges (*in Vosago*), qu'ils vécurent dans une grande austérité et laissèrent une réputation d'éminente sainteté. Ils furent honorés, Bêat le 26 et Banto le 27 juillet, jours de la déposition de leurs reliques et non de leur décès. On ne sait rien autre chose de leurs actes.

Le corps, c'est-à-dire les reliques de Banto furent placées dans une chapelle de la cathédrale de Trêves,

(1) Bolland, t. 11 octobris, p. 578 et 581.

derrière le chœur. Usuard le désigne ainsi : « Trevis S. Bantonis confessoris Ch.isti ». Celui de saint Bêat repose aussi d'abord à Trèves. « Apud Treverim natale S. Beati confessoris viri sanctissimi ex suo nomine vitam demonstrantis », lit-on ailleurs (1). Par ce mot « natale » il faut encore entendre ici « depositio ». En l'année 1018, selon Brower (2), il fut transféré par l'archevêque Popo dans un monastère bénédictin situé sur une montagne, près de Coblentz, au confluent de la Moselle et du Rhin. Cette montagne, appelée autrefois le *Capitole*, avait une église de Notre-Dame (*S. Mariam veterem*), qui devint ensuite Notre-Dame-aux-Martyrs (*S. Maria ad Martyres*). Les reliques de saint Bêat y furent placées dans un « sépulcre » (une châsse), derrière un autel, et cette translation fut fêtée le jour de saint Crépin et saint Crépinien, martyrs de Soissons.

Cependant, le monastère et la montagne de Notre-Dame-aux-Martyrs devaient encore, au xiv^e siècle, changer de nom. En 1313, l'archevêque Baudoin y remplaça les bénédictins par des chanoines, et, en 1330, ayant fait venir des Chartreux à Trèves, il substitua ces religieux aux chanoines. Dès lors, le couvent prit le nom de « Chartreuse du Mont-Saint-Bêat », qui est employé dans les écrits postérieurs. Ainsi, les martyrologes de Cologne et de Lubec (1490) disent, sous le 26 juillet : que saint Bêat repose « à Coblentz, au monastère des Chartreux du Mont-Saint-Bêat, au confluent du Rhin et de la Moselle » ; et Usuard, dans le sien dit : « In territorio Trevirensi circa Confluentium in monte, natale S. Beati confessoris » (3). Canisius et

(1) « In Floratione nostra m. s. », dit le rédacteur Bollandiste.

(2) « Annales Trevirenses », t. 1^{er}, p. 347, n° 32 (Bol.).

(3) Migne, Patrol. « Usuardi Martyrologium, 26 julii », t. 124, p. 302.

Molanus n'emploient pas d'autres expressions : « Confluentia apud Carthusiam sepultum » et « In Cartusia prope Confluentiam sancti Beati presbyteris Trevirensis et confessoris ». Disons encore qu'ici *natale*, comme *sepulcrum* et *loculum*, expriment souvent la déposition des restes d'un saint dans une châsse qui est leur tombeau.

Mais en quoi consistaient, à Coblenz, les reliques de saint Béat ? La réponse serait assez difficile. Il y aurait eu, parmi les reliques de Notre-Dame-aux-Martyrs, un doigt de saint Béat (1), et, dans la translation que l'on fit, en 1107, au monastère d'Helmwardenhusen, d'une partie d'une côte de saint Modoald, archevêque de Trèves, on y adjoignit une dent de saint Béat, confesseur, donnée par deux femmes vouées à Dieu et recluses à Notre-Dame de cette ville (2). Une prétendue merveille opérée par les reliques de saint Servais, de Trèves, à propos de saint Béat, achèvera d'infirmier la valeur de cette légende. Après la mort de l'empereur Othon-le-Jeune, un seigneur ayant envahi un domaine du monastère de Saint-Servais, on y porta la châsse du patron pour l'arrêter, mais il s'en moqua. Or, le jour de la fête du saint, cet homme fut suffoqué par Satan au milieu d'une orgie, et ses affidés s'enfuirent glacés de terreur. Ceux de Coblenz, à cette nouvelle, voulurent jouir des bénédictions de cette châsse et demandèrent qu'on l'apportât au milieu d'eux. Comme elle approchait en grande pompe, elle s'éleva, du côté de la tête, vers le château, puis, arrivée au midi de la montagne, où l'on vénère la mémoire de saint Béat, elle s'inclina trois fois, avant de s'en aller, comme pour dire adieu à son compagnon (3). Ses porteurs ne furent

(1) « Epitome seu medulla gestorum Treverensium » (1617, p. 57 Boll.)

(2) « Historia translationis S. Modoaldi, xii maii » Boll.

(3) « Feretrum sancti pignoris à capite in arcem se levavit : atque

pas étrangers sans doute à cet acte de sainte politesse. Ne faudrait-il pas donner aussi à la légende de saint Béat, de Coblenz, la qualification d'apocryphe ?

V

Légende de saint Béat d'Espagne

Avec les Actes de saint Béat d'Espagne, nous sortons de la légende proprement dite pour entrer dans l'histoire. Celui-ci, en effet, n'a aucun rapport avec saint Béat de Vendôme et de Laon, et encore moins avec ce que l'on vient d'en rapporter sur les autres villes où il recevait des honneurs. C'est un personnage à part dont on dit aussi : « *Beatus fuit nomine et opere* ». Il vécut du temps de Charlemagne, à la fin du vin^e siècle, et vers l'an 791. C'était un moine bénédictin de l'abbaye de Valca-Bado (*Vallis-Cava*), située dans les Asturies, au pied des montagnes, non loin de Saldana, ville du diocèse de Léon.

Béat combattit l'hérésie des Nestoriens, avec Héther, qui devint dans la suite évêque d'Osma, notamment contre Elipand, archevêque de Tolède, et Félix, évêque d'Urgel, qui soutenaient que Jésus Christ n'était que fils adoptif de Dieu. Ils furent condamnés dans plusieurs conciles, surtout en celui de Francfort, en 794, sous le pape Adrien. Béat, défenseur de l'orthodoxie, écrivit contre les deux hérésiarques, un ouvrage en deux livres sous ce titre : *De adoptione Christi filii Dei* (1). Les Bénédictins, dans leur Martyrologe, signalent les deux moines, et, dans la Chronique de l'Ordre, sous l'an 783,

ad montem meridianum, in qua alicujus Beati memoria colitur, tertio quasi salutans inclinavit, sive ut recessurus jam inde, valefacere se consorti suo, sanctus domini sic demonstravit » (*Miracula S. Servatii*, 13 maii, p. 209, Boll.).

(1) Il fait partie de la Bibliothèque des Pères.

ils les appellent : « duos monachos illustres doctrina et sanctitate ». Béal mourut aux calendes de mars, à Léon, selon leur Martyrologe : « Apud Legionem depositio S. Beati presbyteris... ». Les historiens espagnols et les biographes font aussi l'éloge du saint prêtre et confesseur. Son corps fut conservé dans une châsse « honorable » à Val-Cabado, dont les habitants professent pour lui une grande vénération sous le nom populaire de *saint Bioco* et l'honorent le 16 février (1).

(1) Boll. « Beatus presbyter in Hispania » 19 februarii t. 3. p. 146. — Moréri *Dictionnaire*, où on ne mentionne d'autre saint Béal que celui d'Espagne.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE,
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1885.

Bureau.

- MM. CHORON, Président.
DEVIOLAINE (Emile), Vice-Président.
PÉCHEUR, (l'abbé) curé de Crouy, Secrétaire.
BRANCHE DE FLAVIGNY, Vice-Secrétaire-Archiviste.
COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons,
Trésorier.

Membres Titulaires.

MM.

- 1847 DE LA PRAIRIE, Propriétaire à Soissons, Chevalier
de l'Ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand,
Officier d'Instruction publique.

MM.

- 1847 FOSSE D'ARCOSSE, ✱, ancien Président du Tribunal de Commerce de Soissons.
- 1849 BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.
- 1850 PÊCHEUR (l'abbé), Curé de Crouy, Officier d'Académie.
- 1859 CHORON, ancien Maire, ancien Député,
- 1863 LAURENT, Professeur de dessin à Soissons, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier d'Académie.
- 1864 MACÉ, Architecte à Soissons.
- 1865 DELAPLACE (l'abbé), curé d'Urcel.
- 1867 MIGNEAUX ✱, Principal du Collège de Soissons, Officier de l'Université.
- 1867 DEVIOLAIN (Emile), Manufacturier à Vauxrot, Conseiller général.
- 1867 DUPUY (l'abbé) supérieur de séminaire.
- 1869 WADDINGTON, Membre de l'Institut, sénateur de l'Aisne, à Paris.
- 1870 COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons.
- 1872 SALINGRE, Artiste peintre à Soissons.
- 1874 MICHAUX, Alexandre, Imprimeur à Soissons.
- 1874 BRANCOURT (l'abbé), Curé de Fluquières.
- 1874 SALANSON, Conseiller général, à Villers-Cotterêts.
- 1874 LEGRY, Conseiller général à Vailly.
- 1874 MOREAU (Frédéric), ✱, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
- 1875 CORNEAUX (l'abbé), Curé de Longpont, Officier d'Académie.
- 1875 LHOTTE, conducteur-principal des ponts-et-chaussées à Soissons.

- 1876 Monseigneur ODON THIBAUDIER, Evêque de Soissons et Laon.
- 1876 Vicomte DE MONTESQUIOU (Fernand), *, ancien Conseiller d'Etat, à Longpont.
- 1877 LABARRE, Président du Tribunal de commerce à Soissons.
- 1877 DELORME, Notaire à Soissons.
- 1878 BRUN (Félix), employé au ministère de la guerre, à Paris.
- 1878 DAVRIL, Propriétaire à Soissons.
- 1879 DE BARRAL (le vicomte), *, ancien Sous-Préfet de Soissons.
- 1879 LELAURIN, propriétaire à Bucy-le-Long.
- 1879 FÈVRE-DARCY, libraire à Soissons.
- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT, *, ingénieur en chef au Havre.
- 1882 D'URCLÉ, receveur des finances, à Soissons.
- 1883 VAUVILLÉ, propriétaire à Paris.
- 1883 CAILLET, ancien notaire à Soissons.
- 1883 CIROU, notaire à Villers Cotterêts.
- 1884 LEDOUBLE (l'Abbé) Secrétaire de l'Evêché de Soissons.
- 1884 MORIO DE L'ISLE (le baron) *, à Vauxcastille ancien Sous-Préfet de Compiègne.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), bibliothécaire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à l'Institut, ancien élève de l'école des Chartes.
- 1885 BESNARD, architecte à Soissons.
-

Membres Correspondants.

MM.

- 1847 POQUET (l'abbé), Doyen de Berry-au-Bac.
1847 SOULIAC-BOILEAU, propriétaire à Château-Thierry
1849 MATTON, Archiviste du département, à Laon,
Officier de l'Université, Chevalier de la Légion
d'honneur.
1852 PARIZOT, (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu de
Laon.
1853 BARBEY, vice-président de la Société archéolo-
gique de Château-Thierry.
1856 PILLOY, agent-voyer d'arrondissement à Saint-
Quentin.
1863 DOUBLEMART, statuaire à Paris.
1863 DE MARSY (Arthur), propriétaire à Compiègne.
1863 MORSALINE, architecte à Château-Thierry.
1869 CHERVIN, directeur de l'Institut des Bègues, à
Paris.
1869 PIETTE (Edouard), *, président de la Société
archéologique de Vervins.
1869 PAPILLON, propriétaire à Vervins.
1871 MILLER, membre de l'Institut, à Paris.
1871 MONTAIGLON (DE) professeur à l'école des
Chartes.
1873 BARTHÉLEMY (DE) à Courmelon.
1874 CESSON (Victor), artiste peintre à Coincy.
1874 ANGOT (l'abbé), curé-doyen de Villers-Cotterêts.
1874 PALANT (l'abbé), Curé de Cilly.
1874 PIGNON (l'abbé), doyen de Coucy-le-Château.
1875 JACOBS (Alphonse), attaché aux Archives de la
Belgique.

MM.

- 1876 MORILLON, membre de la Société de *l'Histoire de Paris et des villes de France*, à Paris.
- 1877 LEDIEU, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Fourdrinoy.
- 1878 CORROYER, Architecte à Paris.
- 1878 DAEMERS DE CACHARD, professeur à Bruxelles.
- 1879 Le R. P. CALIXTE, au couvent de Cerfroid.
- 1881 BINART, ancien notaire à Braine.
- 1882 WOLFF, ancien commissaire-priseur à Soissons
- 1882 BOUCHEL, instituteur à Presles-et-Bovcs.
- 1882 TOULOUZE, Antiquaire à Paris.



LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château Thierry.

Société Académique de Chauny.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts
et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron,
à Rhodéz.

BOUCHES-DU-RHONÉ

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de
Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de
Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à
Toulouse.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Sannier.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce
du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne,
à Châlons.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Phylomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts,
à Nevers.

NORD

- Commission Historique du Nord, à Lille.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, à Dunkerque.

OISE

- Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.
Société Historique de Compiègne.
Comité Archéologique de Senlis.
Comité Archéologique de Noyon.

PAS DE CALAIS

- Académie des Sciences d'Arras.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

- Société des Sciences, Lettres et Arts, à Pau.

RHONE

- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.
Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.

SAONE ET LOIRE

- Société Eduenne d'Autun.
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Société d'Anthropologie.

Société Philomathique de Paris.

Société française de Numismatique et d'Archéologie.

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.
Société Linnéenne du Nord de la France.
Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN

Société Littéraire et Scientifique de Castres.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.
Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin,
à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de
l'Yonne, à Auxerre.
Société Archéologique de Sens.



SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à
Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

NORWÈGE

Université Royale de Christiania.

ÉTATS-UNIS

Institution Smithsonian, à Washington.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SEIZIÈME VOLUME

(2^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

ANNÉE 1883

PREMIÈRE SÉANCE. — 5 JANVIER 1885.

	Pages
Renouvellement du Bureau.	3
Monnaies gauloises et mérovingiennes.	4
Brayer-Willesme, par M. Collet.	5

2^e SÉANCE. — 2 FÉVRIER.

Thèses latines	24
Acte de fondation de la Charité de Vic-sur-Aisne.	25
Dons patriotiques par des abbayes et seigneurs de Château-Thierry, en 1789	<i>Ib.</i>
Note sur des Monnaies romaines des Gaules, par M. Michaux.	27

3^e SÉANCE. — 2 MARS.

Dons de jetons antérieurs à 1789	42
Thèse de mathématiques, de 1775	43
Sceaux d'Oulchy et de Jacques de Tournay	<i>Ib.</i>
Note sur Udomagus et le Pagus Otmensis.	44
Affiches du 26 octobre 1790 annonçant la rentrée des classes au Collège de Soissons	45
Inscriptions de l'église de Terny-Sorny, par l'abbé Pécheur. .	46

4° SÉANCE. — 13 AVRIL.

	Pages
Brevet de chevalier de l'Eperon-d'Or	51
Note sur le Christ de Girardon.	1b.
Découverte de tombes à Nouvron-Vingré	52
Charte de commune d'Aizy-Jouy, par M. Lefèvre-Pontalis . . .	53

5° SÉANCE. — 4 MAI.

Lettres-patentes du 3 juin 1790 pour la vente de biens nationaux	66
Châsse de Margival	1b.
Étymologie de la rue Porte-Ozanne.	67
Monitoire de Noyant-et-Aconin, par M. Joffroy	68

6° SÉANCE. — 1° JUIN.

Description du reliquaire de Margival, par M. De La Prairie. .	77
Les Fouilles d'Aiguisy, de M. Frédéric Moreau; compte-rendu par M. Michaux	80

7° SÉANCE. — 6 JUILLET.

<i>Description géologique des Montagnes-Rocheuses</i> ; analyse de cet ouvrage par M. Judas.	86
Compte-rendu de l'excursion à Ourscamps et à Noyon, par M. Michaux	88
Résumé d'une biographie de l'abbé de Piennes, par M. Bouchel.	94

8° SÉANCE. — 3 AOUT.

Amulette russe	98
<i>Le Dit de la Panthère</i> , de Nicole de Margival, par M. Félix Brun	99

9° SÉANCE. — 12 OCTOBRE.

Dédicace de la Cathédrale de Soissons en 1479, par M. Lefèvre- Pontalis.	118
---	-----

10^e SÉANCE. — 9 NOVEMBRE.

	Page ^s
Notes et recherches sur la date de la consécration de la cathédrale de Soissons, par M. l'abbé Ledouble	131
Description des Monnaies gauloises trouvées à Pommiers et Ambleny, par M. Vauvillé.	140

11^e SÉANCE. — 7 DÉCEMBRE.

Le Cierge pascal et le Millésime de l'année au XIII ^e siècle, par M. l'abbé Ledouble	153
Dernières lettres de confirmation des communes de Presles, Cys et Saint-Mard, par M. Bouchel.	161

Deuxième partie

Saint Béat de Vendôme, par M. l'abbé Pécheur.

1 ^{re} Partie. — Saint Béat confesseur; son origine; sa mission en Gaule; sa retraite et sa mort à Vendôme	3
2 ^e Partie. — Légende de saint Béat à Laon; arrivée de ses reliques en cette ville; Pélerinage et origine de la légende laonnoise	17
Appendice	41
I — Légende de saint Béat à Constance	42
II — — de saint Béat dans la ville de ce nom	47
III — — de saint Béat, martyr à Tours.	50
IV — — de saint Béat, à Coblentz	51
V — — de saint Béat d'Espagne.	54



TABLE ALPHABÉTIQUE

DU SEIZIÈME VOLUME

(2^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

A

	Pages
Abbayes (dons des) de Château-Thierry, en 1789	25
Abbé de Pienne	94
Aconin (Monitoire)	68
Affiche de 1790	45
Aiguisy (fouilles d')	80
Aizy-Jouy (charte d')	53
Ambleny. Monnaies gauloises	147
Amulette russe	98
Année (Millésime de l')	153
Aumale (comte et vicomte d'): dons patriotiques.	25

B

Béat (saint), étude hagiographique (2 ^e partie)	1
Bénédictins de Coincy, d'Orbais, etc., dons patriotiques. . . .	25
Betton, (monnaie mérovingienne signée de)	4
Biens nationaux (vente de).	66
Biographie de Brayer-Willesme.	5
— de l'abbé de Pienne.	94
Brayer-Willesme.	5
Brevet de chevalier de l'Eperon-d'Or	51
Bureau (renouvellement du)	3

C

	Pages
Cardaillac (de Suzanne de) tombes à Terny	46
Cathédrale de Soissons (dédicace de la)	118
Charité de Vic-sur-Aisne (fondation)	25
Charte d'Aizy-Jouy	53
Châsse de Margival	66, 77
Château-Thierry (dons patriotiques)	25
Chevalier de l'Eperon-d'or	51
Christ, de Girardon	Ib.
Cierge pascal.	153
Coincy (bénédictins), dons patriotiques	25
Collège de Soissons (rentrée en 1790).	45
Commune d'Aizy-Jouy (charte).	58
Compte-rendu de l'excursion annuelle.	88
— — des fouilles d'Aignisy	80
Consécration de la Cathédrale	131
Crécy (Antoine de) vicomte de Sorny (tombe).	48
Cys, lettres de confirmation.	161

D

Date de la consécration de la Cathédrale.	131
Découverte de tombes à Aiguisy	80
— — à Nouvron-Vingré	52
Dédicace de la Cathédrale	118
<i>Description géologique des Montagnes-Rochuses</i>	86
— du reliquaire de Margival.	77
— des monnaies gauloises	140
<i>Dit (le) de la Panthère.</i>	99
Dons de jetons antérieurs à 1789	42
— patriotiques de Château-Thierry.	25

E

Eglise Cathédrale de Soissons (dédicace).	118
— de Terny-Sorny, inscriptions	46
Eperon-d'Or (brevet de chevalier de l')	51
Etude sur saint Bêat (2 partie)	1
Etymologie de la rue Porte-Ozanne	67
Excursion à Ourscamp et Noyon	88

	Pages
F	
Fondation de la Charité de Vic-sur-Aisne.	25
Fouilles d'Aiguisy	80
— de Nouvron-Vingré.	52
G	
Gaulois (monnaies des).	4, 140
Girardon (Christ, de)	51
H	
Hagiographie de saint Bêat. (2 ^e partie)	1
I	
Inscriptions de l'église de Terny-Sorny	46
J	
Jacques de Tournay (sceau)	43
Jetons antérieurs à 1789	42
Jouy (charte communale)	53
K	
L	
Lælianus (monnaies de).	31
Latin (thèses en).	24
Lettres pour la vente des biens nationaux.	66
— de confirmation des communes de Presles, Cys et St-Mard	161
M	
Margival (Nicole de).	99
— (reliquaire de).	66, 77
Marius (monnaies de)	34
Millesime de l'année au XIII ^e siècle	133
Monitoire.	68
Monnaies gauloises et mérovingiennes.	4
— — de Pommiers	140
— romaines des Gaules.	27
Montagnes-Rocheuses	86

N

	Pages
Nicole de Margival	99
Nogent-l'Artaud (religieuses de), dons patriotiques	25
Nomination du Bureau	3
Note sur les monnaies romaines des Gaules	27
— sur le Christ de Girardon	51
— sur Odomagus	44
— sur la date de la consécration de la Cathédrale	131
Noyant (monitoire des archives de)	68
Noyon (excursion à).	88
Nouvron-Vingré (tombes de)	52

O

Odomagus	44
Orbais (bénédictins d'), dons patriotiques.	25
Otmensis (pagus).	44
Oulchy (sceau)	43
Ourscamp (excursion à).	88

P

Pagus Otmensis	44
Panthère (le Dit de la)	99
Pascal (le Cierge)	153
Péronne (abbé) nommé évêque de Beauvais	26
Pienne (abbé de).	94
Pierres tombales de Terny-Sorny	46
Pommiers (monnaies trouvées à)	140
Porte-Ozanne (rue)	67
Postumus (monnaies de)	27
Presles (lettres de confirmation)	161
— Sceau d'Odou de	131

Q

R

Reliquaire de Margival	66, 67
Renouvellement du Bureau.	3
Rentrée du Collège en 1790.	45
Rocheuses (Montagnes).	86
Russe (amulette).	98

S

	Pages
Saint Bât. (2 ^e partie)	1
Saint-Mard (lettres de confirmation)	161
Sceau d'Odon de Presles	131
Sceaux d'Oulchy et de Jacques de Tournay	43
Seigneurs de Château-Thierry (dons patriotiques)	25
Soissons (dédicace de la cathédrale) charte	123
— — — note sur la date.	131
— Cathédrale (le Cierge pascal).	153
— (Collège de) rentrée en 1790.	45
Sorny (tombe d'Antoine de Crécy, vicomte de)	48

T

Terny-Sorny (inscription de l'église)	46
Tetricus (monnaies de).	35
Thèse latine.	24
— de mathématique	43
Tidiriciaco	44
Tournay (sceau de Jacques de).	43

U

V

Vente de biens nationaux	66
Vic-sur-Aisne (fondation de la charité de).	25
Victorina (monnaies de).	33
Victorinus (monnaies de)	32
Visigneux (monitoire sur l'incendie de la ferme de)	68

W

X

Y

Z

MODÈ ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Bulletin* de la Société Historique et Archéologique de Soissons paraît annuellement.

Il forme un beau volume accompagné de plusieurs dessins.

Le prix est de 5 francs.

Tout ouvrage déposé est annoncé dans un numéro du *Bulletin*.

Les Membres titulaires de la Société paient une cotisation annuelle de dix francs, et ont droit, chacun, à un exemplaire du *Bulletin*.

Pour être Membre correspondant, il suffit d'être présenté par trois Membres titulaires.

Les Membres correspondants peuvent assister à toutes les séances ; ils ont voix délibérative dans les discussions scientifiques seulement.

Les Membres correspondants paient chacun cinq francs et ont droit à la réception du *Bulletin*.